

JEUDI, 27 NOVEMBRE 1941
31e jour — 11e mois, 30 jours — 4e semaine
Fête de saint Maxime
SOLEIL lever à 7 h. 15 LUNE lever à 1 h. 43
coucher à 4 h. 20 coucher à 8 h. 52
(Heure solaire)

Bulletin météorologique
Temps probable aujourd'hui
Partiellement nuageux et un peu plus froid avec neige
Température à Montréal, hier: Mx. 33; Mn. 42
Bulletin météorologique complet en page 3

TRENT-NEUVIEME ANNEE — No 199 MONTREAL, JEUDI 27 NOVEMBRE 1941 PRIX : TROIS SOUS

TOUTE LA NATION REND HOMMAGE À M. LAPOINTE SAMEDI SERA UN JOUR DE DEUIL PROVINCIAL

Libéra en ville ce matin — Départ de l'hôpital à 9 h. et de la gare à 10 h. 10

Le cortège se rendra en auto de Notre-Dame à la gare Windsor — Le cardinal chantera le service à St-Roch de Québec samedi et prononcera l'oraison funèbre — Inhumation lundi, à Rivière-du-Loup — Centaines de messages de sympathie

De quinze à seize mille personnes ont tenu à rendre, hier soir, par leur présence, un dernier hommage au très honorable Ernest Lapointe, ministre de la justice du Dominion du Canada, dont la dépouille mortelle était exposée en chapelle ardente dans le bureau des gouverneurs de l'hôpital Notre-Dame. Le spectacle de cette foule, venue des différentes parties de la métropole et des environs, était impressionnant. Rarement la population a rendu un aussi unanime témoignage de deuil à l'occasion de la mort d'un homme d'Etat.

Dès cinq heures hier après-midi, la foule a commencé à défilier à côté de la dépouille mortelle exposée. Comme le défunt l'avait lui-même demandé, la décoration du bureau des gouverneurs était d'une grande sobriété. Toute la soirée durant, ce fut un défilé ininterrompu de visiteurs: dignitaires ecclésiastiques, personnalités politiques, diplomates, religieux, militaires, étudiants, écoliers, ouvriers, internes, gardes-malades.

Départ de Notre-Dame à 9 h. et de Montréal à 10 h. 10
Ce matin, le cortège funèbre partira de l'hôpital Notre-Dame, à neuf heures, à la suite d'un Libéra que le R. P. P.-M. Gaudreault, O.P., présidera, dans le bureau des gouverneurs. Le cortège se dirigera vers la gare Windsor d'où la dépouille mortelle sera transportée à Québec, à bord d'un train qui quittera la métropole à dix heures et dix. Un service religieux aura lieu à l'église Saint-Roch, à 9 heures 30 samedi matin. Puis un train spécial transportera les restes mortels à Rivière-du-Loup où l'inhumation aura lieu lundi matin prochain.

Près de mille messages de condoléances
Nombreux sont les télégrammes de sympathie reçus de toutes les régions du pays et d'au-delà des frontières. Ils se chiffrent jusqu'ici par sept ou huit cents. Il y a également plusieurs offrandes de messes. De bonne heure ce matin, le salon mortuaire était encore rempli de visiteurs.

Les cérémonies de Québec
Québec, 26 (Du correspondant parlementaire du Canada). — La population profondément émue et consternée, les drapeaux en berne sur tous les édifices publics, Québec attend demain après-midi les restes mortels du très hon. Ernest Lapointe, pour rendre à cette grande figure de notre histoire, de tout son cœur, les honneurs suprêmes. Le conseil des ministres, présidé par l'hon. Adélard Godbout, a siégé presque toute la journée afin de préparer en collaboration avec le gouvernement d'Ottawa, les obsèques du grand homme d'Etat.

A la fin de la séance du cabinet, une proclamation a été rédigée décrétant samedi jour de deuil provincial. Son Excellence sir Eugène Fiset, lieutenant-gouverneur, signera la proclamation demain. Dans la soirée la plupart des ministres sont partis pour Montréal afin d'accompagner la dépouille mortelle qui sera transportée ici à bord du convoi qui entrera en gare à 2 heures 10 demain après-midi.

Le ministre de la justice sera exposé en chapelle ardente dans la salle du Conseil législatif, à l'hôtel du gouvernement de Québec.

La décoration sera très simple, pour respecter les dernières volontés de M. Lapointe. Quatre lampes et deux cierges seulement seront placés à côté du cercueil.

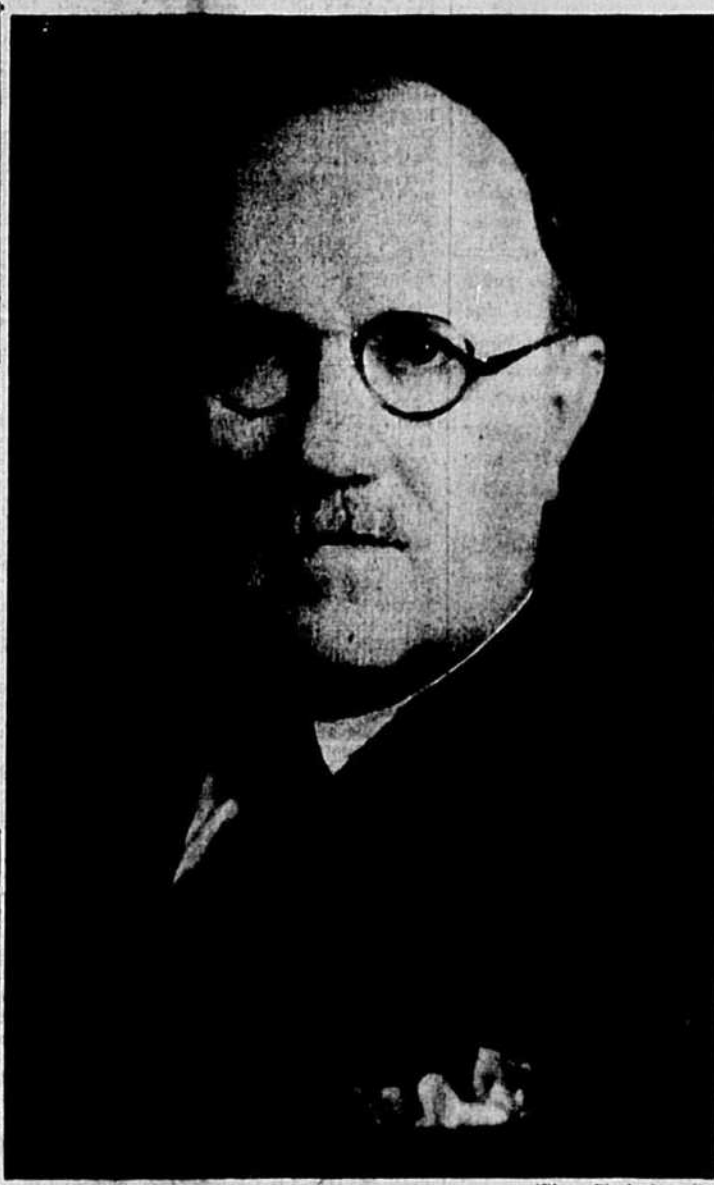
Les dispositions nécessaires ont été prises pour que le peuple puisse venir dire un dernier adieu à celui qui l'a tant aimé.

Funérailles samedi
Une garde d'honneur sera présente le jour et des religieuses passeront la nuit en prière dans la salle funèbre. A la demande expresse de M. Lapointe, les obsèques auront lieu dans la division de Québec-Est, qui lui fut toujours si fidèle.

Le service sera chanté samedi matin, à 10 heures, en l'église de Saint-Roch. Son Excellence le cardinal Villeneuve, archevêque de Québec, sera présent. L'inhumation aura lieu samedi après-midi, à la Rivière-du-Loup, où M. Lapointe a passé sa jeunesse.

Oraison funèbre
Le cardinal chantera lui-même le service funèbre. Bien que les éloges funèbres pour des laïques ne soient plus permis depuis des années dans les églises, Son Excellence prononcera une courte oraison funèbre du très hon. Ernest Lapointe.

(Suite page treize)



Le très honorable Ernest Lapointe

Le ministre de la justice est décédé à Notre-Dame, hier matin, à 9 heures 15

Il était malade depuis juin et à l'hôpital depuis le 5 novembre — Ses dernières pensées — Le suppléant de M. King — Ses nombreuses amitiés — Sa famille à son chevet

C'est hier matin, à 9 heures 15, que s'est éteint, à l'hôpital Notre-Dame, le très honorable Ernest Lapointe, ministre de la justice dans le cabinet King. Le malade avait passé une nuit assez calme, mais la lutte admirable qu'il livrait contre la maladie avait fait son œuvre; elle eut raison de sa robuste constitution. Depuis quatre heures, hier après-midi, la foule a défilé silencieusement devant la dépouille mortelle du grand chef politique canadien, qui est exposée dans le salon des gouverneurs de l'hôpital. Ce matin, le regrette défunt sera transporté à Québec où auront lieu les obsèques.

Le Canada fera des funérailles d'Etat à l'un de ses fils les plus distingués, qui est mort courageusement à son devoir. Un communiqué émanant du bureau du premier ministre a rendu public le désir du gouvernement. "A raison du poste éminent qu'occupait le très honorable Ernest Lapointe dans la vie publique du Canada, le gouvernement du pays croit, si la famille accepte, que des funérailles d'Etat doivent être accordées au grand disparu. Le premier ministre a informé Mme Ernest Lapointe de cette décision — immédiatement acceptée — et déjà les préparatifs procèdent dans la capitale." Tous les arrangements à ce sujet sont sous la direction du sous-secrétaire d'Etat, M. E. H. Coleman.

Longue maladie
Le gouverneur-général sera représenté aux funérailles qui auront lieu à Québec, au cœur même du comté de Québec-Est que M. Ernest Lapointe représentait aux Communes canadiennes depuis la mort de sir Wilfrid Laurier, en 1919. Le défunt avait en effet manifesté le désir que ses électeurs eussent l'occasion d'assister à son service religieux.
M. Ernest Lapointe était malade depuis le mois de juin dernier. Dans les derniers jours de la session parlementaire, il avait senti les premières atteintes du mal qui devait le terrasser. Mais le besoin était trop grand de l'homme d'Etat ne consentit pas à s'y dérober. Malgré les craintes de ses intimes, il était à son siège, lors de la reprise de la session, au début de novembre. Dès le 5 cependant, il devait entrer à l'hôpital Notre-Dame.
Malgré son sourire et la bonne humeur qu'il ne cessa d'afficher, ses médecins ne tardèrent pas à constater qu'il était frappé d'un mal qui ne pardonne pas. Avec son énergie habituelle, il résista jusqu'à la fin, en conservant toujours sa lucidité, malgré son extrême faiblesse. Depuis une semaine environ, les Canadiens avaient perdu tout espoir. Des crises cardiaques fréquentes usaient ses forces et le laissaient trop facilement prévoir que la fin était proche.

Depuis le 18 novembre, l'éminent homme d'Etat recut les témoignages les plus touchants de l'amitié profonde que lui portaient ses compatriotes. Le premier ministre, M. Mackenzie King, se rendit quatre fois à son chevet et put converser assez longuement avec lui. On sait les liens étroits, datant d'une quarantaine d'années, qui unissaient ces deux politiques canadiens associés dans une même œuvre de collaboration féconde. Mardi, on informa le malade que M. King venait d'envoyer un message particulier à son ami. M. Lapointe comprit la délicatesse du geste et remercia par un sourire.

Les dernières pensées du très hon. (Suite page onze)

Les nazis seraient à moins de 16 milles de la capitale soviétique

On apprend à Londres que l'envahisseur a commencé d'effectuer la manœuvre grâce à laquelle il espère encercler Moscou — Après avoir atteint Stalingorok, il remonte vers le nord

Moscou, 26. (P.A.) — Le bureau soviétique de l'information, dans un communiqué qu'il a publié, ce soir, dit que des combats d'une grande intensité font rage à proximité de Volokolamsk, à 65 milles au nord-ouest de Moscou et de Stalingorok, à 120 milles au sud-est.

(La radio de Vichy a annoncé, aujourd'hui, que les nazis s'étaient pratiquement une trouée dans les lignes du front central à un point qui se trouvait à moins de 16 milles de Moscou).

Les nazis se font une autre trouée dans le front de Moscou

Londres, 26. (P.C.) — Des rapports soviétiques que l'on reçoit, ici, ce soir, disent que de puissantes colonnes allemandes se sont pratiquement une nouvelle trouée, dans les lignes de défense russe, au sud-est de Moscou. Ils ajoutent que la bataille grâce à laquelle l'envahisseur espère encercler complètement la capitale continue de faire rage et que, d'heure en heure, la situation de cette dernière s'aggrave.

C'est dans le secteur de Stalingorok, à 120 milles au sud-est de Moscou et à 60 milles à l'est de Toula, que l'ennemi, utilisant ses chars, son aviation et son infanterie, a percé le front rouge. Il aurait avancé jusqu'à 40 milles au nord-ouest de Stalingorok, peut-être jusqu'aux portes de la ville de Venev. De là, une partie de ses troupes sont revenues vers l'ouest dans le but, vraisemblablement, de cerner Toula et de couper la route qui relie cette dernière place à Serpoukhov, à 50 milles au sud de Moscou. Le reste des colonnes nazies continueraient de remonter vers le nord-est afin d'essayer d'encercler Moscou elle-même.

A l'ouest et au sud-ouest de leur capitale, dans les secteurs de Mos-

Le maire Moreau est acquitté à Hull

Hull, 26 (P.C.) — M. Rodolphe Moreau, maire de Pointe-Gatineau, qui était accusé d'avoir incité des personnes à allumer un incendie, a été acquitté aujourd'hui, en Cour du Banc du Roi.
Il était accusé d'avoir incité ses neveux, René et Emilien Moreau, à mettre le feu à des bâtiments de la mine de Perkins en 1932.

Echec possible des négociations franco-allemandes

Le maréchal Pétain refuserait de se compromettre avec l'axe

New-York, 26. (P.A.) — Des dépêches reçues à New-York ce soir donnent à entendre que les négociations franco-allemandes pourraient fort bien se heurter à un échec, le maréchal Pétain refusant de faire partie de l'axe.

Ces rapports, émanant de sources neutres bien informées, semblent confirmés par le fait que les chefs des deux pays ne se sont pas rencontrés au milieu de la semaine, comme on s'y attendait.

La résistance que le maréchal offrirait aux offres allemandes proviendrait des récents développements de la guerre sur divers fronts. On décrit ainsi les principales raisons pour lesquelles le maréchal préférerait s'abstenir de participer à l'axe:

- 1—Les Italiens ont une fois de plus manifesté leur convoitise des territoires français dans leurs récentes conversations avec les Allemands.
- 2—Les Français ont reçu des rapports disant que les pertes allemandes en Russie sont extrêmement lourdes, quoique pas autant que le prétendent les Russes, qui les portent à 6,000,000.
- 3—L'incertitude de la lutte en Afrique du Nord. Il apparaît aussi que les Allemands n'ont maintenant plus de fortes concentrations de troupes en Bulgarie, portant ainsi les Français à croire que l'axe ne pourra lancer un mouvement de pinces contre le canal de Suez cet hiver.

Des personnalités bien informées ont noté que les Allemands ne consentiraient pas à rencontrer les chefs de Vichy, à moins d'avoir la certitude d'obtenir une entente satisfaisante de collaboration, qu'ils pourraient annoncer comme une nouvelle victoire de l'axe.
Jusqu'ici les Allemands n'ont fait aucun commentaire au sujet de la réunion projetée avec les chefs français.

Echec des négociations entre Tokio et Washington

La paix ou la guerre en Extrême-Orient dépend du prochain mouvement du Japon

Washington, 26 (P.A.) — Les Etats-Unis et le Japon ont failli à travers une formule d'entente pour le règlement pacifique de leurs différents après sept mois de négociations diplomatiques, et on apprend de source autorisée ce soir, et la paix ou la guerre en Extrême-Orient peut dépendre du prochain geste que tentera le Japon.

Le secrétaire d'Etat Cordell Hull remis à l'ambassadeur et à l'émis-saire spécial japonais un document important les principes fondamentaux que toutes les nations doivent servir, selon le gouvernement des Etats-Unis, y compris le Japon, si on veut que la paix soit maintenue dans le Pacifique.

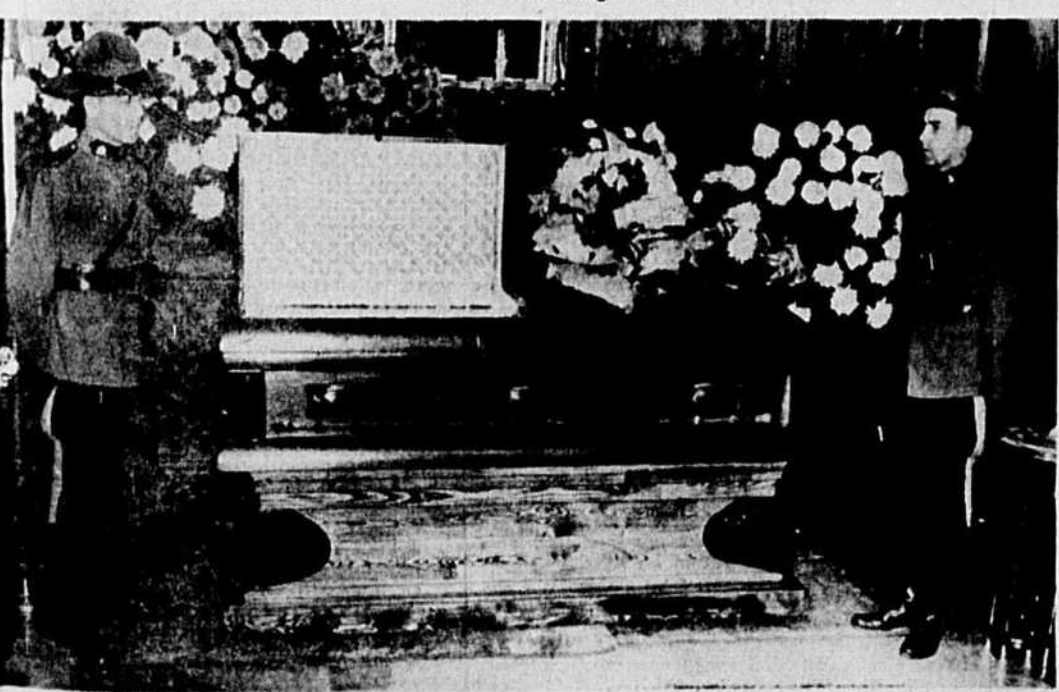
Ces principes de politique fondamentale, énoncés par M. Hull en 1941, après que les forces japonaises eurent commencé à envahir la Chine, indiquent le Japon de mettre fin à son expansion armée et à son agression en Extrême-Orient, à retirer ses forces militaires de Chine et d'Indochine et à adopter une politique économique pacifique au lieu de "l'ordre nouveau" et de la "sphère de co-prospérité en Asie Orientale", proposées par la baïonnette.

Les milieux diplomatiques informés disent que le Japon, confronté avec la guerre contre ses objectifs, doit maintenant décider de négocier sur la base des principes américains ou affronter les conséquences de pour-suivre sa marche armée en avant.

Une attaque sur le Siam ou sur la route de Birmanie peut constituer la réponse du Japon, dit-on dans les milieux informés, si le gouvernement de Tokio veut devenir un partenaire actif de l'axe.

La décision du gouvernement des Etats-Unis a été prise après consultation avec la Grande-Bretagne, la Chine, la Hollande et l'Australie. Les Etats-Unis auraient refusé de retirer leur aide à la Chine, à la demande des Japonais. De son côté, le Japon aurait refusé les recommandations américaines de retirer ses troupes de l'Indochine, condition de toute entente qui aurait restauré les relations commerciales entre le Japon et les Etats-Unis.

Le cercueil du très honorable Ernest Lapointe



Salon de l'hôpital Notre-Dame où le cercueil de M. Lapointe est resté exposé depuis 4 h. 30 hier soir jusqu'à 8 h. 30 ce matin, n'était à peu près pas décoré. L'illustré défunt lui-même avait exprimé le désir qu'il en fut ainsi. (Photo CANADA)

La patrie a besoin de VOUS — Enrôlez-vous!

TABLE

	Page
Editorial	2
Chronique militaire	3
Propos féminins — Feuilleton	4
Chronique ouvrière — Mots croisés — Le Bridge Contrat	5
Spectacles — Radio	6
Chronique judiciaire	12, 13
Sport	12, 13
Finance	14, 15

Le Canada

Journal du matin — Fondé en 1903

Membre de la Canadian Press
Membre de l'Audit Bureau of Circulations
Membre de la Canadian Daily Newspaper Association
Le Canada est publié par la Compagnie de Publication du Canada, Limited, au numéro 25, rue Saint-Jacques, à Montréal.

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL	
Par la poste	
Canada (sauf Montréal et banlieue)	\$ 4
Etats-Unis et Empire Britannique	\$ 5
Union Postale	\$ 12
Livraison à domicile	
Montréal et banlieue	\$ 5
Tous les abonnements sont payables d'avance	

Rédacteur en chef :
Eustache Letellier de Saint-Just

JEUDI, 27 NOVEMBRE 1941

Le Canada en deuil

La mort du très honorable Ernest Lapointe est un deuil national. Sa disparition de la scène canadienne, où il occupait depuis si longtemps une place éminente, suscite des regrets sincères dans tous les milieux. Les divergences politiques sont abolies. Car le défunt était un grand Canadien, l'un des citoyens les plus distingués de son pays et un admirable serviteur de sa patrie.

Nous savions depuis quelques semaines que l'état de santé de M. Lapointe causait de sérieuses inquiétudes, mais nous n'eussions pas cru, avant ces derniers jours, que la maladie réussirait à terrasser si rapidement un homme aussi robuste. Bâti en force, personne ne songeait qu'il dût un jour disparaître de la vie publique canadienne. Il avait fait tant de campagnes électorales, il avait travaillé avec tant d'acharnement pour ses concitoyens, que nous avions oublié que les labours et que l'âge auraient raison de sa constitution. C'est aujourd'hui que nous comprenons plus clairement que jamais ce que nous lui devons et ce qu'il a contribué de solide bon sens et de vues politiques avisées à l'administration de notre pays.

On a souvent retracé les principales étapes de sa carrière. Parti d'un petit village québécois, il a vite réussi à s'imposer à Ottawa et à s'affirmer comme un chef. Laurier, qui s'y connaissait en hommes, n'avait pas tardé à découvrir les ressources exceptionnelles du jeune député de Kamouraska, qui devait lui succéder dans le comté de Québec-Est. Rien d'étonnant dès lors qu'à la formation de son premier ministère, en 1921, M. Mackenzie King lui ait aussitôt confié un portefeuille et en ait fait l'un de ses confidentes les plus intimes. C'était le début de cette entente mutuelle, qui devait être si fructueuse pour le Canada et le symbole de la nécessaire collaboration entre les Canadiens-Anglais et les Canadiens-Français.

L'histoire retiendra le témoignage que rendait à son collègue le premier-ministre canadien, M. King, lors des fêtes de Québec en l'honneur de M. Lapointe, le 18 février 1939: "Pendant vingt ans, j'ai pu partager avec lui tous mes soucis et tous mes problèmes. Je doute que dans notre histoire, on puisse trouver une amitié plus loyale, plus fidèle, plus constante que celle qui nous a unis pendant ces nombreuses années." Cette amitié a servi les intérêts supérieurs de notre peuple. Dans la personne de M. Lapointe, M. King avait reconnu une âme d'élite et un patriote convaincu.

Dans le domaine international, où il s'était acquis une compétence particulière, le ministre de la justice avait eu maintes fois l'occasion de servir le prestige de son pays. Aux conférences impériales de Londres, il s'éleva sans peine aux hommes d'Etat les plus éminents du Commonwealth britannique. Profondément attaché au Canada, il fut l'un des artisans les plus résolus de notre évolution constitutionnelle et il a contribué à créer l'esprit dont s'inspire le statut de Westminster.

M. Lapointe ne limitait pas son horizon aux frontières de notre pays. Il comprit la menace qui pesait sur le continent américain, le jour où le pangermanisme trouverait dans les nazis un instrument de domination. C'est pourquoi il accepta d'emblée le fait de la guerre et prit à cœur d'expliquer à ses compatriotes les raisons profondes et inéluctables de notre participation. Avec une sincérité jamais en défaut, il demeura vaillamment à son poste et voulut faire toute sa part pour la cause commune. Il n'a pas connu le repos, il disparaît en plein combat.

L'honorable Ernest Lapointe meurt à une heure tragique de notre existence nationale, au moment où se dessine un mouvement anti-canadien et farouchement impérialiste. Malgré les difficultés actuelles, son œuvre lui survivra, car elle est fondée sur une pensée vraie, qui triomphera le jour, que nous souhaitons prochain, où nous serons tous de véritables Canadiens.

A la famille en deuil, le Canada exprime ses condoléances et le témoignage de sa vive gratitude pour les services éminents rendus à ses compatriotes par Ernest Lapointe. Son nom vivra dans notre mémoire, ses successeurs s'inspireront de son exemple et poursuivront dans sa conduite les directives de leur orientation politique. Dès sa mort, il prend place dans notre histoire auprès des caractères supérieurs à qui le Canada doit d'être ce qu'il est.

COURRIER DES LETTRES

RAPPELS

par Jean Bruchesi

Obligé par ses hautes fonctions administratives de suspendre momentanément sa production intellectuelle, le sous-secrétaire de la province t'ent à nous rappeler qu'il demeure toujours un universitaire préoccupé de questions historiques et littéraires. Sans doute son éditeur a-t-il dû lui faire violence pour qu'il consente à publier en volume des études diverses et des articles parus à l'occasion d'un centenaire ou d'un décès. Inutile d'ajouter que ce livre n'est nullement homogène et qu'il ne prétend pas l'être. Nous en retenir certaines pages avec intérêt, tandis que d'autres eussent gagné à ne pas quitter leur retraite.

Ce qui est surtout louable chez Jean Bruchesi, c'est le goût de servir, c'est sa haute conscience du rôle des élites. Il croit de son devoir, et il a raison, d'apporter sa contribution à notre patrimoine intellectuel. Esprit studieux, surtout épris de recherches historiques, il a déjà abattu de l'excellente besogne. On peut lui reprocher certaines tendances au conformisme qu'il rachète au reste par la franchise et la sincérité de ses idées. De la France, par exemple, il n'a pris que ce qui convenait à sa formation et à sa mentalité. On connaît sans peine ses goûts et ses préférences qui se rattachent au solide plus qu'au brillant, à l'orthodoxie plus qu'à la fantaisie. L'inquiétude de notre siècle ne l'a guère touché. Volontiers dogmatique, il n'est pas facile à déloger de ses retranchements. Serait-il exagéré de lui trouver une parenté spirituelle — la soupçonnerait-il ? — avec Henri Matisse ? C'est un éloge qui en vaut bien d'autres.

De *Rapports*, je retiendrai surtout les pages excellentes consacrées à un journaliste aujourd'hui oublié, Oscar Dunn. Au cours d'une vie assez brève, brusquement terminée, ce descendant de Loyalistes devait faire rapidement son nom parmi les journalistes de sa génération et laisser quelques ouvrages qui ne sont pas négligeables. Né en 1845, Dunn commença son apprentissage au *Courrier de Saint-Hyacinthe*, pendant qu'il était encore au collège. Dès le début, il s'engagea à fond dans la polémique qui opposait les membres de l'Institut Canadien à Mgr Bourget. Un séjour en Europe devait ouvrir son horizon intellectuel et le préparer à ses fonctions de journaliste à la *Minerve*, à l'*Opinion Publique*, à la *Revue Canadienne* et au *Journal de Québec*.

Dunn publia aussi quelques livres, notamment un *Glossaire canadien-français* et *Dix ans de journalisme*. (On voit que la tentation des journalistes de se survivre par un recueil de leurs articles date de longtemps !). Conservateur en politique, il était d'abord Canadien et il s'employa toujours, avec civilité, à discuter de toutes les questions d'actualité. Sur la Confédération, il a noté qu'elle a été faite pour nous seuls, car les autres provinces réclamaient l'union législative. Il ajoutait avec raison que "le principe fédéral n'exigeait, de notre part, ni abdication, ni capitulation." Comme tous nos chefs politiques éclairés, il ne croyait pas à la vertu d'un impérialisme aveugle. "La vanité nous mène à Londres, l'ambition doit nous retenir sur le sol canadien." Oscar Dunn était un journaliste consciencieux et doué; Jean Bruchesi a raison de le rappeler à nos contemporains.

Un essai sur le romantisme et un récit historique consacré au roi de Rome nous retiennent moins longtemps; l'auteur reprend ici des sujets qui ont été abondamment traités par des écrivains français. Suivent des pages éloquentes sur l'illustre poète de Maillane, Frédéric Mistral, à qui Jean Bruchesi a voué depuis longtemps une amitié fidèle. Il nous raconte aussi les origines de notre premier Hôtel-Dieu, celui de Québec, fondé par les Hospitalières de Dieppe en 1639. Après beaucoup d'autres, il célèbre l'universalité de la langue française et signale que "la défaite de juin 1940 ne saurait porter atteinte à une vérité que les plus beaux esprits proclament avec tant de conviction. Elle n'a rien enlevé, en tout cas, aux qualités intrinsèques de la langue de Racine, de Bossuet, de La Fontaine, de Molière et d'Anatole France; elle n'en a pas détruit ou amoindri la richesse grammaticale et littéraire."

Des esquisses qui terminent *Rapports*, il en est une qui nous intéresse particulièrement. Nous connaissons très mal, et c'est un tort, l'écrivain probe et l'observateur lucide que fut Edmond de Nevers, l'auteur de *L'Américain* et de *L'Avenir du peuple canadien-français*. Il a été sûrement un précurseur, même s'il y a quelque exagération de la part d'Henri d'Arles d'écrire qu'il appartient à "la grande lignée des voyants et des penseurs." Edmond de Nevers, qui a vécu longtemps dans diverses capitales européennes, avait acquis l'habitude de la réflexion. Il eut le mérite de signaler à ses compatriotes quelques-uns de leurs travers et de suggérer des remèdes.

Jean Bruchesi rend aussi hommage à Charles Le Goffic, écrivain breton de seconde zone, à René Bazin, agréable narrateur et romancier superficiel, et à Paul Bourget, dont les recherches psychologiques lui vaudront toujours une mention dans les manuels de littérature, même si ce peintre de la société bourgeoise a consommé sa gloire en voyage. Ces écrivains français ne sont certes pas les premiers venus, et il est juste de les saluer du chapeau. L'auteur de *Rapports* se montre mordant à l'égard de "ceux qui se délectent uniquement à la morbidité d'un André Gide, à l'analyse infinitésimale d'un Marcel Proust ou qui se plongent jusqu'au cou dans les eaux assez souvent grises et vaseuses des romans-fleuves de Jules Romains." Que voilà de gros mots, et bien injuriés ! Me pardonnera-t-il de préférer à l'ombre des jeunes filles en fleur au *Blé qui lève* et à *La terre qui meurt* et *La porte étroite* à *L'Étape* ? Je me soucie peu de savoir si l'enseignement de Bourget a contredit "les faux dogmes de la pensée moderne"; ce n'est pas le penseur qui m'intéresse ici, mais l'artiste, le romancier. Le conflit de l'art et de la morale est vieux comme le monde; il ne se résoudra sûrement pas par la domination tyrannique de celle-ci par celui-là. Un Bourget, un Bazin, ont été de grands Français, d'excellents chrétiens; cela ne suffit pas à établir leurs mérites littéraires.

Rapports est un livre vivant, puisqu'il suscite à l'occasion la contradiction. Avec pondération et jugement, Jean Bruchesi passe sans effort d'un sujet à un autre, prodiguant des remarques justes et des observations précieuses. Son bouquin est un nouveau témoignage de sa probité intellectuelle.

Roger DUHAMEL

Jean Bruchesi, *Rapports*, Éditions Bernard Valiquette, Montréal, 1941.

La mort de M. Lapointe⁽¹⁾

Ernest Lapointe, le vainqueur de si nombreuses et de si dures luttes politiques, depuis plus d'un quart de siècle, livrait depuis trois semaines, entre les quatre murs blancs d'une chambre d'hôpital, son dernier combat, celui que tout homme sait devoir perdre, un jour ou l'autre, suivant les desseins de la Providence, et celui, néanmoins, où aucun être humain ne s'engage sans un ultime espoir: le combat entre la vie et la mort. Il n'est personne d'entre nous qui, douloureusement surpris par la soudaineté et la gravité de cette attaque, n'ait suivi avec anxiété, de jour en jour, les bulletins qui nous renseignaient laconiquement sur l'état de M. Lapointe. Nous revoyions sa haute taille, sa robuste carrure, images d'une puissante santé qui avait d'ailleurs été rarement prise en défaut et nous y trouvions des raisons de souhaiter une issue différente de celle que la médecine avait prévue dès les premiers symptômes. Et c'est ainsi qu'après la consternation de la première surprise, lorsque fut révélé l'état de santé désespéré du ministre de la Justice, le peuple canadien-français se rattacha à l'espoir que fit renaître, ces derniers jours, la résistance dont faisait preuve M. Lapointe. Ce dernier combat, il l'a livré avec la force calme qui le caractérisait, avec une parfaite lucidité et avec une édifiante soumission aux desseins de Dieu. Se sentant très gravement atteint, c'est lui qui demanda à recevoir les derniers sacrements de l'Eglise, c'est lui qui demanda que ses obsèques se fassent en l'église de Saint-Roch, dans ce comté qu'il avait illustré au parlement canadien, c'est lui qui voulut être mis en terre dans son pays natal de la Rivière-du-Loup. Entouré de sa famille, à qui il donnait l'ampleur de la fortune et de la résignation, M. Lapointe ne put pas l'ultime consolation de voir avant de mourir son fils, le lieutenant Hugues Lapointe, qui est en Angleterre avec son régiment.

Ces heures qu'il savait être les dernières, M. Lapointe les employa à mettre ordre à ses affaires. Et je ne puis m'empêcher d'exprimer ici un sentiment que nous ressentons tous très nettement en ce moment, un sentiment qui ne nous a pas quittés depuis que nous avons vu M. Lapointe moralement atteint et c'est que les affaires de celui qui vient de disparaître étaient surtout nos affaires, celles de la nation canadienne-française qu'il représentait dans les conseils de l'Etat et au nom de laquelle, mieux que personne, il pouvait parler. C'est de nous, croyons-le bien, encore plus que de lui-même, que le ministre de la Justice tint à parler dans les derniers entretiens qu'il eut avec le premier-ministre du Canada, le T. H. Mackenzie King, dont il était depuis plus de trente ans l'ami intime et le confident. Et si cette mort est pour nous une perte lourde du poids de toute la confiance que les siens avaient mise en Ernest Lapointe, cette mort est aussi, pour le chef du gouvernement canadien, une perte inestimable. Écoutons ces paroles que prononçait M. King, il y a deux ans, à l'adresse de celui dont on faisait alors le trente-cinquième anniversaire de mariage:

"Il est aussi vrai de la vie politique que du mariage de dire que ses joies sont multiples et ses fardeaux allégés par la présence d'un compagnon loyal et fidèle avec lequel on peut partager sans réserve ses fardeaux et ses joies. Telle a été l'amitié d'Ernest Lapointe pour moi au cours des années pendant lesquelles nous avons assumé ensemble ces responsabilités. Pendant vingt ans j'ai pu partager avec lui tous mes soucis et tous mes problèmes. Je doute que dans notre histoire on puisse trouver une amitié plus loyale, plus fidèle, plus constante que celle qui nous a unis pendant ces nombreuses années. (...) Dans cette période critique, plus dangereuse, je le crois, qu'aucune de celles que le monde a traversées, s'il est une chose dont je suis reconnaissant, c'est que, comme premier-ministre de ce pays, j'ai à mes côtés (...) cet homme tolérant et modéré dans ses vues, de grande expérience et de jugement sûr. Sans sa compagnie assidue, sans cette joie qui provient de la recherche du juste milieu et de la mise à l'écart des solutions extrêmes, dans les affaires intérieures comme dans les affaires internationales, sans les sages avis et le jugement assuré d'Ernest Lapointe, je doute que j'aurais pu porter le lourd fardeau du pouvoir pendant tant d'années."

Cet hommage, augmenté tant d'autres viennent aujourd'hui s'ajouter, dit assez clairement le rôle qu'a joué M. Lapointe dans l'histoire politique canadienne, il donne toute sa signification et sa valeur à cette alliance de noms passée depuis nombre d'années dans l'usage et qui nous faisait dire: le gouvernement King-Lapointe. Nous avons fêté il y a quelques jours le centenaire de la naissance du seul Canadien français qui ait été premier-ministre du Canada: Laurier. C'est bien, comme on l'a dit, son digne successeur que nous pleurons aujourd'hui, car Ernest Lapointe fut, en vérité, pendant des années, le premier-ministre conjoint du Canada.

M. Lapointe meurt prématurément, emporté par une maladie dont il ressentait depuis longtemps les atteintes mais que son énergie lui faisait ignorer. D'autres, moins robustes, eussent été à sa place depuis longtemps abattus, mais lui voulut rester debout. Les inquiétudes que lui causait sa santé, il les confiait, le 5 novembre, à son ami le sénateur Dandurand, avec qui il revenait à Montréal. Cette longue conversation de trois heures, dans le rapide d'Ottawa, porta sur de très nombreuses questions. Je sentais alors à l'esprit de celui qui prenait ce jour-là, non sans anxiété, le chemin de l'hôpital, M. Lapointe parla moins de lui que de nous, de ses compatriotes, de la situation politique dont nous avions fait de lui le pivot. Et ce furent ces mêmes préoccupations d'ordre national qui revinrent dans les derniers entretiens que M. Lapointe eut, sur son lit de mort, avec les personnages qui venaient à son chevet. Devant l'ultime sacrifice qu'il sentait proche, il exprimait son regret de devoir partir "à un moment, disait-il, où l'on a encore besoin de moi". Répondant, un autre jour, aux invocations pieuses que formulait à côté de lui son confesseur, il disait encore, s'adressant lui-même: "Mon Dieu, protégez mes compatriotes." Telles furent les dernières pensées de cet homme de bien, de ce grand chrétien qui, en se joignant à la politique, avait compris toute la noblesse de cette carrière et s'était donné à ses concitoyens.

La carrière politique comporte sans doute des déboires, mais elle n'est pas pour cela dépourvue de légitimes satisfactions. Ernest Lapointe connaît durant toute sa vie publique celle de ces satisfactions qui a sans doute le plus de prix pour le plus modeste député comme pour l'homme d'Etat le plus prestigieux: il ne perdit jamais la confiance de ses électeurs; il ne connut jamais une défaite électorale. Il se montrait justement fier de cet exploit dont peu d'hommes peuvent s'enorgueillir: après trente-sept années de vie parlementaire, s'il se trouvait parmi ceux qui m'électorent en ce moment, des électeurs de Kamouraska ou de Québec-Est, ils peuvent se dire que leur fidélité à son égard fut pour M. Lapointe un reconfort et un stimulant tout au long de sa longue carrière. Il sut, d'ailleurs, le leur dire en maintes occasions et de façon beaucoup plus éloquente que je ne saurais le faire.

Depuis 1921, M. Lapointe était ministre de la Couronne. C'est dire que depuis vingt ans il a exercé une influence marquée sur la politique canadienne. Il s'était donné entièrement à la tâche de faire grandir le Canada et de lui donner une âme nationale, en réalisant l'union de tous les Canadiens. Il avait à conquérir le respect de nos compatriotes de langue anglaise et son prestige parmi eux était grand. Il avait acquis en quelques années une maîtrise parfaite de l'anglais et ses discours à la Chambre des Communes commandaient toujours l'attention.

Les Canadiens français ont eu en Ernest Lapointe un porte-parole prestigieux, un défenseur intrépide, quand il le fallait. Le patriotisme d'Ernest Lapointe était canadien. Il concevait le rôle de notre petit peuple dans la vie nationale canadienne, suivant des vues larges qui embrassaient non seulement le présent mais l'avenir. Animé du libéralisme dont Laurier lui avait légué l'héritage, il ne cessa jamais d'être d'abord, dans les hautes fonctions qu'il occupait, le représentant de ses compatriotes, mais il n'oublia pas non plus qu'il était le conseiller du Roi dans un gouvernement qui devait administrer pour le bien commun un grand pays où se posaient sans cesse les problèmes inhérents au double caractère ethnique de notre population.

"Nous se verraient", disait-il, au matin et à la défense de la Confédération. C'est elle qui a fait le Canada. Prétendre que l'avenir de notre pays serait mieux servi par la rupture du lien fédératif et la formation de groupes de provinces et d'Etats séparés, c'est nier l'Histoire. Qui pourrait affirmer que le Canada serait le grand pays qu'il est aujourd'hui, si les colonies anglaises n'avaient pas convenu de s'associer et de former une nation en 1867? Certes, les intérêts des diverses sections de notre pays ne sont pas toujours identiques. Des compromis, des sacrifices mêmes sont nécessaires. Seul un esprit national peut les inspirer."

Combien d'entre nous qui ont applaudi Ernest Lapointe lorsqu'il revendiquait fièrement nos droits et en imposait le respect, ont été trop prompts à le critiquer quand la logique de son attitude lui faisait dans certaines occasions, accepter les compromis et les sacrifices qui étaient le pendant de ces droits? Nous oublions alors que le prestige de son nom et la valeur de ses conseils étaient précisément faits de cette pondération, de cette modération qui lui faisaient toujours rechercher le juste milieu.

"Une grande nation, disait-il encore, ne peut se développer dans la haine, les conflits et la discorde. Elle ne peut croître que dans l'union, la concorde, la tolérance et la modération. Une récolte d'amour ne peut surgir d'une semence de haine (...)"

Telle était la doctrine d'Ernest Lapointe, celle qu'il a constamment défendue dans le vaste champ de la politique fédérale, dont l'envergure était taillée à la mesure de son âme généreuse et de ses puissantes ressources de tribun. C'est encore lui qui disait — et ces paroles pourraient être citées comme son testament politique — "Québec écartera d'Ottawa la figure grimaçante de la haine et de l'envie et, croyez-m'en, elle ne confiera sa destinée dans notre pays à aucun charlatan; elle n'interrompra pas le courant de la vie nationale. Elle continuera à aller de l'avant dans un monde qui change. Certes, il y aura toujours des difficultés dans notre vie nationale; ces difficultés sont dues à la différence de mentalités, aussi bien qu'à des divergences d'intérêts, car nos origines raciales, nos croyances, notre langue ne sont pas les mêmes. Seules, la modération, la volonté de s'unir et de coopérer loyalement peuvent assurer le salut national."

Et cet appel, Ernest Lapointe ne le faisait pas entendre uniquement à ses compatriotes. Combien de fois ne l'a-t-il pas répété d'un bout à l'autre du pays, dans tous les milieux où il voyait se dresser l'intolérance?

Ces hautes pensées, et noblement défendues, ont porté leurs fruits. L'union intime qui liait depuis vingt ans Mackenzie King et Ernest Lapointe n'a pas été seulement un symbole. Elle s'est traduite dans notre vie nationale en cette heure critique qui sonna avec la guerre, suprême épreuve pour une nation. La nôtre s'y est engagée dans un esprit qui témoigne de la solidité de l'œuvre d'union accomplie par celui dont nous pleurons la disparition. Que cette union dût éblouir encore des assauts, M. Lapointe le savait, le redoutait, sans doute, et ses derniers jours auront été peut-être assombri par les perspectives que nous laisse entrevoir le présent. Ce sont ces mêmes pensées, ce pressentiment, qui rendent si lourde au Canada français, dans les circonstances actuelles, la perte qu'il vient de faire. Ne comprenons-nous pas mieux, maintenant qu'il est disparu, ce que représentait pour nous cet homme qui portait le poids de la confiance de son peuple?

Ernest Lapointe n'est plus. La mort a couché ce géant, ce colosse dans la haute taille dominait depuis un quart de siècle notre vie politique; la mort a fermé ces yeux dont le regard nous échappait parfois sous les épaisses lunettes; elle a arraché les gestes du tribun; elle a éteint cette voix qui avait si vaillamment défendu la vérité, cette voix qui, naguère, devant tout un peuple agenouillé dans la nef écumoire de Notre-Dame de Montréal, porta aux plus lointains échos de notre patrie les nobles accents de la prière pour la paix.

Ernest Lapointe est mort. Le Canada pleure un grand homme de son histoire.

Eustache LETELLIER DE SAINT-JUST

DANS LES JOURNAUX

La ruine d'un peuple

Cette guerre remet à l'affiche le problème de l'inflation. Si un contrôle rigoureux n'est pas exercé pour empêcher l'augmentation indéfinie du prix des marchandises et des salaires, l'équilibre économique ne tarde pas à être rompu et à manifester des signes indéniables d'anarchie. C'est ce qui est arrivé en Allemagne, lors de l'effondrement du mark en 1923. A ce moment, rares sont ceux qui ont pu mesurer l'étendue du mal et en prévoir les conséquences politiques. Elles étaient, néanmoins, inscrites dans les faits. Un Allemand, Curt Reiss, raconte dans le *Saturday Evening Post* les principaux événements que cette catastrophe produisit sur sa famille et sur ses voisins. La situation devint lamentable. Des gens qui jusqu'à ce jour avaient vécu convenablement de leur travail ou de leurs économies se virent totalement ruinés et obligés de rechercher les emplois les plus subalternes pour essayer de subsister. Cet effacement de l'organisme économique eut immédiatement sa répercussion dans la psychologie populaire. Le climat était créé, Hitler pouvait venir, une masse d'hommes égarés recherchaient un maître à qui se donner.

La valeur du dollar se chiffrait à 4.20 marks. Elle ne tarderait pas à entreprendre sa vertigineuse ascension. En mars 1923, il faudrait 20,000 marks pour faire un dollar. C'était encore peu de chose. Le 9 août, il en fallait 5,000,000 et à la fin d'octobre 72,500,000,000! En d'autres termes, le mark était devenu une unité monétaire sans aucune valeur réelle, avec laquelle il était à peu près impossible de se procurer des aliments ou des produits indispensables à la vie. Il s'ensuivit une détresse sans nom et une misère telle que des bandes de maraudeurs s'organisaient et exécutaient des raids sur les dépôts de marchandises. Reiss rapporte que le cordonnier du quartier n'acceptait de réparer les chaussures qu'en échange de nourriture. Le prix d'entrée au cinéma voisin, c'était une quantité déterminée de charbon. Une coupe de cheveux chez le coiffeur coûtait deux oeufs. Une personne avait prêté 75,000 marks sur une propriété et c'était l'échéance de cette hypothèque; elle reçut en effet, à son grand désespoir, la somme nominale, car ces 75,000 marks sur lesquels elle comptait pour assurer ses vieux jours ne suffisaient même pas pour acquitter le prix d'un seul repas.

Au sujet de cette crise économique et morale qui marquait la génération actuelle des Allemands, Curt Reiss écrit:

Pourquoi en étions-nous arrivés là? Parce que la chute rapide du mark avait rendu impossible à un homme qui travaillait huit, dix, vingt heures par jour de gagner sa vie et celle de sa famille par une besogne honnête.

Et pourquoi? Qu'y avait-il vraiment en arrière de tout ceci? Cela aussi, je n'ai commencé à le comprendre que beaucoup plus tard. J'ai commencé à entrevoir qu'il ne s'agissait pas tant d'un tremblement de terre que d'une conspiration. Tout cela n'était pas seulement la conséquence de la guerre perdue, mais une tentative du gouvernement et de certaines gens qui se cachaient derrière lui pour tricher. Les Alliés sur le paiement des réparations. Il fallait pousser le mark allemand dans un tel gouffre que les gouvernements étrangers trouveraient insensés de réclamer de nouveaux paiements sur les dettes. Mais ceux qui ont souffert, ce furent les Allemands eux-mêmes, les classes moyennes, ceux qui vivaient sur leurs économies et leurs coupures. Finalement, l'inflation devint une gigantesque escroquerie, coulée par un petit nombre, notamment les industriels allemands, et le reste de la population en fut victime.

Cette analyse de la situation aide à comprendre dans quelle atmosphère de détresse et d'abandon opéreraient Hitler et ses complices. Ils tablèrent sur les malheurs réels d'un peuple soumis à une

odieuse exploitation et qui s'imaginait briser ses chaînes en s'abandonnant à un mauvais berger, lui-même parfaitement insouciant du bien-être de son peuple qui ne sont même pas ses compatriotes. C'est la plus grande tragédie de notre siècle, la plus douloureuse peut-être, l'une de celles qui exercera une influence considérable en dehors des frontières du Reich. La guerre que nous livrons aujourd'hui est une conséquence directe de cette exagération des masses germaniques, qui formèrent un levain de choix pour Hitler. Il trouva en elle la matière d'excellence qu'il transforma par son fanatisme et sa outrance en un instrument docile de conquête et de domination.

Les livres

(Notes des éditeurs)

LA PHARISIENNE, par François Mauriac. Éditions Bernard Grasset, Paris, édit. Distributeur pour le Canada: Librairie Pons, 554 est, rue Sainte-Catherine, Montréal.

Paru à Paris le 15 juin 1941, *La Pharissienne* est donc le premier roman de François Mauriac publié après l'armistice.

Le lecteur le plus difficile ne peut qu'être captivé par l'originalité de ses personnages. Parmi les heures émouvantes de l'amour, de la jalousie, des passions et aussi de la foi dans une quelconque de plus profond ou de plus intrinsèque, tandis que des jeunes cœurs éboulent et brûlent autour d'elle, Madame Brigitte Flau. *La Pharissienne* découvre que ce n'est pas de mérité qui importe mais d'aimer.

La Pharissienne est écrit avec le charme habituel de Mauriac et ne peut que connaître un grand succès.

Un roman passionnant qui suscite les plus fécondes méditations.

ANNUAIRE DU CANADA 1941. Publication du Bureau fédéral de la Statistique. Imprimeur de roi, Ottawa, édit.

L'introduction de l'Annuaire est une addition qui donne un état détaillé de l'effort de guerre du Canada et une revue de la situation économique au moment de l'impression.

La partie principale de l'Annuaire comprend vingt chapitres. Le chapitre I porte sur les traits naturels du pays, comprenant la géographie, l'hydrographie, la géologie, la faune, les terres, les ressources scéniques et géologiques, le climat et la météorologie, et l'histoire et la chronologie, la constitution et le gouvernement sont traités dans le chapitre II et III, tandis que la composition de la population, les statistiques vitales et celles de l'immigration se trouvent aux chapitres IV à VI. Le chapitre VII est un relevé général de la production; il réunit les données des divers domaines de la production canadienne de façon à éliminer le double emploi de valeurs entre les industries primaires et secondaires. Les chapitres VIII à XV inclusivement donnent un exposé détaillé de la production des principales industries du pays, notamment l'agriculture, les forêts, les ressources et la production de fourrures, les pêcheries, les mines et métaux, les forces hydrauliques, les manufactures et la construction. Le commerce extérieur fait l'objet du chapitre XVI et comprend une étude sur le tourisme au Canada et la balance des paiements internationaux. Le commerce intérieur, distinctement du commerce extérieur, est passé en revue au chapitre XVII avec analyse spéciale du commerce de grain, du commerce des bestiaux et des produits animaux et le recensement des établissements de commerce de gros et de détail et les facilités commerciales. Les transports et communications font l'objet du chapitre XVIII, qui comporte un exposé de la relation du gouvernement avec les transports, ainsi que des statistiques sur les chemins de fer, le transport routier, la navigation, le transport aérien et ses facilités, les communications par fil sans-fil, la poste et la presse. Le chapitre XIX porte sur le travail, les salaires et le coût de la vie et le chapitre XX traite des prix des denrées et des services ainsi que du loyer de l'argent et de la valeur des importations et exportations. Les finances publiques du Canada, fédérales, provinciales et municipales, sont le sujet universellement intéressant et important du chapitre XXI, qui comprend aussi un exposé de la richesse et du revenu de la nation et des placements canadiens à l'étranger et de placements de l'étranger au Canada. Les finances autres que publiques forment la matière des deux chapitres suivants: chapitre XXII, qui traite du régime monétaire et du système bancaire et de la finance commerciale diverse, y compris les compagnies de prêt et de fiducie, les ventes d'obligations et le change étranger; chapitre XXIII, qui traite de l'assurance contre le feu, sur la vie et divers. Les chapitres XXIV à XXVI traitent de l'éducation, de la santé publique et des institutions connexes, et des statistiques judiciaires et pénitentiaires respectivement; le chapitre XXVII porte sur les administrations diverses. Les sources de la statistique et autres informations officielles concernant le Canada sont données au chapitre XXVIII, ainsi qu'une liste de publications des gouvernements fédéral et provinciaux. Le dernier chapitre, XXIX, contient des renseignements sur la législation fédérale de 1940, un résumé des principaux événements de l'année, les nominations officielles, etc. Le volume est soigneusement indexé et comprend plusieurs cartes lithographiées, graphiques et diagrammes.

Vocabulaire

Faut-il donc posséder un vaste répertoire de mots pour parler convenablement les deux langues les plus répandues du monde? Un lexique ou dictionnaire qu'on peut tout exprimer en langue anglaise ou en langue française avec quelques centaines de mots. Et il ajoute qu'on a plus de chance d'être compris — c'est important — en ayant recours aux mots plus simples. Pour illustrer sa thèse, il a confié des savants le soin de traduire l'Ancien et le Nouveau Testaments avec un vocabulaire limité à mille mots. La version anglaise de cet ouvrage est presque terminée, et un critique exprime l'avis, après avoir comparé cette traduction avec les anciennes, que la beauté de l'œuvre n'a pas eu à souffrir de ce minimalisme simplificateur. Le dictionnaire de l'Ancien Testament limite à moins de 100 mille mots tout le vocabulaire français. La langue anglaise a l'avantage de demander en comptant chaque mot trois fois plus, le français n'en reste pas moins la langue de la diplomatie, parce que plus logique, plus claire, et plus nuancée.

La force du cygne

On sait généralement que le cygne possède une force musculaire considérable dans son long cou et aussi dans ses ailes et l'on peut redouter en conséquence, d'entrer en discussion avec cet oiseau. On cite le fait d'un médecin américain dont le premier cas de chirurgie qu'il eut à traiter fut celui d'un cygne. L'accident avait eu lieu en hiver, sur le lac des Cygnes, dans le comté de Mississippi. Le patient, chasseur de profession, et qui chassait la nuit se trouvait dans une petite barque, et ses manœuvres firent lever une bande de cygnes. Instinctivement, les oiseaux étaient prêts de lui, il leva les bras en l'air pour protéger sa tête. Celle-ci ne fut point de mal, mais un de ses avant-bras fut atteint par l'aile d'un des oiseaux qui faisait un effort puissant pour s'élever, et les deux os de l'avant-bras se brisèrent.

Cet exemple montre que le préjugé populaire à l'égard de cet oiseau n'est pas dépourvu de fondement, et les incrédules feront bien de le partager.

L'HOTEL WINDSOR possède une atmosphère de distinction très recherchée et est visité par des voyageurs de renom venant de toutes les parties du monde. Il est renommé pour ses chambres modernes et confortables, son excellente cuisine et son service courtois.

Windsor
CARRÉ DOMINION

Chronique militaire

Nouvelles nominations à l'Aviation canadienne

Le commandant Adélard Raymond devient commandant du dépôt de l'effectif de Lachine et le commandant S. Terroux lui succède à Québec

Le commodore de l'air, A. de Niverville, officier commandant de la région d'entraînement, aérienne, annonce la nomination du commandant S. Terroux, au poste d'officier commandant du dépôt de l'effectif de Lachine, pour succéder au commandant du 5e dépôt de l'effectif à Lachine.

Le commandant d'escadron Adélard Raymond a de longues années d'expérience dans l'aviation, ayant d'abord servi dans le Corps d'Aviation Royal durant la dernière guerre. Dès son retour au Canada, en 1919, il organisa un service commercial qu'il dirigea jusqu'en 1926. Les avions se servaient, pour atterrir, de l'ancien terrain de polo à Cartierville.

En 1935, le commandant d'escadron Adélard Raymond fut nommé commandant de l'escadron de bombardement, rue DeBouillon, qui se servait, comme base aérienne, du champ d'aviation de St-Hubert. Il devint commandant en 1938, succédant au commandant d'escadron Dubuc.

Un mois après la déclaration de la présente guerre, le commandant d'escadron Adélard Raymond fut nommé commandant de la 118e escadrille qui faisait partie de la patrouille côtière de l'Atlantique, entre Halifax et Saint-Jean (N.B.).

À l'été de 1940, les Etats-Unis ayant décidé de donner toute l'aide matérielle possible à la France envahie, le commandant d'escadron Adélard Raymond, en tête d'un groupe d'aviateurs du Corps d'Aviation Royal Canadien, se trouvait en route pour la France à bord du porte-avions français "Béarn". Ceux-ci devaient mener aux Français comment se servir des avions américains, mais ils n'atteignirent pas leur but. Avant d'arriver au port de Brest, la défaite de Dunkerque fut signalée à bord du "Béarn"; on se dirigea dans vers Bordeaux, mais cette ville fut capturée par l'ennemi vingt-quatre heures avant d'être abandonnée. Le capitaine reçut l'ordre de se diriger vers le Maroc, mais cette destination ayant été jugée peu sûre pour les aviateurs et les précieux cargo de 175 avions, sans compter que le vaisseau était aussi en danger d'être capturé, l'ordre fut entamé et le porte-avions se dirigea vers la Martinique, colonie française située dans la mer des Antilles. Arrivé à destination, les avions furent déchargés et nos aviateurs s'embarquèrent à bord d'un vaisseau de guerre anglais, en route pour un port anglais dans les Antilles. Les lignes

maritimes étaient si désorganisées que le commandant Raymond dut changer de vaisseau quatorze fois avant d'arriver au Canada. Dès son retour inattendu, on lui désigna un poste à la 3e région d'entraînement aérienne, à Montréal, sous le commandement du commodore de l'air McEwen, et, en septembre 1940, il fut transféré au dépôt de l'effectif à Québec. Là, il fut chargé de transformer un vieux hôpital en une école d'aviation moderne, capable d'accueillir huit cents étudiants. Durant son stage à Québec, il fut nommé aide-de-camp honoraire de Son Excellence le lieutenant-gouverneur de la province.

Après s'être acquitté noblement de sa tâche au service du Corps d'Aviation Royal, lors de la dernière guerre, il prit une part active à la campagne des prêts pour la Victoire et il eut l'honneur de transmettre, à Son Excellence le Prince de Galles, le message de la Ligue Aérienne de l'Empire Britannique, qu'il accompagna durant son voyage à travers la province de Québec.

Le commandant Terroux
Le commandant d'escadron S. Terroux s'enrôla en 1916 dans la "Royal Canadian Horse Artillery". Il fit un stage en Angleterre et ensuite en France, du mois d'avril 1917 au mois d'août 1918, alors qu'il retourna en Angleterre pour se joindre au Corps d'Aviation Royal. L'armistice ayant été signé, il ne put compléter son cours de pilote. Il retourna au Canada en 1919, et, en 1921, lors de la réorganisation du 17th Duke of York's Royal Canadian Hussars, il se joignit à ce régiment comme lieutenant. Il avança rapidement, fut nommé lieutenant-colonel et se retira après avoir complété son mandat d'officier commandant du régiment. Il fit partie de la réserve des officiers jusqu'en 1938.

Au mois de mars 1940, le commandant d'escadron Terroux se joignit au Corps d'Aviation Royal Canadien avec le grade de chef d'escadrille. Il fut commandant de la section No 1 à l'Ecole de Télégraphie sans Fil, Montréal, du mois de mai 1940 au mois d'avril de cette année et fut ensuite nommé officier chargé de l'administration de l'Ecole d'entraînement No 8, à Moncton (N.B.). Au mois de juin, il fut promu commandant d'escadron et quitta Moncton le mois suivant pour assumer le poste d'officier en charge du personnel pour la Région d'Entraînement de l'est.

Le principe général de cette guerre-ci est de fournir aux jeunes l'occasion de servir sous les armes tout en leur permettant de profiter des mêmes avantages éducationnels qu'ils pourraient avoir dans la vie civile, dit M. Bovey.

Le major Bois qui est le psychologue de l'armée, est bien décidé à plaquer chacun dans son milieu afin qu'il puisse donner son meilleur rendement. On entendit ensuite le capitaine Riopelle, sir Mathias Tellier, juge en chef de la cour d'appel; le chanoine Lamarche, curé de la cathédrale et remplaçant de son Excellence Monseigneur Papineau et Son Honneur le maire de Joliette, monsieur Boisvert.

Le service du mess des officiers et celui de la nourriture étaient sous la direction du sergent Coutu.

Hommage des juges de la Cour de Québec à la mémoire de M. Lapointe
Québec, 26. (P.C.) — Le juge en chef Albert Sévigny, de la Cour supérieure, a dit ce soir que tous les juges de la Cour supérieure se réuniront au Palais de justice, lundi, pour rendre hommage à la mémoire de l'hon. Ernest Lapointe.

L'épargne de guerre
Le général Panet est heureux de constater l'intérêt que prennent les civils dans l'organisation de l'armée. Aujourd'hui, on s'est rendu au camp de Joliette pour se rendre compte de quelle façon étaient traités ceux qui s'enrôlent dans l'active. On prend bien soin de nos jeunes et les quartiers généraux en sont fiers. Ici, on ne s'occupe pas seulement du côté matériel, mais on tient aussi compte du côté spirituel. Ce dernier est confié au capitaine Riopelle. Aujourd'hui, on peut être fier de l'armée canadienne. "Malheureusement, a dit monsieur Panet, nous n'avons pas assez de volontaires. Qu'allons-nous faire? L'Angleterre est notre avant-poste et il faut la protéger à tout prix. Quoique les Etats-Unis ne soient pas en guerre, ils sont énormément pour les Alliés. Et nous, que faisons-nous? Le brigadier-général Panet a ensuite expliqué la situation générale sur tous les fronts.

M. Maurice Moussette, prêt à l'épargne de guerre par la Cie "North Electric", un des surveillants des territoires dans la présente campagne d'armement par l'épargne. Le travail se termine samedi, et les milliers de collaborateurs qui ont été ainsi prêts pour des compagnies pour aider au travail du gouvernement, retourneront à leur emploi régulier, tandis que les plans d'épargne continueront de fonctionner tout le temps de la guerre.

Le colonel Bovey a déclaré que l'armée n'était pas un lieu de perdición mais que, au contraire, le fils de cul-

Présentation de \$50,000 au Corps d'Aviation



C'est en présence de tout un groupe de distingués personnages, d'un détachement du Corps d'Aviation et d'une foule nombreuse d'employés du Pacifique Canadien qu'a eu lieu hier, dans la grande salle des pas perdus de la gare Windsor, la présentation au Corps d'Aviation Royal Canadien d'un chèque de \$50,000, produit d'une collecte de vieux or et vieux bijoux organisée depuis quelques mois parmi les employés de la grande compagnie de transport canadienne. Ce montant servira à l'achat de deux avions de combat qui seront mis à la disposition de nos forces aériennes outre-mer. Le chèque fut remis au commodore de Niverville (ci-haut, à gauche) par M. C. E. Stockhill, représentant des employés du Pacifique Canadien, après que le vice-maréchal de l'air G. O. Johnson l'accepta officiellement au nom du Corps d'Aviation Royal Canadien.

Jeune montréalais commandant d'une unité blindée

Le lieutenant-colonel
J.-H. Larocque est le plus
jeune officier de la
5e division blindée

Le plus jeune officier de la 5e division blindée est un montréalais de 32 ans, le lieutenant-colonel J.-H. Larocque, qui vient d'arriver outre-mer avec le 9e régiment blindé. Le colonel Larocque a reçu sa nouvelle nomination au début du mois.

Le jeune officier a dix ans de service dans l'armée permanente. Il y est entré après avoir obtenu son diplôme au Collège militaire royal. Ayant obtenu une commission dans le Royal Canadian Dragoons, il servit durant cinq ans dans ce régiment, c'est-à-dire jusqu'en 1936, alors qu'il fut l'un des premiers officiers envoyés à l'école canadienne de tank, commandée par le brigadier F. P. Worthington, M.C.M.M., à London, Ontario.

Puis le jeune lieutenant a été envoyé outre-mer, où il a passé un an avec le Corps royal de tank, avant de revenir à l'école canadienne qui avait à ce moment été transféré au camp Borden.

Au mois de mai 1939, le jeune lieutenant fut promu capitaine et, quatre mois plus tard, en septembre, promu major. A la formation du premier régiment blindé, le major Larocque reçut le commandement d'un escadron, mais il retourna plus tard au Royal Canadian Dragoons. Au mois de février 1940, il remplissait des fonctions spéciales aux quartiers généraux de la défense nationale, à Ottawa. Mais il retourna, au mois de juillet, à son régiment comme commandant en second.

L'homme est-il plus cultivé que la femme?

Un jury décide que non,
au débat organisé par les
étudiants au Plateau

Miles Jeanne Gascon et Reine Gagné ont prouvé hier soir, à une soirée de la Société des débats de l'Université de Montréal, à l'Auditorium du Plateau, que la femme est au moins aussi cultivée que l'homme, en sortant victorieuses d'un combat où il s'agissait justement de démontrer, à coups d'arguments, que c'est par l'affirmative qu'il faut répondre à l'interrogation suivante: "L'homme est-il plus cultivé que la femme?"

L'hon. Bernard Bissonnette, président de l'Assemblée législative, servait de président du jury qui se composait de MM. Paul-Emile Côté, Sarto Fournier et Raymond Eudes, tous trois députés à la Chambre des Communes. M. Roger Beaulieu présidait le débat.

MM. Jean Drapeau et Charles-Edouard Bertrand à qui l'on avait confié la mission de défendre leurs congénères, ont accepté avec beaucoup de bonne grâce le verdict des jurés, convaincus qu'ils étaient, dès le début, de ne pouvoir l'emporter sur d'aussi redoutables adversaires que ceux qu'on leur avait opposés.



Quatre-vingts ans au service du public montréalais

La Compagnie des
Tramways de Montréal a
1,000 tramways et 300
autobus en service

Il y a 80 ans, on inaugurait à Montréal le premier circuit de transport public. Il comportait huit tramways tirés par des chevaux et cinq sleighs, circulant sur six milles de voie simple pour desservir une population de 100,000 habitants.

Aujourd'hui, la compagnie des tramways célèbre le 80e anniversaire de sa fondation et elle a en service près de 1,000 tramways et 300 autobus. En un seul jour, ils transportent une moyenne de 900,000 voyageurs sur des routes qui se chiffrent à 230 milles de voie simple et 190 de routes pour autobus. En une seule année, ces tramways et ces autobus parcourent plus de 33,000,000 de milles.

M. Alex. Easton fut le premier à exploiter un réseau en vertu d'un bail avec la Montreal City Passen Rail Company. Le 27 novembre 1861, la première voie de tramways partait de la rue Saint-Marie, près du pont à péage de Québec jusqu'à la Place d'Armes. En juin, 1862 il y avait une voie de la Place d'Armes, par la rue Notre-Dame se rendant jusqu'à la rue Saint-Joseph et il fut nécessaire d'ajouter trois chars à chevaux à l'équipement.

En 1863, la compagnie fut forcée de s'adresser à la Ville en vue d'obtenir la permission de construire des voies commençant rue Papineau et se continuant le long de la rue Ste-Catherine jusqu'à la rue de la Montagne et une autre voie rue St-Laurent jusqu'à la barrière à péage, reliée à celle construite rue St-Joseph. Il y avait aussi une autre voie le long de la rue McGill jusqu'à la rue Wellington. Au cours de cette année, la compagnie transporta un peu plus de 1,000,000 de voyageurs. De nos jours, ce chiffre est transporté en une seule journée.

Il s'écoula près de 30 ans avant d'introduire l'électrification en 1892, mais les usagers mirent en doute cette innovation. Mais l'électrification se fit et la compagnie exploite 12 milles et demi de voies cette année-là. Pour marquer cet anniversaire, la compagnie doit émettre une carte colorée montrant les voies des tramways et les routes des autobus, incluant les services supplémentaires aux heures de foule; les parcs, les hôpitaux, les voies ferrées et les gares de chemins de fer, etc., une échelle de taux de billets et un indicateur comportant les numéros civiques des rues en vue d'aider ses clients à trouver tout immeuble qu'ils désirent. Cette carte peut être obtenue gratuitement aux bureaux des billets de la compagnie à travers la ville, au service des objets perdus au terminus de la rue Craig ou en écrivant aux bureaux de l'information, 159 ouest, rue Craig.

Verdict d'accident

Un verdict de mort accidentelle sans négligence criminelle a été rendu hier, par le jury, à la suite de l'enquête conduite par Me Richard Duckett, coroner du district de Montréal, au sujet de l'accident de la rue Hubert, dans lequel M. Robert Whitten, 36 ans, 524, Grande Allée, Mackayville, a trouvé la mort.

L'interrogatoire des témoins et de M. Maurice Dumoulin, agent de la circulation provinciale, a établi que le camion avait fait 192 pieds en dehors du chemin; au bout de cette distance, il a versé dans le fossé, capotant sur le côté droit. Apparemment, M. Whitten aurait ouvert la porte et tenté de sortir, du côté droit, mais il eut le crâne coincé par la porte qui s'est refermée en touchant le sol. Il est mort instantanément.

M. Mandoza Lepage, qui accompagnait M. Whitten, a déclaré que lundi, il n'avait pas dormi depuis trois jours. Il était dans un état d'extrême fatigue et ne se souvient même pas s'il conduisait au moment de l'accident. Mais les dépositions des témoins établissent qu'il était lui-même le chauffeur de l'auto au moment de l'accident.

Violente sortie de Ribbentrop sur la politique de M. Roosevelt

"Il est clair, dit-il, que
le contribuable américain
fera les frais de la guerre
des Anglais contre
l'Allemagne"

Berlin, 26 (P.A.) — Le ministre des Affaires étrangères allemand, von Ribbentrop, a fait appel au peuple américain aujourd'hui, lui demandant de désavouer ce qu'il a appelé "la politique catastrophique du gouvernement des E.-U." Il a déclaré que l'assistance de prêt-location aux ennemis de l'Allemagne entraînerait les Etats-Unis "dans une crise économique comme aucun pays n'en a jamais vue".

Parlant d'une voix monotone et fatiguée aux représentants des 13 gouvernements signataires du pacte anti-comintern, Ribbentrop a défié les Etats-Unis d'empêcher l'établissement de l'ordre nouveau en Europe ou en Extrême-Orient.

Il a prétendu que l'Allemagne gagnerait la guerre de toute façon — même si les Etats-Unis y participent — et que le perdant serait le contribuable américain lorsque viendra la dépression.

"Je crois que la catastrophe américaine de 1929 serait un jeu d'enfants en comparaison de ce qui surviendrait alors. Je crois que le jour approche où le peuple américain s'éveillera et demandera des comptes au président et à ses conseillers juifs".

Une grande partie du discours de M. Ribbentrop était dédiée aux Etats-Unis et les commentateurs nazis l'ont décrit comme "une nouvelle et sensationnelle expression de l'attitude allemande envers les Etats-Unis".

L'Allemagne a déjà vaincu dans sa campagne de l'est, a dit Ribbentrop. "Quel que soit le matériel de guerre que les Etats-Unis livrent à nos ennemis, et même si les Etats-Unis entrent en guerre contre nous, cela ne changera rien à l'issue, qui est la victoire de l'Axe et de ses alliés".

Le président Roosevelt, a-t-il dit, est "un conspirateur de guerre", entraînant un pays réticent dans une "politique de catastrophe".

Il a affirmé que le premier ministre Winston Churchill sait "dans le fond de son cœur qu'il est battu". Il porte tous ses espoirs sur son dernier allié, les Etats-Unis.

Puis, adoucissant ses remarques contre les Etats-Unis, Ribbentrop a dit que le peuple allemand dans toute son histoire n'avait jamais détesté le peuple américain et réciproquement.

Mais, a-t-il averti, la politique de Roosevelt coûtera cher au peuple américain.

"Il est clair que le contribuable américain fera les frais de la guerre des Anglais contre l'Allemagne". Il a décrit les avantages économiques et militaires qui ressortiront de la victoire allemande sur les Russes et qui dépasseront de loin les ressources britanniques et américaines.

L'Europe est prête à soutenir la tension d'une autre guerre de trente ans, a-t-il conclu.

Sauvés de la mort

Peu après 1 h., hier après-midi, la brigade de secours de la Montreal Light, Heat and Power Consolidated, fut mandée d'urgence au numéro 4929, avenue Verdun, où on trouva Mme Hazel Coleman, 33 ans, son enfant, Beverley, 6 ans, et M. Angus Lachambre, vieillard de 74 ans, souffrant tous trois d'asphyxie par le monoxyde de carbone. Ce monoxyde se dégageait d'un poêle à gaz d'éclairage sur lequel on faisait bouillir de l'eau dans un récipient trop grand qui ne permettait pas au gaz une combustion complète. Tous furent tout-à-fait sauvés par suite d'une intervention rapide. Les victimes furent ensuite laissées aux soins de leur médecin de famille.

Bulletin météorologique

(Presse Canadienne)
Températures minima et maxima, hier
(Les chiffres en caractères gras indiquent les degrés sous zéro):

quent les degrés nous zero).		Mn. Mx.	
Dawson	32 30	P. Arthur	18 29
Simpson	19 11	Moosonee	4 16
Fort Smith	14 11	Huntsville	23 33
St. John	37 35	Par. Sound	25 41
Victoria	40 50	London	21 42
Vancouver	40 52	Toronto	36 46
Kamloops	29 48	Kingston	28 47
St. George	29 47	Ottawa	28 38
Jasper	27 44	Montréal	35 42
Edmonton	23 35	Chicago	22 32
Calgary	42 52	St. Paul	27 55
Lethbridge	45 58	St. Louis	37 51
Med. Hat	48 54	St. Francisco	40 62
Saskatoon	24 38	Denver	35 61
Battleford	20 40	N. Orleans	42 61
St. Albert	11 25	Miami	58 74
Regina	10 36	Washington	39 59
Winnipeg	6 19	New-York	37 52
Kenora	4 16	Boston	38 50

Prognostics pour les différentes

Promesses pour les différents
régions climatiques du Canada

Vallée du Haut St-Laurent et Vallée de l'Outaouais. — Vents frais; partiellement nuageux et un peu plus froid avec neige.

Région des Grands Lacs — Vents frais; partiellement nuageux avec averse ou chutes de neige en certains endroits.

Baie Géorgienne — Vents frais; nuageux et un peu plus froid avec légères chutes de neige.

Nord-Ontarien. — Partiellement nuageux et plus froid avec chutes de neige en certains endroits.
Lac Supérieur — Vents frais; nuageux et froid avec neige légère.
Kenora et Rainy River. — Nuageux et froid avec neige légère.
Manitoba — Pluie nuageux et modérément froid avec neige en certains endroits.
Saskatchewan — Pluie nuageux avec chutes de neige en certains endroits; plus froid dans le nord.
Alberta — Nuageux et doux avec pluie fine dans le sud, plus froid avec neige légère dans le nord.

LES MEDICINS RECOMMANDENT NOS
BANDES HERNIAIRES.....
Une spécialité de la
PHARMACIE MONTREAL
La plus grande pharmacie de détail au monde.
Portez la bande qui convient à votre malade. Nous avons un assortiment complet de bandes herniaires, bandes médicales, bas élastiques, supports, vestes en chamail ou en flanelle rouge pour ceux qui souffrent de bronchite. Essayage à domicile ou dans nos salons privés sans frais additionnels. Experts et experts à votre service attendant selon l'ordonnance de votre médecin.
100% ET NUIT
HA.7251

Fugitif recherché



La Sûreté provinciale du Québec recherche présentement Lucien Rousseau, 5072, rue Marquette, à Montréal, un de ceux qui s'évadèrent, lundi soir, de la prison de Sorel. Emile Grenon, l'autre fugitif, fut capturé, mardi soir, par le détective A. Normandeau, de la Sûreté provinciale, au domicile de sa grand-mère, à Saint-Louis-de-Bonne-cours. Le fugitif est âgé de 23 ans; il mesure 5 pieds 9 pouces de grandeur, et il pèse 144 livres. Il a les cheveux noirs et les yeux bruns. Il accomplissait une peine d'un mois pour vol d'auto. Toute personne qui le verra, devra communiquer immédiatement avec M. Louis Jarguile, directeur adjoint de la Sûreté provinciale du Québec, en signalant HARBOR 4141. Tous les renseignements resteront confidentiels.

En travaillant pour vous, vous travaillez pour tous. Achetez des Certificats d'épargne de guerre.

PUNAISES
Couvre-lits et les oreillers etc.
EXTERMINATION
Garantie en quelques heures
Meubles, etc., désinfectés dans
nos voitures
CORPORATION PAULA LEE
F. CHARBONNIER, directeur-gérant
D.O. 24518 Le soir D.O. 1619

\$420.00 de loyer, s.v.p!
Vous seriez renversé si votre propriétaire vous réclamait à l'avance le loyer d'une année!

Vous payez votre loyer, vos comptes de gaz, d'électricité et de téléphone chaque mois. Achetez votre assurance-vie de la même manière.
Vous serez agréablement surpris de constater comme il est maintenant facile d'assurer une protection suffisante à votre famille et, à vous-même, un revenu garanti pour votre vieillesse — moyennant de légers versements mensuels.
Ce nouveau système budgétaire sera d'autant plus apprécié que nous devons aujourd'hui faire face à de nouvelles obligations — impôts, certificats d'épargne de guerre, œuvres de charité. Voici comment il fonctionne: vous choisissez la police qui vous convient mais, au lieu de payer toute la prime de la première année, vous ne payez que celle du premier mois. A l'âge de 30 ans, une police à double protection de \$5000 coûte \$6.15 par mois. La Compagnie accepte ensuite vos chèques postdatés pour les autres mois de l'année. De cette façon, vous pouvez vous assurer la sécurité financière pour aussi peu que \$5 par mois. Envoyez le coupon.

NORTH AMERICAN LIFE
BUREAU CHIEF: 112 King St. West, Toronto, Ont.
Veuillez m'envoyer des renseignements au sujet de votre Police Budgétaire spéciale, ainsi qu'un carnet de poche gratuit.
Nom.....
Adresse.....
2 SUCCURSALES A MONTREAL.
614 ouest, Saint-Jacques J. DAILEY LEMOYNE, gérant
522 University Tower. W. W. MURRAY, C.L.U., gérant

PROPOS FÉMININS

Dans le Monde

Mlle Marthe Lanthier recevra à un cocktail, vendredi, avant le Bal de la Saint-André.

Le baron Jules de Coriolis Pelletier, ancien officier du 22e, récemment arrivé d'Angleterre avec sa famille, est descendu chez sa sœur, la comtesse de la Tour Fondue.

Le maréchal de l'Air et Mme W.-A. Bishop, d'Ottawa, sont attendus à Montréal, demain, pour le bal de la Saint-André.

Mme J. Marcellin Wilson recevra le jeudi 4 décembre pour sa petite-fille, Mlle Louise Brodeur, et son invité, Mlle Esther Paquet, de Québec.

Mme E. de Gaspé Power et sa fille, Nancy, sont revenues d'Ottawa où elles ont fait un court séjour.

Mme P.-B. Mignault recevait à l'heure du thé, hier, en l'honneur de sa petite-fille, Mlle Priscilla Ann MacKinnon, débutante de la saison.

Mlle Lucille Larivière partira en fin de semaine pour Baltimore où elle sera l'invitée de M. et Mme Robert-Lee Smith pendant quelque temps.

Un succès particulièrement brillant a marqué, la partie de cartes donnée mardi, après-midi, à la Maison des gardes-malades de l'hôpital Notre-Dame, sous les auspices de l'Association des dames patronnesses de l'œuvre. Environ sept cents personnes ont pris part à cette réunion de charité que présidait Mme Henri Groulx et Mme Adhémar Raynault. Lady Forget, présidente de l'œuvre, et Mme J.-A. Marion, présidente du comité de réception, recevaient les invitées. A cinq heures, le thé fut servi. La fête se poursuivit pendant toute la soirée. Des soupers furent servis et plusieurs attractions avaient été inscrites au programme.

M. et Mme Jean-Jacques Grothé sont de retour de Québec où ils ont fait leur voyage de noces. Avant son mariage, Mlle Grothé était Mlle Jacqueline Lamarche.

Le samedi 6 décembre dans l'intimité M. le chanoine Adélard Harbord bénira, en la chapelle particulière de la Basilique, le mariage de Mlle Lucienne Lecompte, fille de M. et de Mme Anatole Lecompte, de Montréal, avec M. Almazor Yelle, fils de M. et de Mme Narcisse Yelle.

M. et Mme Wm-J. O'Leary, de Stanford, Conn., de passage à Montréal, sont descendus au Mont-Royal.

Mme André Guertin, de la Pointe Gatineau, passe quelque temps à Québec l'invitée de sa fille, Mme Charles-A. Dionne.

La Cuisine

Salade de poisson

1 c. à table de gelatine; 1 oeuf, 1 c. à thé de sel; 1 c. à thé de farine; 2 tasses de lait; 1 1/2 tasse d'eau froide; 1 c. à thé de sucre; 1 c. à thé de moutarde; 1-2 tasse de vinaigre; 2 tasses de poisson cuit ou conservé.

Gonfler la gelatine dans l'eau froide, y ajouter la mayonnaise chaude préparée comme suit: Batre l'oeuf, ajouter tous les ingrédients secs mélangés, puis le lait et le vinaigre; faire cuire en brassant pour prévenir les grumeaux. Ajouter ensuite le poisson à ce premier mélange et mettre dans un moule préalablement rincé à l'eau froide.

Eglerin fumé aux pommes de terre gratinées

Fouler un plat à gratin beurré avec un lit de pommes de terre cuites et tranchées, assaisonner et parsemer de petits morceaux de beurre. Ajouter 1-2 cuillerée à thé de jus d'églerin et des restes d'églerin fumé cuit. Répéter la même opération jusqu'à ce que le plat soit rempli, recouvrir de chapelure et parsemer de petits morceaux de beurre. Si l'églerin n'a pas été cuit à la crème ou dans une sauce à la crème, ajouter, entre les lits, de la sauce à la crème ou de la sauce blanche ou encore du lait. Faire cuire à four modéré jusqu'à ce que le tout soit chaud et bien ris-solé.

Vos fonds sont en sûreté dans les mains de l'Etat. Placez vos économies dans les Certificats d'épargne de guerre.

Feuilleton du Canada

LE COEUR MAGNIFIQUE

Par JOCELYNE

No 31 27 novembre 1941

(suite)

Elle frissonna. Corbellier s'inquiéta: — Vous êtes fatiguée, ou tourmentée de votre petit, petite Jeanine? — Oui et non; ce n'est pas cela précisément... Je ressens une espèce d'angoisse.

— Quelle angoisse, ma petite chérie? — Cette sorte d'anxiété physique qu'éprouvent dit-on les bêtes dans les champs, les oiseaux dans les bois, quand un orage, un cyclone va s'abattre sur la campagne, et les menace dans leur vie.

Une secousse intérieure fit vibrer les nerfs de Paul. Ce qu'il éprouvait était donc passé dans l'âme de Jeanine?

Alors? Le courant spirituel, ce vrai lien des êtres, existait donc entre eux, puisque, naissant de son cœur en lambeaux, l'onde douloureuse traversait celui de Jeanine, sans que la jeune fille pût en soupçonner la cause?



Sur un manteau en lainage de poil de lapin gris, la charmante Lucille Ball porte une parure de marbre. Le petit chapeau "pill box" est également en marbre avec voilette brune d'un effet ravissant autour du visage.

Regard sur la Mode

Jaquettes et manteaux de fabrication anglaise pour les Canadiennes

Londres (P.C.) — Une Anglaise très chic portant un ensemble ravissant fait d'une jupe de crêpe noir et d'une jaquette aux couleurs éclatantes, a été présentée au roi George de Grèce à une réception donnée dans un hôtel londonien.

Plusieurs remarquèrent cette jaquette mais personne ne pouvait réaliser qu'elle avait été faite non pas avec une étoffe précieuse mais bien taillée à même un couvre-lit rapiécé venant de la grand-mère de cette femme.

Les retailles de velours, de satin, de soie et de brocart joliment travaillées et aux couleurs invisibles venaient de ce couvre-lit et, réunies, elles donnaient un effet merveilleux. Les couleurs contrastantes avaient l'éclat des pierres précieuses.

Charmants modèles

Des jaquettes aux couleurs gaies, même si elles ne sont pas faites avec un ancien couvre-lit, sont envoyées actuellement d'Angleterre au Canada. Des manufacturiers anglais en confectionnent de très belles en lainage croisé, en alpaca ou en tissu cordé. Celles en lainage croisé dans les tons riches d'orange et d'olive. Ajustées à la taille, elles montent haut, fermant par un col "Peter Pan" et sept boutons sur le devant.

Faites d'alpaca, les jaquettes ne sont pas moins charmantes. On les voit dans les couleurs vives comme le rouge écarlate, le bleu turquoise, le jaune or. L'un des modèles est tout à fait particulier: blousant à la taille, il descend, avec effet de peplum, très bas en avant. Pratique, il peut se porter à la ville, sur une jupe ou à la campagne, avec des pantalons.

Enfin, les jaquettes de tissu cordé sont de genre couturier, avec ceinture incrustée et encolure en V. Elles ont de l'ampleur à la taille. Celles-ci sont plutôt dans les tons très doux de bleu, vert, or atténué et olive.

Cet envoi de jaquettes est accompagné d'un certain nombre de jupes. L'idée d'avoir dans sa garde-robe deux jupes dansant contraste avec une seule jaquette est remarquable.

L'influence militaire

Les manteaux de poil de chameau, d'alpaca ou de lainage croisé, doublés de chauds lainages, sont fort pratiques. La plupart sont de coupe très simple où l'influence militaire est visible: lignes allongées, jupes un peu amples, corsages fermés ornés de cols rabattus, taille ajustée marquée d'une ceinture en arrière. Quelques-uns sont bleu marine doublés de tissu de même couleur, d'autres bruns avec doublures beige. De grandes poches appliquées et une ceinture sont les seuls ornements d'un manteau de poil de chameau. L'alpaca chaud et con-

fortable mais léger est joliment dans les teintes de vert pomme, bleu et jaune. Certains lainages croisés sont rayés ou quadrillés, la plupart à fond noir et blanc avec lignes rouges, vertes, jaunes ou violettes pour plus d'éclat. Et c'est d'un bel effet.

Réunions

Le Cercle de l'Aiguille Française, tiendra une réunion lundi soir, le 1er décembre à 8 h. 30 p.m., à l'Union Nationale Française, 429 ave Viger. Toutes les jeunes filles françaises de Montréal y sont cordialement invitées. Pour renseignements: DUPONT 0731.

Nous gagnerons la guerre. Il faut aussi gagner la paix. Sauvegardez vos économies en les plaçant dans les Certificats d'épargne de guerre.

Mlle LILIAN CUMMINGS, jeune Canadienne native de Montréal mais habitant actuellement à Toronto, travaille dans une usine de munitions de cette ville. En plus d'aider le pays en fabriquant des bombes, Mlle Cummings met ses économies dans l'achat de certificats d'épargne de guerre. Ces jours derniers une réception était organisée à Toronto en l'honneur de cette jeune fille qui par l'achat d'un certificat a contribué à porter le montant global d'épargne à \$100,000. On la voit ici recevant des mains du maire Conboy le fameux certificat.



La Couture Chez Soi

Service des Patrons du "Canada"

Une autre robe d'intérieur

Patron No 9778

La ménagère n'a jamais trop de robes d'intérieur. C'est pourquoi nous hésitons pas, mesdames, à vous présenter une fois de plus un joli modèle amincissant et de lignes nouvelles. C'est une robe facile à confectionner si vous suivez toutes les indications données dans le patron. Elle ferme en avant par huit boutons posés deux par deux à espaces réguliers. Le col et les manchettes peuvent être en tissu contrastant ou si l'on emploie une cotonnade quadrillée, taillée simplement de façon à donner un effet fantaisiste. La ceinture étroite fermée par une boucle de nacre assortie aux boutons marque bien la taille. Les manches courtes sont pratiques. Cependant, elles peuvent être longues si l'on préfère.

Le patron No 9778 se fait dans les grandeurs 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46 et 48. La grandeur 36 demande 3 7/8 verges de tissu de 35 pouces de largeur.

Vous pouvez vous procurer ce patron en faisant la demande au Service des Patrons LE CANADA, 33 quest rue Saint-Jacques, Montréal, en ayant soin d'inclure la somme de vingt sous en monnaie ou bon de poste. Indiquez clairement votre nom, votre adresse, le numéro du patron choisi et la grandeur exacte désirée. Les patrons ne sont pas en vente aux bureaux du CANADA et ne sont pas échangeables. Les timbres-poste ne sont plus acceptés.



Un oiseau russe vole de Karlov à Terre-Neuve

Une "mouette à trois doigts" vole du nord de la Russie à l'est du Canada

Ottawa, 26. — Une mouette à trois doigts a volé de l'île russe de Karlov jusqu'à Terre-Neuve, révèle un rapport communiqué dernièrement au ministère des Mines et des Ressources par le ministère des Ressources naturelles de Terre-Neuve.

Cette grande voyageuse fut prise au port de Bonavista (Terre-Neuve) à l'automne de 1939, et les recherches que l'on a faites ensuite ont révélé que la bague qu'elle portait lui avait été mise à la patte, sur l'île de Karlov, au cours de l'été 1938, par un ornithologiste du Bureau central du baguage des oiseaux de Moscou. L'île de Karlov est située dans la mer de Barentz, au large de la côte de Murmansk, à quelque 200 milles à l'intérieur du Cercle Arctique.

La mouette connue sous le nom de mouette à trois doigts de l'Atlantique est un oiseau de la famille des goé-

lands. C'est le plus petit des goélands dont la coloration se rapproche de celle du goéland argenté. La mouette à trois doigts de l'Atlantique ne se voit guère en Amérique du Nord que sur la côte de l'Atlantique.

Le fait que l'on puisse retracer le vol qu'a fait cet oiseau du nord de la Russie à l'est de l'Amérique du Nord démontre clairement le rôle de baguage des oiseaux dans la détermination des routes migratoires, des habitudes d'été et d'hiver, des points de rencontre et de la condition générale des oiseaux sauvages. En Amérique du Nord, les gouvernements du Canada, des Etats-Unis, du Mexique et de Terre-Neuve effectuent ce travail en collaboration.

Dernier cours de la série sur le milieu humain aux Hautes Etudes

Le quatrième et dernier cours de la série sur le "milieu humain" sera donné vendredi après-midi, à 5 h. 30, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales. M. François-Albert Angers, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, parlera de nos institutions économiques. L'entrée est libre.

R. S. V. P.

Par Adrien ROBITAILLI

Réponses aux questions posées en dernière page

1—De ces quatre coupes d'argent massif disputées entre toutes les nations, il en est deux qui probablement ne le seront plus de nouveau, après la conclusion de la paix. Celles-là sont: la coupe America et la coupe Gordon Bennett. La première était réservée au vainqueur de la traversée de l'Atlantique-Nord en yacht ou navire à voile. Sir Thomas Lipton se distingua parmi les concurrents les plus acharnés. La coupe Gordon Bennett allait au pilote du ballon sphérique, qui, partant de Paris, pouvait se rendre le plus loin à l'est. Mais les champions amateurs de tennis pourront encore s'affronter pour obtenir une coupe Davis. Revenons-nous les mêmes fameuses équipes (Etats-Unis, France, Angleterre, Australie) qui, chacune, la gardèrent pendant plusieurs années de suite. La coupe Deutsch de la Meurthe pourrait être dite l'une des responsables indirectes du conflit actuel, car elle était attribuée pour la plus grande vitesse obtenue en avion et de forme. Le fondateur en était un banquier juif français, Léon Deutsch, sénateur de la Meurthe, d'où l'épithète.

2—Si j'ai dit: chef d'une expédition et non d'une armée étrangère en vous demandant quelle fut la plus formidable rançon demandée et reçue dans l'histoire, c'était pour vous fournir une utile indication. Le passé des Etats divers de l'Europe est plein de ces récits de capture et de rançon; le premier mouvement est donc de songer seulement à elle. C'est pourtant en Amérique que ce fait s'est déroulé, au début de la colonisation; c'est pourquoi je parlais d'expédition. Le prisonnier s'appelait Atahualpa et il était Inca (empereur) du Pérou; son vainqueur, François Pizarro, était soudard, brute cupide et ambitieuse, qui venait conquérir le pays au nom de l'empereur d'Allemagne et roi d'Espagne, Charles-Quint; l'année, 1534, la même qui vit Jacques Cartier découvrir le Canada. Pizarro voulait de l'or et élevait le montant de la rançon à chacune de ses entrevues avec son captif. L'Inca ne comprenait rien à cette convoitise; car, au Pérou, l'or était alors si abondant qu'on ne le regardait pas plus que le fer. Il offrit pourtant d'emplir complètement d'or une chambre de son palais, ce qui fut fait... mais n'apporta pas sa libération.

3—En parlant de ces campagnes sociales lancées par quelques femmes dans tout l'univers, nous ne pensons pas seulement aux divers mouvements féministes qui furent d'ailleurs un progrès indéniable de la condition de l'humanité et servirent au bien des hommes comme à celui des femmes. Le nom d'Emmeline Cockerell nous vient à l'esprit. Mais celui de Florence Nightingale, n'est donc pas le seul que nous ayons à citer. Dans le champ du féminisme, le sien est le plus remarquable. Mais celui de Florence Nightingale, la jeune anglaise qui, lors de la guerre de Crimée, inaugura une réforme complète dans la façon de soigner les soldats blessés et inspira les procédés et des directives de notre époque, ne rencontre, lui, d'opposition nulle part. Tout auprès du nom de Florence, il faut placer celui de la signora Montessori, la première doctoresse en médecine, qui appliqua des méthodes sensationnelles pour le développement rationnel de l'intelligence, dans les "Jardins de l'Enfance". Enfin n'oublions pas Annie Besant, fondatrice d'une religion, le théosophisme, et défenseur des droits des Hindous. Sur elle, il y aurait beaucoup à dire... plus qu'il ne nous reste de papier...

Souscription pour les armées russes

L'honorable J.-T. Thorson donne son appui à une souscription de \$500,000

Dans une déclaration reçue à Montréal, l'hon. J. T. Thorson, ministre des services nationaux de guerre, dit ce qui suit:

"Le courage et les sacrifices des armées russes dans leur gigantesque combat actuel leur ont non seulement mérité la profonde admiration de tout le monde démocratique mais a aussi provoqué partout le désir de leur envoyer toute l'aide possible."

Donnant son appui à l'appel national de la Croix Rouge au montant de \$500,000 pour l'achat de secours médicaux et d'articles d'hôpitaux en faveur de l'Union Soviétique, le ministre a dit que cette campagne devrait être la plus populaire jamais lancée au Canada.

"Je suis confiant", ajoute-t-il, "que cet appel sera immédiatement entendu et j'insiste auprès de tous les groupes de la population canadienne pour qu'ils l'appuient de tout cœur. En agissant ainsi, nous ne ferons pas qu'aider notre propre cause mais nous prouverons à nos alliés russes notre sympathie et notre admiration pour le vaillant combat qu'ils livrent actuellement."

Il rappelle qu'en Grande-Bretagne, Mme Winston Churchill a annoncé que la Croix Rouge britannique, en plus de ses autres lourdes responsabilités de guerre, est à recueillir \$5,000,000 pour l'aide médicale à la Russie, alors que l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ainsi que d'autres parties de l'Empire ont lancé de semblables appels.

Les aviateurs de demain

Des écoles où les jeunes se préparent à devenir des aviateurs

Ottawa, 25. (P.C.) — Les chefs des Cadets de l'air du Canada ont déclaré aujourd'hui que des milliers de jeunes Canadiens suivent des cours après leurs heures régulières de classe pour s'initier à l'art militaire et à la mécanique. Cela leur permettra d'entrer dans le corps d'aviation royal canadien à l'âge de dix-huit ans. Cette nouvelle école est approuvée par le ministère de la défense nationale et subventionnée par des contributions volontaires. On dit que l'enthousiasme des jeunes est admirable et qu'ils s'inscrivent en grand

nombre à ces cours qui leur apportent pourtant un surcroît de travail appréciable. Le cours est de deux ans et les élèves font de l'entraînement militaire, des mathématiques, lis apprennent à lire les cartes, à donner les premiers soins aux blessés et la théorie de la conduite d'un avion.

J. Laquerre accusé d'homicide involontaire

Québec, 26 (P.C.) — Josaphat Laquerre, de Fortierville, devra subir son procès aux Assises sous une accusation d'homicide involontaire. L'accusation fut portée à la suite de la mort de M. Félix Hébert, dont le corps fut trouvé au bord de la route près de Fortierville, le 1er juillet.

RHUMES
Combattez la souffrance
là où vous la sentez
— frictionnez avec du
VICKS VAPORUB

Ayez de la
LUMIERE
pour
votre argent

EMPLOYEZ LES
**AMPOULES
EDISON
MAZDA**



CANADIAN GENERAL ELECTRIC CO. LIMITED

leur chantant, pareille à un orchestre de cuivres, éclatant, sonore, au sein duquel coule, sans se confondre, la finesse étirée, vibrante, frêle et riche du violon ou du hautbois.

Il entendit, une heure plus tard, du bruit dans l'atelier de Dorzan. Il vint se pencher au balcon, et lui cria de monter immédiatement le trouver, pour une communication urgente.

L'instant d'après, Roger se roula comme une couleuvre sur un tas de coussins; il baillait, s'étirait, tenant la lettre de Corbellier dans sa main, sans se décider à l'ouvrir.

— Lis donc, espèce de rien du tout! ordonna le peintre impatient.

Roger obéit. Soudain, il poussa une exclamation tellement retentissante, que Michel lâcha ses pinceaux, et vint tomber assis à côté de lui, sur un carré de brocart vénitien.

— Qu'est-ce que ton père adoptif peut bien te vouloir de si étonnant? Roger?

— Oh! ça! ça! ça! cria Dorzan d'une voix si étrangement étouffée que son ami tendit la main, et le pinça au bras du bras, grognant:

— Tu ne vas pas t'évanouir, femelle?

— Non... non... mais... si tu savais... Michel!

— Je le saurais si tu me le disais, imbécile!

Roger s'araboua dans les coussins, et coude à coude, penché sur le peintre russe, fixa sur son ami ses yeux aux bizarres flammes pâles:

— Michel, croisais-tu cette chose fabuleuse, cette chose invraisembla-

— Il vous a basement insulté, Paul! Il s'est conduit comme un ingrat, et même plus mal... il a été atroce... vil... odieux!

Un baume de consolation coula sur le cœur à vis du malheureux fiancé. Il murmura avec une grande douceur:

— Vous oubliez qu'à la fin il m'a présenté ses excuses, ma petite Jeanine.

Comme elle allait répondre, la religieuse qui venait de frapper sans succès à la porte, montra dans l'entre-bâillement sa cornette blanche:

— Je dois sortir pour une course, qui durera environ une demi-heure, mademoiselle. Pendant ce temps, veuillez vous tenir compagnie à votre père, qui vient de se réveiller?

Jeanine jeta vers son fiancé un regard hésitant. Il conseilla:

— Allez, ma chérie; ne vous occupez pas de moi. Je vais lire en attendant un fascicule de revue, que j'ai reçu ce matin.

Il se leva; elle le retint du geste:

— Où allez-vous? Je ne veux pas que vous partiez, cher Paul.

Il sourit, non sans tristesse:

— Je ne m'en vais pas, enfant chéri; je veux simplement prendre au vestiaire cette publication qui est dans la poche de mon pardessus.

Le vieil Abel, un peu essouffé, sonna à plusieurs reprises à l'appartement de Roger Dorzan.

Personne ne vint lui ouvrir. Le jeune homme devait être sorti. C'était rassurant de ses doigts noueux se fa-

voris blancs, le valet de chambre ré- flichit un instant.

Laisser cette lettre à la concierge de l'immeuble? Abel connaissait les concierges, et leur façon de sous-estimer l'urgence du courrier de leurs locataires.

Ce mot ne serait peut-être remis que demain à Dorzan? sinon, même, après-demain. Or M. Corbellier était probablement pressé que Roger en prit connaissance; sinon, il eût simplement téléphoné à son fils adoptif de venir déjeuner avec lui, pour causer un peu ensemble. Il agissait ainsi d'habitude. S'il avait écrit et envoyé le pli par Abel, c'est que vraisemblablement la chose en valait la peine.

Après un moment de songerie, la solution la meilleure s'imposa à l'esprit du serviteur: remettre la lettre de son maître à ce peintre russe dont Roger parlait souvent, et qui habitait l'atelier en-dessous de celui de Dorzan.

Ayant sonné à la porte d'Artamiroff, Abel eut la satisfaction de voir celui-ci en personne lui ouvrir.

Le vieux valet de chambre avait une longue habitude de l'humanité; il possédait une philosophie à lui, un diagnostic simple, mais sûr, pour juger des échantillons de la faune humaine; comme résultat, il ne se trompait pas souvent.

Aussi Corbellier aimait-il prendre son avis sans en avoir l'air, à la questionner pour l'amener à dépendre, d'un mot frappant, juste et savant, ce qu'un individu pouvait pré-

senter de plus réel et vivant dans son caractère.

Tout de suite, Artamiroff lui avait plu. Abel estimait que ce peintre devait être un brave homme, sérieux, pas du tout "loufoque" comme Monsieur Roger; quoiqu'en, en un mot, d'une classe morale différente de celle à laquelle appartenait Dorzan.

Un homme à la vie intérieure exempte de toute bassesse, et pour qui ses semblables existaient.

Abel chargea le Russe de remettre la lettre de son maître au jeune peintre.

L'excellent serviteur avait un air tellement solennel, et même lugubre, que Michel Artamiroff ne mit pas en doute la gravité de la mission qui lui était confiée.

Il jugea même, à part soi, que Dorzan avait dû commettre quelque irrégularité très grave, quelque impardonnable faute, dont cette mission devait le tancer vertement.

Après le départ d'Abel, Artamiroff, songeur, rentra muni de la lettre, dans son atelier.

Il se remit à poindre une composition qu'il créait avec ses souvenirs de l'automne dernier; une scène de vendanges dans les hauteurs si pittoresques de l'Estérel.

La toile était déjà très avancée: les pourpres des feuillages, les arbres rous, les toiles rouges ou grenat, rongées de lichens argentés sur les toitures villageoises, les vêtements aux couleurs voyantes des vendangeuses, toute cette harmonie de cou-

leur chantant, pareille à un orchestre de cuivres, éclatant, sonore, au sein duquel coule, sans se confondre, la finesse étirée, vibrante, frêle et riche du violon ou du hautbois.

Il entendit, une heure plus tard, du bruit dans l'atelier de Dorzan. Il vint se pencher au balcon, et lui cria de monter immédiatement le trouver, pour une communication urgente.

L'instant d'après, Roger se roula comme une couleuvre sur un tas de coussins; il baillait, s'étirait, tenant la lettre de Corbellier dans sa main, sans se décider à l'ouvrir.

— Lis donc, espèce de rien du tout! ordonna le peintre impatient.

Roger obéit. Soudain, il poussa une exclamation tellement retentissante, que Michel lâcha ses pinceaux, et vint tomber assis à côté de lui, sur un carré de brocart vénitien.

— Qu'est-ce que ton père adoptif peut bien te vouloir de si étonnant? Roger?

— Oh! ça! ça! ça! cria Dorzan d'une voix si étrangement étouffée que son ami tendit la main, et le pinça au bras du bras, grognant:

— Tu ne vas pas t'évanouir, femelle?

— Non... non... mais... si tu savais... Michel!

— Je le saurais si tu me le disais, imbécile!

Roger s'araboua dans les coussins, et coude à coude, penché sur le peintre russe, fixa sur son ami ses yeux aux bizarres flammes pâles:

— Michel, croisais-tu cette chose fabuleuse, cette chose invraisembla-

ble: Paul m'écrit qu'il renonce à Jeanine, et qu'il m'en fait don!

Le corps athlétique du russe heurta la majeure anguleuse de Roger, le bouscula, lui arracha la lettre des mains, criant:

— Tu n'as pas dû comprendre, espèce de toqué; c'est impossible, car il l'adore, sa Jeanine!

— Lis toi-même, tu jugeras!

Le peintre, fiévreusement, lut la lettre; il la laissa tomber sur le tapis, croisa ses bras robustes, et fixa sur Paul ses clairs yeux bleus, où brillait l'admiration:

— Il est splendide, ce Corbellier! splendide! et toi, mon vieux, tu n'es qu'un chétif avorton, en face de ce magnifique type de surhomme!

Piteux, Roger remuait nerveusement sur le tapis ses jambes démesurées. Michel Artamiroff continua d'un ton vibrant:

— Roger! tu n'accepteras pas ce sublime sacrifice, je suppose!

L'accent de véhémence passionnée du russe secoua le jeune homme, et fit jaillir chez lui l'éclat d'une noblesse humaine que trop d'é

Chronique ouvrière

Les ouvriers du textile étudient l'ordonnance No 8

La Fédération nationale catholique du textile se propose de suggérer des modifications à la Commission du salaire minimum — Inauguration de maisons syndicales à Saint-Grégoire et aux Trois-Rivières

La Fédération nationale catholique du textile vient de commencer l'étude de l'ordonnance No 8 en vue de recommander à la Commission du salaire minimum d'y apporter certaines modifications, à l'occasion du renouvellement du décret.

La fédération a décidé d'étudier l'ordonnance, au cours de sa dernière séance tenue, à Montréal, sous la présidence de M. Honoré D'Aymours. Elle a aussi demandé à tous

Nouveaux salaires pour les chauffeurs de bouilloires des usines de boîtes de carton

Les salaires prescrits pour les chauffeurs de bouilloires et les mécaniciens de machines fixes dans le contrat collectif de l'industrie des boîtes de carton de la province de Québec, sont modifiés selon un arrêté ministériel adopté par le gouvernement provincial, à la demande des intéressés.

Dorénavant les chauffeurs de bouilloires recevront un salaire de .38 1-2 de l'heure, s'ils travaillent

Causerie sur l'union libre aux membres des Syndicats catholiques

Dans son dernier cours sur la doctrine sociale de l'Eglise, aux membres des Syndicats catholiques de Montréal, M. Jean-Baptiste Desrosiers, p.s.a. a parlé, en particulier, de l'union libre, de l'expérience qu'en a faite la Russie, de ses causes chez nous et de son développement rapide même en notre province.

Le conférencier a dit que les causes de l'union libre chez nous sont nombreuses. Il a indiqué, tout spécialement, la licence des rues, des patinoires, des glissoires, des spectacles, des magasins, d'une certaine presse et de la radio. Il a aussi dit qu'une des pires invitations à l'amour libre est la facilité et la multiplication des lieux de rendez-vous.

C'est ainsi que le divorce est devenu plus fréquent dans notre pays. La première année de l'application de la loi fédérale, il y eut 40 divorces et, l'an dernier, au-delà de 2,000. L'amour libre et le divorce sont les plus grands ennemis de la famille, a dit le conférencier, en précisant que le travail de la mère et de la fille en dehors du foyer, le féminisme moderne et les revenus insuffisants des hommes adultes, en sont aussi d'autres causes. Il est difficile pour la mère, qui travail-

Autres nouvelles du monde ouvrier

Séance ordinaire du Conseil central des Syndicats catholiques

La séance régulière du Conseil central des Syndicats catholiques aura lieu ce soir, à 8 heures au No 1231 est, rue Demontigny, sous la présidence de M. J.-B. Delsile. Plusieurs questions d'un intérêt particulier y seront discutées. Les directeurs généraux feront un compte rendu de leurs travaux.

Réunion ordinaire du Syndicat des employés de pompes funèbres

Les membres du Syndicat des employés de pompes funèbres sont tous priés d'assister à la réunion régulière qui se tiendra ce soir, à 8 heures au No 1231 est, rue Demontigny. On y discutera du nouveau contrat collectif de travail.

La Ville dénoncée par un conseiller

M. Frank Hanley lui reproche de vendre, au prix du gros, de la gazoline à ses employés

Le conseiller Frank Hanley a révélé, hier, que la Ville vendait, à ses employés propriétaires d'automobile, de la gazoline au prix du gros. Il s'est chargé, lui-même, de mettre M. J.-O. Asselin, président du comité exécutif, au courant de cette affaire. M. Asselin s'est dit très surpris. Après avoir communiqué avec M. Alex. Nickle, directeur du nouveau service municipal des achats, il a déclaré que M. G. R. Cottrelle, contrôleur fédéral des carburants des lubrifiants, avait encurus la Ville à agir de la façon que M. Hanley dénonce. Il a ajouté qu'il discuterait l'affaire avec le chef des services municipaux.

Le conseiller Hanley qui est lui-même propriétaire d'un poste distributeur de gazoline a appris récemment, d'un fonctionnaire municipal, qu'il était de ses clients qu'il n'achèterait plus de gazoline de la Ville parce qu'il pouvait obtenir au prix du gros, de la Ville, la gazoline dont il avait besoin.

M. Hanley trouve que la Ville va un peu fort. Il a dit que les garagistes paient assez d'impôts à la municipalité pour que celle-ci ne leur fasse pas une concurrence qu'il a qualifiée de "déloyale".

Vente d'équipement à des prix sans précédent — 500 Underwoods Longue période de garantie

CLAVIGRAPHES

Underwood - Royal - Remington

réguliers et portatifs.

Termes de paiement

\$3.00 comptant et

\$3.00 par mois.

Calculateurs, Machines à

additionner, Réparations

Accessoires.

N. MARTINEAU & FILS

1019, RUE BLEURY

entre les rues Vitré et Laguchetière

BELAIR 2310 - Montréal

Ouvert le samedi jusqu'à 8 h. 30 p.m.

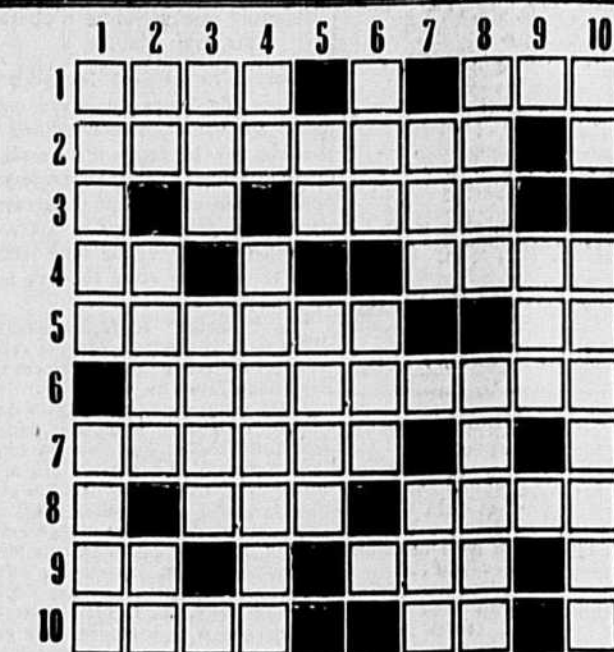
Pour plus amples informations,

écrites ou mallees se coupes

NON

ADRESSE

Les MOTS CROISÉS du "CANADA"



SOLUTION DU PROBLEME PRECEDENT

1. ALTERE OSE
2. REIS SEMER
3. T R A T R O C E
4. I C E U X P S
5. S I R E N A L E
6. T R E A N A R
7. E C U R E T A I
8. I N T E L L E C T
9. I R E V A T E
10. R E S T E G R E S

Le conseil dispose de 23 motions en moins de 3 heures

(Suite de la page 16)

y a quelques mois. Il s'est demandé s'il n'y aurait pas moyen, la paix revenue, de continuer de récupérer. On pourrait employer bien des indigents à cette besogne utile. On pourrait leur faire réparer des vieux meubles que l'on met habituellement au rancart, et qu'ils pourraient revendre ou que la Ville pourrait revendre pour eux, une fois qu'ils auraient été remis en état de servir. Le conseiller P.-E. Nobbs s'en prit, pour sa part, aux brocanteurs qui, à son avis, encourage indirectement le cambriolage, et que les projets de M. Gaudin, une fois mis à exécution, feraient disparaître. Après quoi, le conseil, à l'unanimité de ses membres présents adopta la motion de M. Gaudin.

C'est sur une autre motion que M. Gaudin, qui demandait à l'administration de créer à Montréal un office de recherches scientifiques, que l'on dut recourir au vote. M. Aimé Parent, membre du comité exécutif, ayant fait remarquer qu'il y a déjà une institution fédérale de ce genre à Ottawa, une autre, provinciale celle-là, à Québec; que toutes nos universités se livrent à des recherches scientifiques, déclara qu'il ne servait de rien de multiplier les organismes de ce genre qui épargnent les efforts qu'il faut absolument concentrer pour obtenir de bons résultats. La majorité se rendit à ces raisons et par 40 voix contre 21 le projet recommandé par M. Gaudin fut écarté. Ce dernier eut un peu plus de chance avec une autre suggestion recommandant la création d'un conseil économique à Montréal. A la demande de M. Aimé Parent, encore, il modifia sa motion pour que les conseillers, en l'adoptant invitent la Province, comme le font déjà d'autres corps publics, à créer un Institut provincial de coordination et de recherches économiques. Ainsi amendée, la motion de M. Gaudin fut adoptée.

Une motion du conseiller Emery Sauvé, se lit comme suit: "Que dans le but de réduire le coût de l'envoi de factures et de la perception des taxes, le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de faire payer d'un seul coup, au lieu de les répartir sur un certain nombre d'années, les répartitions spéciales pour expropriations ou autres améliorations locales, lorsque le chiffre de la taxe spéciale serait moindre que \$5 par terrain de dimensions ordinaires."

Cette motion a, lorsqu'on l'a discutée, provoqué d'intéressantes révélations. M. Sauvé a dit, en effet, que, chaque année, Montréal adresse 1,000,000 de comptes à des contribuables et que la rédaction et l'expédition de chacune de ses notes coûtent à la Ville quarante cents. Or il est arrivé que, pendant vingt ans, la Ville a envoyé de ces comptes pour percevoir une répartition spéciale annuelle de quinze, seize ou dix-sept sous. C'est ce que M. Sauvé veut faire disparaître, parce qu'il est idiot, à son avis, de dépenser \$8 pour n'en percevoir que \$3.

Plusieurs des autres motions adoptées demandaient à l'exécutif certains renseignements sur le progrès accompli par la Commission du troisième centenaire, le bureau d'initiative économique, le service du bien-être social; sur le coût de l'évaluation des propriétés; sur les qualifications des estimateurs; sur l'obligation où se trouve la Ville de payer, chaque année, \$150,000 pour aider à combler le déficit de l'administration du pont Jacques-Cartier; sur les salaires et les vacances des fonctionnaires municipaux, etc...

On a aussi prié l'administration d'essayer d'accorder à ses employés le boni de la vie chère, selon les stipulations arrêtées par le gouvernement fédéral; d'étudier la question de la construction d'abri antiaériens à Montréal; de ne plus prendre de cadets dans le service de la police mais des hommes qui recevront immédiatement le traitement fait aux constables.

La séance a ensuite été ajournée à 3 heures, cet après-midi.

Ottawa, 26. (P.C.)—Le col. George Arnold McCarter, de l'artillerie canadienne, a été promu au rang de brigadier et nommé commandant d'une brigade antiaérienne outre-mer. Le brigadier McCarter est âgé de 46 ans. Il est né à Calgary.

Le Bridge-Contrat

Coups

Dans la donne suivante, Sud coupe les trèfles et affranchit le Valet du mort sur lequel il défause par la suite un carreau perdant. Ceci prépare la coupe d'une deuxième suite, sur laquelle il sera encore possible de défause le perdant d'une troisième suite. Cette répétition de couleurs affranchies sert d'exemple dans la meilleure méthode de manier les atouts qui peuvent servir de coupes.

RV 10	RV 10	RV 10	RV 10
RV 10	RV 10	RV 10	RV 10
RV 10	RV 10	RV 10	RV 10
RV 10	RV 10	RV 10	RV 10
RV 10	RV 10	RV 10	RV 10
RV 10	RV 10	RV 10	RV 10
RV 10	RV 10	RV 10	RV 10
RV 10	RV 10	RV 10	RV 10
RV 10	RV 10	RV 10	RV 10
RV 10	RV 10	RV 10	RV 10

Les déclarations: Nord, Est, Sud, Ouest.

Encouragé par le saut d'encre de trois levées et le soutien à pique annoncé à la deuxième ronde, Sud comptait trois levées d'honneurs et demie à la main du partenaire. En plaçant l'As et le Roi de trèfle et le Roi de pique au jeu de Nord, il lui faut encore au moins un Roi et quelques forces additionnelles ailleurs pour justifier son impératif de la première ronde. Les quatre As aux jeux combinés de Nord-Sud garantissent le

6-Petite quantité. — Roue à gorge
7-Bison d'Europe. — Mesure agraire.
8-A une faible distance. — Gros canard du Nord.
9-Ce qui frappe l'oeil.
10-Petit ruisseau. — Viscère membraneux, dans lequel commence la digestion des aliments.

contrôle de l'entame et le Déclarant croyait bien pouvoir affranchir les longs trèfles du partenaire pour défause au moins un perdant. S'il y a une déclaration un peu osée, c'est bien celle de trois levées à trèfle et non pas la demande du Grand Chelem par Sud.

L'entame du Valet de coeur est gagnée avec l'As de Sud. Les atouts des adversaires sont retirés et l'As et le Roi de trèfle sont encaissés. Dans l'espérance d'attraper la Dame, une troisième ronde de trèfles est coupée par le Déclarant et après avoir encaissé l'As et le Roi de carreau, la main est placée à Nord pour le jeu du trèfle maître sur lequel Sud défause un carreau. Il y a maintenant neuf carreaux joués et il en reste deux au mort pour un total de onze; si la balance des carreaux est divisée également aux adversaires, le Déclarant, puisqu'il en est dépourvu, peut compter une troisième ronde et peut-être affranchir le quatrième du mort sur lequel il défassera sa dernière levée perdante à coeur. Il y a encore une rentrée à pique et lorsque ce plan lui réussit, Sud se glorifie d'avoir accompli un contrat qui apparaissait comme perdu depuis le jeu de la première carte. Cette donne démontre clairement le grand pouvoir des coupes lorsqu'elles sont exécutées habilement.

TA RAIS DU

Une poire pour la soif: Achetez des Certificats d'épargne de guerre.

CHANGEMENTS A L'HORAIRE

en vigueur

dimanche, 30 novembre 1941

Renseignements des agents

PACIFIQUE CANADIEN CANADIEN NATIONAL

Nécrologie

ALEXANDER — A Montréal, le 26 novembre 1941, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Albert Alexander, né Stéphanie Beauparlant. Funérailles vendredi le 28 courant à l'église St-Stanislas à 8 h.

BEDARD — A Montréal, le 26 novembre 1941, à l'âge de 47 ans, est décédé Wilfrid Bedard, époux de Marie-Louise Bonin. Funérailles vendredi le 28 courant à l'église St-Barthémy à 8 h. 30.

BELLEMARE — A Montréal, le 26 novembre 1941, à l'âge de 60 ans, est décédé Joseph Alfred Bellemare, employé civil, époux de Amanda Charbonneau, demeurant à 5087 Hadley. Funérailles vendredi le 28 courant à l'église de Notre-Dame du Perpetuel Secours à 8 h. 30.

BOUCHER — A Montréal, le 26 novembre 1941, à l'âge de 69 ans, 7 mois, est décédé M. A.-N. Boucher, autrefois de Québec, époux de Mlle Paré. Funérailles vendredi le 28 courant à l'église St-Stanislas de Kewka à 8 h. 45.

BUSSIERE — A Montréal, le 26 novembre 1941, à l'âge de 27 ans, est décédé accidentellement Adrien Bussière, fils de feu Adrien Bussière, ex-capitaine de police, et d'Elise Dupuis. Funérailles ce matin à l'église Notre-Dame du Rosaire à 8 h. 30.

PEPIN — A Lachine, le 26 novembre 1941, à l'âge de 83 ans, est décédé Joseph Pepin, époux de feu Louise Blumenthal, demeurant 26 Tremblay, Lachine. Funérailles vendredi le 28 courant à l'église Ste-Anne de Lachine à 8 h. 30.

PLANTE — A Montréal, le 26 novembre 1941, à l'âge de 61 ans, est décédé Charles Plante, époux d'Albina Bacon. Funérailles ce matin à l'église Ste-Sainte-Nom-Jesus de Malsonneuve à 8 h.

POULIN — A Montréal, le 26 novembre 1941, à l'âge de 52 ans, est décédé M. M. Poulain, époux de Mlle Louise Savard. Funérailles vendredi le 28 courant à l'église St-Philippe de Laprairie à 9 h. 30 (heure solaire).

DECES

BARRIE — A Montréal, le 26 novembre 1941, à l'âge de 62 ans, est décédé subitement M. J.-W. Barrie, née Blanche Pepin. Avis des funérailles plus tard.

PHANEUF — A Montréal, le 26 novembre 1941, à l'âge de 67 ans est décédé Monsieur Alphonse Louis Phaneuf, Optométriste, demeurant à 1767 rue St-Basile. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant.

Le convoi funéraire partira des salons Mortuaires de la Société Coopérative des Frais Funéraires No 202 est, rue Ste-Catherine à 9 h. 15, pour se rendre à l'église St-Jacques où le service sera célébré à 9 h. 30 a.m. et de là au cimetière de St-Damase, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

L'ASSURANCE-VIE EST FLORISSANTE OÙ RÉGNE LA LIBERTÉ



Ce n'est pas par pur hasard que plus de 80% de toute l'assurance-vie en vigueur dans le monde entier est possédée par les citoyens des démocraties—là où hommes et femmes sont libres de s'unir pour leur protection mutuelle.... C'est ainsi qu'un Canadien sur trois possède une police d'assurance-vie. Oui, c'est ainsi que le Canada, avec une population de 12 millions, possède presque autant d'assurance-vie que l'Allemagne qui a une population de 80 millions.... L'assurance-vie est un splendide exemple de la démocratie à l'oeuvre—protégeant la liberté et l'indépendance d'un million de foyers canadiens.... Et aujourd'hui, 170 millions de dollars d'épargnes de l'assurance-vie, placés dans des emprunts de guerre, aident à financer notre lutte pour la victoire.

Tout bon citoyen possède de l'Assurance-Vie

CETTE ANNONCE EST PUBLIÉE PAR LES COMPAGNIES D'ASSURANCE-VIE EXERÇANT AU CANADA

Cinéma—Lettres—Radio—Théâtre



Mlle GERMAINE GIROUX qui tiendra le rôle principal de "La Lettre" aux côtés de M. Marcel Journet à compter d'aujourd'hui à l'Arcade.

Au His Majesty's

Le célèbre opéra "Rigoletto" de Giuseppe Verdi sera donné ce soir au théâtre His Majesty's par la Columbia Opera Company. Louise Coronina jouera le rôle de la malheureuse Gilda et Alfred Chigi tiendra le premier rôle masculin.

Cet opéra est basé sur la pièce de Victor Hugo, "Le Roi s'amuse", et la Columbia Opera Company n'a rien négligé pour présenter aux amateurs de musique une représentation de premier ordre.

Le grand opéra italien est l'opéra favori des artistes de la Columbia et ils y excellent.

HIS MAJESTY'S
CLARK GABLE
LANA TURNER
"HONKY TONK"
LOEW'S 2

CLAUDETTE COLBERT
RAY MILLAND BRIAN AHERNE
"Skylark"
BINNIE BARNES
WALTER ABEL
PALACE

INTERNATIONAL
SQUADRON
RONALD REAGAN
"Body Disappeared"
CAPITOL

"This Woman Is Mine"
FRANCHOT TONE
JOHN CARROLL
WALTER BROWN
"BACHELOR DADDY"
CAROL BRUCE
PRINCESS

IMPERIAL
Fred Astaire - Rita Hayworth
"You'll Never Get Rich"
2e attraction
"SMILING GHOST"
PRICES: 25c 30c 30c 40c

CHEZ MAURICE
DINER DE LUXE — Un dollar cinquante
avec représentation complète
LA PISTE DE DANSE N'EST JAMAIS VIDE
Les MEN OF MELODY de HARRY GELFAND
Les RHYTHMERS de HARRY MOSCO
JAMAIS DE FRAIS DE COUVERT
Réservations: MA. 4114

Au Cinéma de Paris

Le procédé de la surimpression des images est bien connu. Mais son emploi demeure toujours excessivement délicat et le cinéaste qui l'utilise doit faire preuve d'une grande connaissance des valeurs visuelles. Dans "La Charrrette fantôme" Julien Duvivier se sert de la surimpression chaque fois qu'il veut faire passer la charrette de la mort dans l'action réaliste du film. Un décor de forêt, des brumes flottantes, un bruit sinistre qui se répète à l'infini puis l'image de la triste charrette s'avance... Bel exploit de photographie que Duvivier ménage avec tact car la technique ne produit pas l'émotion. C'est l'agencement de la réalité et du mystère en un tout qui donne à "La Charrrette fantôme" une extraordinaire qualité émotive.

"Le démon de minuit"

Extraits de "Mémoires du Dr Lambert".
"...Mollement étendue sur de nombreux coussins, elle regardait d'un oeil de braise les flammes, les flammes qui consumaient déjà tous les rideaux! Dans un instant, la chambre ne serait plus qu'un brasier. Cependant, elle ne bougeait pas. Muette, elle semblait dominée par une pensée plus forte.

Cette femme était belle, belle d'une beauté indésirable, mais terrifiante. La beauté d'une jeune sorcière. Ses cheveux de lin semblaient être des toiles d'araignée et dans ses yeux, on eût dit que deux pueuvres nageaient...
Ces quelques lignes ont été détachées au hasard des récits que le Dr Lambert narrera ce soir et qui a pour titre "Le Démon de minuit". Nous pouvons assurer que ce drame sombre et passionnant fut réel. Encore une fois, c'est bien un récit véridique que le médecin-écrivain nous présentera. Soyez donc à l'écoute ce soir de 8 h. à 8 h. 30 au poste CKAC, pour entendre "Mémoires du Dr Lambert", intitulés "Le Démon de minuit".

CINEMA DE PARIS
"LA CHARRETTE FANTÔME"
JULIEN DUVIVIER

ST. DENIS
"L'ESCLAVE BLANCHE"
COLETTE DARFEUIL
MONSIEUR BÉGNIA

VAUQUETTES LYRIQUES
MONUMENT NATIONAL
Direction Daumais-Goulet
27 - 28 - 29 - 30 novembre
(EN SOIRÉE)

"JOSEPHINE VENDUE PAR SES SOEURS"
Opéra-bouffe en 3 actes de ROGER MARTEL
Marthe Lapointe, Olivette Thibault, Adrien Lachance, Lionel Daumais, Charles Goulet
Prix des places: 90c, 1.20, 1.35, 1.45
(Toutes taxes incluses)
En vente: Monument National de 10 h. à 6 h. Tél.: PL. 9161, 3 lignes.

FORUM
5 - 6 - 7 - 8 et 9 décembre
2e édition, entièrement nouvelle

"ICE-CAPADES of 1942"
\$1.00
\$1.50
\$2.00
\$2.50
Billets maintenant en vente au contrôle du Forum
Réservations: Wilbank 6131

Au Palace



William Powell, vedette du film "The Shadow of the Thin Man" qui prend l'affiche dès demain au cinéma Palace.

Au Capitol

Carmen Miranda, artiste brésilienne, vint d'abord à Hollywood pour paraître dans un film: "Down Argentine Way". Elle devait partir immédiatement après les prises de vues pour remplir un engagement à New-York. Mais le succès de son premier film fut tel que Carmen Miranda dut demeurer à Hollywood pour tourner encore à deux reprises.

Le plus récent film de cette grande artiste est "Week-End in Havana" qui prend l'affiche dès demain au cinéma Capitol.

On verra également dans ce film Alice Faye, John Payne et Cesar Romero. Ce film a été tourné en couleurs. On s'attend à ce que Carmen Miranda se rende à New-York pour apparaître dans une revue sur le Broadway, mais il est tout aussi possible qu'Hollywood retienne de nouveaux services pour un autre film.

"La Lettre" de Carbuccia au théâtre Arcade samedi

La pièce "La Lettre" que l'on nous présentera la semaine prochaine, est une adaptation française de M. Horace de Carbuccia. C'est, comme l'a dit l'éminent critique M. Edmond Sée, dans un des plus importants journaux parisiens: "Une pièce merveilleusement faite pour plaire au public, et à laquelle il prédit une longue carrière". M. Sée ne s'était pas trompé: l'oeuvre de M. Carbuccia tint l'affiche pendant de longs mois. Dès la première scène, l'attention, l'intérêt du spectateur s'éveillent, s'accroissent au drame brutal, violent, mystérieux qui se joue devant lui, et dont le mystère ne se dévoilera que peu à peu, grâce à des épisodes simples, logiques et naturels, dououreusement humains et "dédiés" avec un sens scénique et dramatique indéniable.

Un tel spectacle exige une interprétation irréprochable. La direction de l'Arcade a groupé à ce sujet ses meilleurs éléments. Nous verrons au premier plan: Marcel Journet et Germaine Giroux, fortement secondés par MM. François Lavigne, J.-Paul Kingsley, Marc Forrez, Emile Bouffard, Mmes Jeanne Demons, Andréa Baudrières, Janine Stoltz et avec eux, MM. Ed. Monnet, F. Dallaires et R. Garceau.

L'horaire des spectacles

CAPITOL
"International Squadron"
10 h. 10, 1 h. 10, 4 h. 05, 7 h. 05, 9 h. 40.
"Body Disappeared"
11 h. 15, 2 h. 45, 5 h. 40, 8 h. 40.
PRINCESS
"This Woman Is Mine"
10 h. 15, 1 h. 10, 4 h. 05, 7 h. 15, 9 h. 40.
CINEMA DE PARIS
"La Charrette Fantôme"
12 h. 20, 2 h. 25, 4 h. 50, 7 h. 15, 9 h. 40.
ST-DENIS
"L'Esclave Blanche"
10 h. 15, 2 h. 45, 5 h. 40, 8 h. 40.
"Monsieur Bégnia"
1 h. 25, 5 h. 05, 8 h. 31.
LOEW'S
"Honky Tonk"
11 h. 10, 1 h. 10, 4 h. 25, 7 h. 05, 9 h. 40.
PALACE
"Skylark"
11 h. 20, 2 h. 4, 4 h. 25, 7 h. 15, 9 h. 55.

Au Palace

Le couple de Nick et Cora Charles incarné par Myrna Loy et William Powell est célèbre. La série des films de "Thin Man" est devenue classique et les personnages créés par Myrna Loy et William Powell demeurent longtemps présents à toutes les mémoires.

Ces deux artistes reviennent dans "The Shadow of the Thin Man" qui prend l'affiche dès demain au cinéma Palace.
La famille de Nick Charles se trouve encore mêlée à un drame policier que Nick, avec sa désinvolture coutumière, aura à résoudre. Ses troubles ne lui viennent pas seulement de son métier de détective amateur mais aussi du fait que Nora, son épouse, ne le laisse pas toujours libre d'aller. Ce qui ne manque pas de compliquer la situation pour le pauvre Nick. Il y a aussi le fiston qui aggrave le problème sans oublier le chien. Mais Nick, comme toujours, réussit à s'en tirer.

Au Loew's

Deux ans constituent une longue période de temps dans l'industrie du cinéma. Il y a tout juste deux ans, Gary Grant avait pour partenaire dans "Gunga Din", une jeune actrice qui était une nouvelle venue à l'écran.

Joan Fontaine était le nom de cette jeune vedette. Elle apparaît plus tard dans "The Women" et dans "Rebecca" où elle remporta un véritable succès.

Elle tient le premier rôle féminin dans le film "Suspicion" qui prend l'affiche dès demain au cinéma Loew's.
Le directeur Hitchcock a également fait appel à des artistes tels que Sir Cedric Hardwicke, Nigel Bruce et Dame May Whitty. Il est hors de doute que "Suspicion" sera le meilleur film que Joan Fontaine ait fait à date.

Au Saint-Denis

Le Film "L'Empreinte du Dieu", qui prendra l'affiche samedi au Saint-Denis, a été tiré du roman de Maxence van Der Meer qui remporta le prix Goncourt en 1936 avec ce roman. Cette adaptation marque une époque dans la littérature contemporaine car il prouve que désormais tous les oeuvres couronnées par ce prix soient adaptées à l'écran.
Les premiers rôles sont tenus par Pierre Blanchard, Jacques Dumesnil, Annie Ducaux et Blanche Brunet.
Le second film à l'affiche sera "La Méprise de Madame Vidal", une pièce de Louis Verneuil interprétée à l'écran par Victor Boucher et Elvire Popesco. Ces trois noms suffisent, pensons-nous, à indiquer la valeur de l'oeuvre et la haute qualité de son interprétation.

Chute d'un 2e étage

Lorenzo Gagnon, garçon de 15 ans, dont les parents habitent 1700 est, rue Sherbrooke, fut blessé, vers 9 h. 30 hier soir, en tombant sur le sol, du haut d'un deuxième étage, du haut d'une galerie. L'accident se produisit à l'arrière d'un logis portant le numéro 2285, rue Champlain. L'adolescent fut transporté à Notre-Dame, où on nous déclare, plus tard, qu'il souffrait de commotion cérébrale. Le sergent Raymond Guindon, du poste No 3, (rue Ontario), fit enquête avec les agents de Radio-Police.

"Le Trouvère"

La Columbia Opera Company poursuit une semaine d'opéra au His Majesty's

Quoi qu'en pensent les puristes, Giuseppe Verdi est un grand mélodiste. Ses opéras, conventionnels au possible par la faute d'un système musico-théâtral dont heureusement nous sommes aujourd'hui débarrassés, demeurent passionnants à suivre à condition qu'on oublie une action dont le tragique verse souvent dans le comique.

"Le Trouvère" renferme quantité d'airs dans la tradition du bel canto, mais les récitatifs sont des pièces que l'on écoute avec un vif plaisir.

Il est naturel que les artistes de la Columbia soient plus à l'aise dans le répertoire italien que dans le répertoire français. La plupart des artistes de cette troupe sont italiens et de plus, le grand opéra italien exige uniquement des chanteurs qu'ils aient de la voix. Il leur y est permis de n'être pas acteurs. Non pas que ce soit le cas de tous les artistes de la Columbia. Je veux simplement dire que l'ayant pas à se préoccuper de composer un rôle ils peuvent donner toute leur attention au chant.

Ralph Errolle semble bien être le meilleur ténor de la troupe. Il se tire bien de tous les rôles qu'on lui confie. En Manrico dans "Le Trouvère", il est à l'aise et chante sans se forcer. Il en va de même pour Mlle Chekova. Mais Mme Matzenauer doit recourir à sa vaste expérience, à sa très vaste expérience de la scène, pour jouer le rôle écrasant de la bohémienne-sorcière.

L'orchestre est très honnête. Avec vingt musiciens, le directeur Buckley réussit à soutenir les chanteurs d'une manière assez homogène.
Ce soir, la Columbia Opera jouera "Cavalleria Rusticana" de Mascagni et "Palladio" de Leoncavallo.

"Martha"

D'un compositeur allemand du XIXe siècle, Frédéric Flotow, on ne jouait habituellement qu'un seul opéra, "Martha", connu aussi sous le nom de "Marche de Richmond", en raison du second tableau du premier acte qui se passe dans une foire populaire. Sans être étincelante, la musique est légère et gaie; on y trouve des airs enlevés et qui demeurent encore agréables.

La troupe d'opéra Columbia présente "Martha" en matinée, hier après-midi, au théâtre His Majesty's. L'interprétation manquait de fini et de justesse; les chœurs manifestaient à l'occasion des faiblesses déconcertantes.

Louise Coronina a fait une Martha assez convaincante; sa voix témoigne de culture et d'une connaissance assez sûre, quoique son registre ne soit pas très étendu. Outre d'être agréable à l'oeil, Eleanor Knapp, chante joliment le couplet d'une voix délicate jusqu'à devenir parfois confidentielle. Arthur Anderson rachète par une expérience consommée et un jeu habile les défaillances de sa voix. Dans Bernard Poland, nous avons fait la connaissance d'un ténor bien doué, qui chante avec enthousiasme et chaleur. Ce sont ces quatre vedettes qui se partagent les principaux rôles de la distribution.
L'orchestre a paru plus sûr de lui-même qu'aux représentations précédentes. Il a notamment joué l'ouverture avec entraînement et bien fait ressortir les thèmes principaux de l'oeuvre. "Martha" n'est certes pas l'un des chefs-d'oeuvre du répertoire traditionnel, mais il mérite d'être entendu une fois. La troupe Columbia en présente, avec des moyens restreints, une version qui n'est pas dépourvue d'intérêt. — R.D.

Incendie à Stoney Point

Un incendie a ravagé hier après-midi l'intérieur du restaurant de Mme Rosa Laframboise, à Stoney Point. Le feu aurait été allumé par une fournaise surchauffée. Les dommages sont considérables.
Les pompiers de Lachine et ceux du parc Dominion répondirent à l'alerte et demeurèrent sur les lieux durant une heure et demie.
Le chef Agnès Mickie, de Lachine, et le capitaine Jos. Desforges, du parc Dominion, dirigeaient leurs hommes. Le service d'ordre était dirigé par le chef de police Paul Lauzon, de Lachine.

L'OPINION BRITANNIQUE

(Suite de la page 1)

écrit que, maintenant que, maintenant que de grands nombres de tanks sont mobilisés, il est probable que la campagne de Libye se transformera en une opération où l'infanterie aura un rôle de premier plan à jouer. Toutefois, si l'un des deux camps parvient à conserver intacte une force blindée substantielle, il sera exactement dans la position du joueur d'échecs qui dispose d'une reine.

La puissance de l'infanterie anglaise est certainement supérieure à celle de l'infanterie italo-nazie. Les Britanniques ayant la maîtrise de l'air, les Allemands ont très peu de chances de recevoir du renfort par cette voie.

Le correspondant spécial du Times qui accompagne une unité blindée en Libye donne une description des plus vivantes de la fureur des combats de tanks et de l'héroïsme des équipages britanniques. Comme sang-froid et comme intrépidité, dit-il, il n'y a rien en dans cette guerre ou dans l'autre que l'on puisse comparer à la bravoure des équipages anglais qui disposent de canons de moindre calibre et de cuirasses moins épaisses que ceux qui protégeaient les équivalents allemands, ont quand même livré combat à l'adversaire, à ses tanks géants et armés de canons deux fois plus gros que les leurs.

Dans le compte-rendu d'un engagement qu'il a vu, le correspondant dit que des chars américains se sont heurtés à un grand nombre de chars allemands. Au début les Britanniques furent repoussés d'environ deux milles mais, à la fin, les vainqueurs étaient eux.

Unités après unités de nos tanks se sont jetées dans la mêlée contre les monstres d'acier de l'adversaire. Elles en sont toutes ressorties en bon ordre. Les hommes qui les dirigeaient ne s'inquièrent jamais de savoir si eux-mêmes étaient ou n'étaient pas blessés, ils se préoccupaient de leur propre machine, à leurs qualités, ils ont toujours tenu bon et ils ont fait le coup de feu avec tout ce qui se présentait devant eux.

Dans l'ensemble, les tanks anglais et américains ont pu faire mieux que tenir devant les tanks allemands de mêmes proportions que les leurs. Heureusement, les divisions blindées de l'ennemi n'étaient pas exclusivement composées de formidables chars Mark IV. Lorsque ces monstres combattants ont vu les chars britanniques, on avait l'illusion de voir un fox s'attaquer à un mâtin. Le fox se faisait infliger quelques bonnes blessures mais le mâtin ne s'en tirait pas indemne.

Sur le front de Moscou, les Russes ont fort à faire contre un adversaire qui leur est supérieur. Les Allemands attaquent simultanément du nord et du nord-ouest et ces deux poussées convergent vers un même objectif. Ils ont aussi repris l'offensive dans le secteur de Toula, au sud de la capitale.
Dans le secteur de Rostov, les armées rouges ont gagné du terrain. Les nazis admettent eux-mêmes que la garnison de Sébastopol leur résiste avec acharnement.
Le représentant du Times à Stockholm écrit que le progrès des Allemands en direction de Moscou, progrès que les Russes admettent, est vraiment impressionnant. C'est dans les régions de Klin et de Soltechnogorsk, à quelque 40 milles de Moscou, que la bataille est la plus intense. Selon toutes les apparences, les tanks allemands ont pu pénétrer le terrain de collines qui s'étend à l'extrémité orientale des hauteurs de Valdai. Selon Berlin, il est de l'intention de l'ennemi d'encercler la capitale soviétique. Toutefois, il n'a jusqu'ici que le tiers de cette besogne d'accomplir et il n'est réellement pas plus avancé qu'il l'était il y a un mois. Il est parfaitement ridicule de donner à entendre que le cercle que l'on veut jeter autour de Moscou peut être complété dans quelques jours.

Même s'il a abandonné des positions stratégiques près de Klin, le général Zhukov tient toujours les Allemands en échec. Toutefois, la tâche des défenseurs se fait de plus en plus difficile, l'agresseur jetant sans cesse de nouvelles vagues d'hommes et de machines dans la mêlée et ne s'inquiétant nullement des pertes qu'il peut essayer. On pense que l'on saura d'ici quelques jours si l'offensive des Russes d'encenser sans faille suffira à abattre la furie des assauts nazis. Les Rouges semblent encore se défendre contre la pénétration allemande sur le front de Rostov. Rien n'indique que l'adversaire ait tenté de forcer le passage du Don dans ce secteur.

Nos alliés n'ont certainement pas été pris par surprise, lorsque les nazis ont repris leurs assauts contre Leningrad et Moscou. Il est évident que les Allemands font un effort suprême pour s'emparer de l'une de ces places ou des deux avant que l'hiver ne commence véritablement. L'immense valeur de propagande d'une telle victoire, si nécessaire à la consolidation du moral allemand, sera encore accrue par l'usage que l'on en fera pour en mettre dans l'oeil aux complices et aux satellites de l'axe, convoqués à Berlin.

Le correspondant diplomatique du Times parle de la manifestation qui s'est déroulée, hier, à Berlin, comme d'une affaire de seconde ordre. Les politiciens mal assurés que l'on y avait invités n'ont rien eu d'autre à faire que de signer le pacte anti-comintern, un document poussiéreux et discrédité. La Finlande et la Roumanie

Le jardin botanique reçoit \$1,500 de la commission scolaire

Ce subside est accordé en vue de promouvoir l'enseignement de la botanique

La controverse entre la Commission des Ecoles Catholiques et le Jardin Botanique, cause de tant de pourparlers entre les représentants de deux organisations, a été réglée, de moins pour le temps présent.

A l'assemblée tenue hier par la Commission il a été décidé que les autorités scolaires accorderaient au Jardin un subside de \$1,500 qui sera employé en dix versements mensuels de \$150 chacun, du premier septembre 1941 au 30 juin 1942. La résolution, proposée par M. Victor Lambert et Omer Barrière, stipule que ce subside doit servir à promouvoir l'étude de la botanique selon les volontés de la direction des Etudes de la Commission.
La résolution amendait la proposition faite à une assemblée précédente par le Rév. P. E. Courtois à l'effet que la Commission paie les salaires de deux professeurs qui enseigneraient au Jardin pour le bénéfice des écoliers catholiques.
L'idée première du Père Courtois consistait à continuer de payer du salaire à deux professeurs.
Immédiatement avant l'assemblée d'hier, le maire, M. Adhémar Raynault, a discuté le sujet avec le président général, M. Alfred Larose, et avec ses collègues.

SKIEURS

SUIVEZ LES EMISSIONS SUR: Les pronostics de la température, L'état de la neige, Les nouvelles des clubs de ski, Les événements spéciaux!

RADIO SKI

BLACK HORSE

avec Marcel Baulu

C F C F

Vendredi à 8 h. 03 a.m.
Samedi à 8 h. a.m.
Samedi à 8 h. p.m.

Commandité pour le plaisir des skieurs par



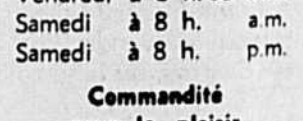
BLACK HORSE

La meilleure BIÈRE du pays
DAWES BLACK HORSE BREWERY
Montréal

UNE SCÈNE DE

Mémoires du Dr J.O. Lambert

CKAC JEUDIS SOIR 8.00h. UNE DEMI-HEURE
DIMANCHES SOIR 7.45h. UN QUART D'HEURE



CKAC

JEUDIS SOIR 8.00h. UNE DEMI-HEURE
DIMANCHES SOIR 7.45h. UN QUART D'HEURE



CKAC

JEUDIS SOIR 8.00h. UNE DEMI-HEURE
DIMANCHES SOIR 7.45h. UN QUART D'HEURE



CKAC

JEUDIS SOIR 8.00h. UNE DEMI-HEURE
DIMANCHES SOIR 7.45h. UN QUART D'HEURE



CKAC

JEUDIS SOIR 8.00h. UNE DEMI-HEURE
DIMANCHES SOIR 7.45h. UN QUART D'HEURE

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Premier jugement de la Cour d'appel

Avant de clôturer la session de novembre les honorables juges renvoient l'appel de Constantin Laphkas

La session de novembre, en Cour d'appel, s'est terminée hier. Avant l'ajournement ce haut tribunal renvoyait l'appel de Constantin Laphkas, qui voulait faire renverser un jugement du recorder Aimé Leblanc le déclarant coupable d'avoir tenu une maison de jeu en gardant dans sa salle de quilles, rue Germain, un appareil de jeu consistant en une allée de quilles et miniature, avec un unique joueur, qui se mettait à lancer ses quilles lorsqu'un client déposait une pièce de cinq sous dans une fente au-dessus de ce globe-sous-nouveau genre.

L'appelant par son avocat à l'ouverture de la session le 17 novembre avait prétendu qu'il vendait un "service" et que le jeu était un jeu d'adresse et non pas un jeu de hasard. L'honorable juge Fabre-Surveyer rendit le jugement au nom de ses collègues et déclara qu'avant de déclarer un tel appareil comme étant légal il faudrait qu'il permette au gagnant d'obtenir de la marchandise, il est impossible d'assimiler les mots "service" et "amusement" et tous les jeux de hasard procurent de l'amusement aux joueurs. S'il en était autrement personne ne jouerait. Me Armand Pagé représentait la Cité de Montréal, intimée; Me Alyan Macnaughton occupait pour le ministère public aux côtés de Me Pagé.

Nouvelle campagne de la Sûreté provinciale

Les agents de Me Marcel Gaboury, commissaire de la Sûreté provinciale, n'ayant plus de préteurs au livre à appréhender ont commencé une campagne contre les joueurs de "balbo" qui serait un jeu de "barbotte" avec des cartes au lieu des dés traditionnels. Hier, devant le juge Amédée Monet un ténancier de la rue Bleury protesta de son innocence avec 60 "balboistes" trouvés dans son établissement. Les procès ont été fixés à huitaine. Le descente a été effectuée sous les ordres de M. Louis Jargaille, directeur-adjoint.

Injonction demandée

Une injonction intérimaire a été émise hier en Cour de Pratique par l'hon. juge Alfred Forest, défendant à la Cité de Longueuil, à ses officiers ou employés de continuer les négociations pour l'octroi d'un contrat de \$10,000 à M. J.-F.-R. Ledue, entrepreneur de Montréal. L'injonction intérimaire est en vigueur jusqu'à aujourd'hui alors que l'injonction interlocutoire sera présentée. Cette injonction est demandée par M. Adrien Brassard, lauréat de Longueuil.

Avis Légaux

AVIS DE DEMANDE DE DIVORCE

Avis est par les présentes donné que George McDonald Joseph Carey, de la ville et du district de Montréal, Province de Québec, tailleur, s'adressera au Parlement du Canada à sa présente ou prochaine session afin d'obtenir un bill de divorce de son épouse, Elizabeth Wilson, pour cause d'adultère. Fait à Montréal, Province de Québec, ce 17ème jour d'octobre 1941.

Mes DERNY & LEROUX, Procureurs du requérant.

Chambres 14-5, Edifice Chambre de Commerce, 25, rue St-Jacques Est, Montréal, P.Q.

PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTREAL.

COUR SUPERIEURE

No 205534.

FERNANDE LUCILLE LEROUX, cuisinière, de Cascades Point, comté de Soulanges, district de Montréal, Demanderesse.

RUSSELL ALEXANDER CRECINE, matelot, autrefois de Owen Sound, Ontario, et maintenant de lieux inconnus, Défendeur.

Il est ordonné au défendeur RUSSELL ALEXANDER CRECINE de comparaître dans le mois.

T. DEPATIE, Député Procureur.

Cartes Professionnelles

AVOCATS

Geoffrion & Prud'homme

AVOCATS ET PROCUREURS

Aimé Geoffrion, c.r.

J.-Alex. Prud'homme, c.r.

C.-Antoine Geoffrion, L.L.B.

Paul-S. Major L.L.B.

112, rue Saint-Jacques

Tél. HARBOR 8177 - MONTREAL

Adresse télégraphique: Geoffrion

Téléphone: HARBOR 0123

BRAIS & CAMPBELL

AVOCATS ET PROCUREURS

Hon. V.-PHILIPPE BRAIS, C.L., C.R.

A. J. CAMPBELL

L. P. de GRANDPRE

Edifice Banque Royale

360 ouest, rue St-Jacques

MONTREAL

132 est, rue Notre-Dame - L.A. 9633

Suite 18

JACQUES PATENAUE

AVOCAT

Tél. HARBOR 1535 - AMHERST - CR. 0835

HARBOR 7323

GEORGES-F. REID

AVOCAT

Edifice Versailles,

80 ouest, rue St-Jacques - Montréal

Cour Supérieure

Division de Pratique

le 26 novembre 1941

PRESIDENT: L'honorable juge Forest.

Les jugements suivants furent rendus:

Dame Alice Mercier contre Evelyn Millette;

Jugement pour \$205 avec int. et dépens.

Alcide Ricard contre Gaston Lemoine et Scott Clothing Co., Ltd., Ls.; jugement maintenant saisi-arrest après jugement avec dépens contre le défendeur.

Henry Morgan and Co. Ltd contre Dr. A. J. Barlow Hébert; jugement pour \$201.58 avec int. et dépens.

Rodrigue Bétournay contre E. Labarre et T. Brassard, m.c.; jugement déclarant l'immobilier hypothéqué en faveur du demandeur sur la somme de \$57.60 avec int. et dépens.

A. Saint-Germain contre R. Saint-Germain et autres; jugement ordonnant la vente de l'immobilier par licitation, avec dépens contre la masse.

Dame Maria Thomas contre -A. Lagueit et E. Genest, m.c.; et T. Brassard, m.c.; jugement déclarant la demanderesse seule et vraie propriétaire, avec dépens contre le défendeur.

Georges Rousseau contre G. Vigneault; jugement annulant et révoquant à toutes fins que de droit, avec dépens contre le défendeur.

Simon Grenon contre J. Liboiron; jugement pour \$112 avec int. et dépens.

Dame Katherine et W. J. Phelan contre W. Douville; jugement déclarant la présente action abandonnée, sans frais.

O. Kropivnicki contre F. R. Bray et A. Zisman; jugement rejetant opposition avec dépens.

Sinclair Radio Co. contre D. Arcusti; jugement pour \$212.58 avec int. et dépens.

Continental Glove Company contre S. Barakat; jugement pour \$109.35 avec int. et dépens.

Jean Marie Perrault contre Raymond Parent et St Bruno Quarry and Paving Ltd, tierce-saisie; jugement déclarant bon et valable l'arrêt en cette cause.

A. A. Jacob contre Léon Peillard; jugement autorisant examen avant défense.

R. Cardinal et vir contre Martin Transport Ltd et autre; jugement accordant motion pour détails.

Z. Trudel contre W. Barber; jugement autorisant examen avant défense.

V. Ledue contre dame M. Dumaine; jugement accordant motion pour substitution, sans frais.

A. J. Rosenstein contre L. H. Bricklin; jugement accordant motion pour substitution, sans frais.

A. Dauphin contre P.-E. Savigne et autre; jugement autorisant examen avant défense.

A. Dauphin contre P.-E. Savigne et autre; jugement autorisant examen médical avant défense.

F. Legault contre Montreal Light Heat and Power Cons.; jugement autorisant examen avant défense.

I. Fishman contre Montreal Tramways Co.; jugement accordant motion pour péremption.

Dame M.-R. Trudel contre A. Lacasse; jugement accordant motion pour exemption.

Procureur Général de la Province de Québec; contre Successeur de feu Albert Holt; jugement ordonnant de convoquer assemblée des créanciers.

L.-L. Layette contre Stella Printing Ltd; jugement autorisant examen avant défense.

Dame A. Wilson et vir contre J.-A. Marier; jugement autorisant examen avant défense.

O. Kropivnicki contre F. R. Bray; jugement rejetant motion pour réviser mémoire de frais.

INJONCTION INTERIMAIRE

L'honorable juge Alfred Forest,

siégeant hier en Cour de Pratique a accordé une injonction intérimaire demandée par un membre en vue de la colonie israélienne de Montréal, pour défendre à l'un de ses compatriotes de faire les yeux doux à sa femme. Le requérant a expliqué au tribunal que sa femme ne cessait d'être importunée par le défendeur, tant au téléphone que sur la rue. Cette injonction intérimaire est valide jusqu'à mercredi prochain alors que les parties discuteront au "mérite" pour obtenir une injonction interlocutoire en attendant un jugement de la Cour Supérieure dans une action civile où le requérant demande des dommages au montant de \$50,000. Mes Maurice Demers et Roger Craig représenteraient le requérant.

JURIDICTION DECLINEE

Le compagnie du Pacifique Canadien, représentée par Me C. G. Howard, a déclaré la juridiction du tribunal des convictions sommaires devant le juge Jules Desmarais. Cette compagnie est accusée par le comité conjoint de l'industrie de la construction d'avoir refusé de donner à ses inspecteurs les renseignements nécessaires relativement aux salaires payés. Le tribunal a ajourné son jugement au 16 décembre. Me Roger Brossard, C.R., occupe pour la poursuite.

LA PRESERPTION EST INVOQUEE

L'hon. juge en chef Greenshielda

débattre depuis hier sur un point de droit des plus intéressants. Ce tribunal doit décider s'il y a prescription dans le cas du défendeur Félix Inter-noscia qui n'a pas payé à M. Emilien M. Dossin la somme de \$1,350, prêtée le 12 août 1936 à un taux d'intérêt de 6 pour cent. Me Jean Gauthier, de l'étude Baril & Gauthier, occupant pour le défendeur, a plaidé les moyens suivants à l'audience: le défendeur admet le prêt en question mais il a été incapable de payer à la date requise; le demandeur n'aurait perdu tout recours reconnaissant même cette prescription en ne poursuivant pas le défendeur dans les délais légaux. Partant cette action est mal fondée et devrait être renvoyée avec dépens. Le demandeur, représenté par Me Alphonse Patenaude, a soumis que le défendeur a reconnu avoir reçu la somme mentionnée dans l'action, s'est engagé à la rembourser et ne l'a pas fait. Le tribunal devrait donc ordonner le remboursement du montant avec intérêt à dater du 12 août 1936, le tout avec dépens. (C. S. 204,818)

LA COUR SUPERIEURE APPELEE A DECIDER SI UN DEMANDEUR A PERDU SES DROITS EN NE POURSUIVANT PAS DANS LES DELAIS LEGAUX

L'hon. juge en chef Greenshielda

débattre depuis hier sur un point de droit des plus intéressants. Ce tribunal doit décider s'il y a prescription dans le cas du défendeur Félix Inter-noscia qui n'a pas payé à M. Emilien M. Dossin la somme de \$1,350, prêtée le 12 août 1936 à un taux d'intérêt de 6 pour cent. Me Jean Gauthier, de l'étude Baril & Gauthier, occupant pour le défendeur, a plaidé les moyens suivants à l'audience: le défendeur admet le prêt en question mais il a été incapable de payer à la date requise; le demandeur n'aurait perdu tout recours reconnaissant même cette prescription en ne poursuivant pas le défendeur dans les délais légaux. Partant cette action est mal fondée et devrait être renvoyée avec dépens. Le demandeur, représenté par Me Alphonse Patenaude, a soumis que le défendeur a reconnu avoir reçu la somme mentionnée dans l'action, s'est engagé à la rembourser et ne l'a pas fait. Le tribunal devrait donc ordonner le remboursement du montant avec intérêt à dater du 12 août 1936, le tout avec dépens. (C. S. 204,818)

LA COUR SUPERIEURE APPELEE A DECIDER SI UN DEMANDEUR A PERDU SES DROITS EN NE POURSUIVANT PAS DANS LES DELAIS LEGAUX

L'hon. juge en chef Greenshielda

débattre depuis hier sur un point de droit des plus intéressants. Ce tribunal doit décider s'il y a prescription dans le cas du défendeur Félix Inter-noscia qui n'a pas payé à M. Emilien M. Dossin la somme de \$1,350, prêtée le 12 août 1936 à un taux d'intérêt de 6 pour cent. Me Jean Gauthier, de l'étude Baril & Gauthier, occupant pour le défendeur, a plaidé les moyens suivants à l'audience: le défendeur admet le prêt en question mais il a été incapable de payer à la date requise; le demandeur n'aurait perdu tout recours reconnaissant même cette prescription en ne poursuivant pas le défendeur dans les délais légaux. Partant cette action est mal fondée et devrait être renvoyée avec dépens. Le demandeur, représenté par Me Alphonse Patenaude, a soumis que le défendeur a reconnu avoir reçu la somme mentionnée dans l'action, s'est engagé à la rembourser et ne l'a pas fait. Le tribunal devrait donc ordonner le remboursement du montant avec intérêt à dater du 12 août 1936, le tout avec dépens. (C. S. 204,818)

LA COUR SUPERIEURE APPELEE A DECIDER SI UN DEMANDEUR A PERDU SES DROITS EN NE POURSUIVANT PAS DANS LES DELAIS LEGAUX

L'hon. juge en chef Greenshielda

débattre depuis hier sur un point de droit des plus intéressants. Ce tribunal doit décider s'il y a prescription dans le cas du défendeur Félix Inter-noscia qui n'a pas payé à M. Emilien M. Dossin la somme de \$1,350, prêtée le 12 août 1936 à un taux d'intérêt de 6 pour cent. Me Jean Gauthier, de l'étude Baril & Gauthier, occupant pour le défendeur, a plaidé les moyens suivants à l'audience: le défendeur admet le prêt en question mais il a été incapable de payer à la date requise; le demandeur n'aurait perdu tout recours reconnaissant même cette prescription en ne poursuivant pas le défendeur dans les délais légaux. Partant cette action est mal fondée et devrait être renvoyée avec dépens. Le demandeur, représenté par Me Alphonse Patenaude, a soumis que le défendeur a reconnu avoir reçu la somme mentionnée dans l'action, s'est engagé à la rembourser et ne l'a pas fait. Le tribunal devrait donc ordonner le remboursement du montant avec intérêt à dater du 12 août 1936, le tout avec dépens. (C. S. 204,818)

LA COUR SUPERIEURE APPELEE A DECIDER SI UN DEMANDEUR A PERDU SES DROITS EN NE POURSUIVANT PAS DANS LES DELAIS LEGAUX

L'hon. juge en chef Greenshielda

débattre depuis hier sur un point de droit des plus intéressants. Ce tribunal doit décider s'il y a prescription dans le cas du défendeur Félix Inter-noscia qui n'a pas payé à M. Emilien M. Dossin la somme de \$1,350, prêtée le 12 août 1936 à un taux d'intérêt de 6 pour cent. Me Jean Gauthier, de l'étude Baril & Gauthier, occupant pour le défendeur, a plaidé les moyens suivants à l'audience: le défendeur admet le prêt en question mais il a été incapable de payer à la date requise; le demandeur n'aurait perdu tout recours reconnaissant même cette prescription en ne poursuivant pas le défendeur dans les délais légaux. Partant cette action est mal fondée et devrait être renvoyée avec dépens. Le demandeur, représenté par Me Alphonse Patenaude, a soumis que le défendeur a reconnu avoir reçu la somme mentionnée dans l'action, s'est engagé à la rembourser et ne l'a pas fait. Le tribunal devrait donc ordonner le remboursement du montant avec intérêt à dater du 12 août 1936, le tout avec dépens. (C. S. 204,818)

LA COUR SUPERIEURE APPELEE A DECIDER SI UN DEMANDEUR A PERDU SES DROITS EN NE POURSUIVANT PAS DANS LES DELAIS LEGAUX

L'hon. juge en chef Greenshielda

débattre depuis hier sur un point de droit des plus intéressants. Ce tribunal doit décider s'il y a prescription dans le cas du défendeur Félix Inter-noscia qui n'a pas payé à M. Emilien M. Dossin la somme de \$1,350, prêtée le 12 août 1936 à un taux d'intérêt de 6 pour cent. Me Jean Gauthier, de l'étude Baril & Gauthier, occupant pour le défendeur, a plaidé les moyens suivants à l'audience: le défendeur admet le prêt en question mais il a été incapable de payer à la date requise; le demandeur n'aurait perdu tout recours reconnaissant même cette prescription en ne poursuivant pas le défendeur dans les délais légaux. Partant cette action est mal fondée et devrait être renvoyée avec dépens. Le demandeur, représenté par Me Alphonse Patenaude, a soumis que le défendeur a reconnu avoir reçu la somme mentionnée dans l'action, s'est engagé à la rembourser et ne l'a pas fait. Le tribunal devrait donc ordonner le remboursement du montant avec intérêt à dater du 12 août 1936, le tout avec dépens. (C. S. 204,818)

LA COUR SUPERIEURE APPELEE A DECIDER SI UN DEMANDEUR A PERDU SES DROITS EN NE POURSUIVANT PAS DANS LES DELAIS LEGAUX

L'hon. juge en chef Greenshielda

débattre depuis hier sur un point de droit des plus intéressants. Ce tribunal doit décider s'il y a prescription dans le cas du défendeur Félix Inter-noscia qui n'a pas payé à M. Emilien M. Dossin la somme de \$1,350, prêtée le 12 août 1936 à un taux d'intérêt de 6 pour cent. Me Jean Gauthier, de l'étude Baril & Gauthier, occupant pour le défendeur, a plaidé les moyens suivants à l'audience: le défendeur admet le prêt en question mais il a été incapable de payer à la date requise; le demandeur n'aurait perdu tout recours reconnaissant même cette prescription en ne poursuivant pas le défendeur dans les délais légaux. Partant cette action est mal fondée et devrait être renvoyée avec dépens. Le demandeur, représenté par Me Alphonse Patenaude, a soumis que le défendeur a reconnu avoir reçu la somme mentionnée dans l'action, s'est engagé à la rembourser et ne l'a pas fait. Le tribunal devrait donc ordonner le remboursement du montant avec intérêt à dater du 12 août 1936, le tout avec dépens. (C. S. 204,818)

LA COUR SUPERIEURE APPELEE A DECIDER SI UN DEMANDEUR A PERDU SES DROITS EN NE POURSUIVANT PAS DANS LES DELAIS LEGAUX

L'hon. juge en chef Greenshielda

débattre depuis hier sur un point de droit des plus intéressants. Ce tribunal doit décider s'il y a prescription dans le cas du défendeur Félix Inter-noscia qui n'a pas payé à M. Emilien M. Dossin la somme de \$1,350, prêtée le 12 août 1936 à un taux d'intérêt de 6 pour cent. Me Jean Gauthier, de l'étude Baril & Gauthier, occupant pour le défendeur, a plaidé les moyens suivants à l'audience: le défendeur admet le prêt en question mais il a été incapable de payer à la date requise; le demandeur n'aurait perdu tout recours reconnaissant même cette prescription en ne poursuivant pas le défendeur dans les délais légaux. Partant cette action est mal fondée et devrait être renvoyée avec dépens. Le demandeur, représenté par Me Alphonse Patenaude, a soumis que le défendeur a reconnu avoir reçu la somme mentionnée dans l'action, s'est engagé à la rembourser et ne l'a pas fait. Le tribunal devrait donc ordonner le remboursement du montant avec intérêt à dater du 12 août 1936, le tout avec dépens. (C. S. 204,818)

LA COUR SUPERIEURE APPELEE A DECIDER SI UN DEMANDEUR A PERDU SES DROITS EN NE POURSUIVANT PAS DANS LES DELAIS LEGAUX

L'hon. juge en chef Greenshielda

débattre depuis hier sur un point de droit des plus intéressants. Ce tribunal doit décider s'il y a prescription dans le cas du défendeur Félix Inter-noscia qui n'a pas payé à M. Emilien M. Dossin la somme de \$1,350, prêtée le 12 août 1936 à un taux d'intérêt de 6 pour cent. Me Jean Gauthier, de l'étude Baril & Gauthier, occupant pour le défendeur, a plaidé les moyens suivants à l'audience: le défendeur admet le prêt en question mais il a été incapable de payer à la date requise; le demandeur n'aurait perdu tout recours reconnaissant même cette prescription en ne poursuivant pas le défendeur dans les délais légaux. Partant cette action est mal fondée et devrait être renvoyée avec dépens. Le demandeur, représenté par Me Alphonse Patenaude, a soumis que le défendeur a reconnu avoir reçu la somme mentionnée dans l'action, s'est engagé à la rembourser et ne l'a pas fait. Le tribunal devrait donc ordonner le remboursement du montant avec intérêt à dater du 12 août 1936, le tout avec dépens. (C. S. 204,818)

LA COUR SUPERIEURE APPELEE A DECIDER SI UN DEMANDEUR A PERDU SES DROITS EN NE POURSUIVANT PAS DANS LES DELAIS LEGAUX

L'hon. juge en chef Greenshielda

débattre depuis hier sur un point de droit des plus intéressants. Ce tribunal doit décider s'il y a prescription dans le cas du défendeur Félix Inter-noscia qui n'a pas payé à M. Emilien M. Dossin la somme de \$1,350, prêtée le 12 août 1936 à un taux d'intérêt de 6 pour cent. Me Jean Gauthier, de l'étude Baril & Gauthier, occupant pour le défendeur, a plaidé les moyens suivants à l'audience: le défendeur admet le prêt en question mais il a été incapable de payer à la date requise; le demandeur n'aurait perdu tout recours reconnaissant même cette prescription en ne poursuivant pas le défendeur dans les délais légaux. Partant cette action est mal fondée et devrait être renvoyée avec dépens. Le demandeur, représenté par Me Alphonse Patenaude, a soumis que le défendeur a reconnu avoir reçu la somme mentionnée dans l'action, s'est engagé à la rembourser et ne l'a pas fait. Le tribunal devrait donc ordonner le remboursement du montant avec intérêt à dater du 12 août 1936, le tout avec dépens. (C. S. 204,818)

LA COUR SUPERIEURE APPELEE A DECIDER SI UN DEMANDEUR A PERDU SES DROITS EN NE POURSUIVANT PAS DANS LES DELAIS LEGAUX

L'hon. juge en chef Greenshielda

débattre depuis hier sur un point de droit des plus intéressants. Ce tribunal doit décider s'il y a prescription dans le cas du défendeur Félix Inter-noscia qui n'a pas payé à M. Emilien M. Dossin la somme de \$1,350, prêtée le 12 août 1936 à un taux d'intérêt de 6 pour cent. Me Jean Gauthier, de l'étude Baril & Gauthier, occupant pour le défendeur, a plaidé les moyens suivants à l'audience: le défendeur admet le prêt en question mais il a été incapable de payer à la date requise; le demandeur n'aurait perdu tout recours reconnaissant même cette prescription en ne poursuivant pas le défendeur dans les délais légaux. Partant cette action est mal fondée et devrait être renvoyée avec dépens. Le demandeur, représenté par Me Alphonse Patenaude, a soumis que le défendeur a reconnu avoir reçu la somme mentionnée dans l'action, s'est engagé à la rembourser et ne l'a pas fait. Le tribunal devrait donc ordonner le remboursement du montant avec intérêt à dater du 12 août 1936, le tout avec dépens. (C. S. 204,818)

LA COUR SUPERIEURE APPELEE A DECIDER SI UN DEMANDEUR A PERDU SES DROITS EN NE POURSUIVANT PAS DANS LES DELAIS LEGAUX

L'hon. juge en chef Greenshielda

débattre depuis hier sur un point de droit des plus intéressants. Ce tribunal doit décider s'il y a prescription dans le cas du défendeur Félix Inter-noscia qui n'a pas payé à M. Emilien M. Dossin la somme de \$1,350, prêtée le 12 août 1936 à un taux d'intérêt de 6 pour cent. Me Jean Gauthier, de l'étude Baril & Gauthier, occupant pour le défendeur, a plaidé les moyens suivants à l'audience: le défendeur admet le prêt en question mais il a été incapable de payer à la date requise; le demandeur n'aurait perdu tout recours reconnaissant même cette prescription en ne poursuivant pas le défendeur dans les délais légaux. Partant cette action est mal fondée et devrait être renvoyée avec dépens. Le demandeur, représenté par Me Alphonse Patenaude, a soumis que le défendeur a reconnu avoir reçu la somme mentionnée dans l'action, s'est engagé à la rembourser et ne l'a pas fait. Le tribunal devrait donc ordonner le remboursement du montant avec intérêt à dater du 12 août 1936, le tout avec dépens. (C. S. 204,818)

LA COUR SUPERIEURE APPELEE A DECIDER SI UN DEMANDEUR A PERDU SES DROITS EN NE POURSUIVANT PAS DANS LES DELAIS LEGAUX

L'hon. juge en chef Greenshielda

débattre depuis hier sur un point de droit des plus intéressants. Ce tribunal doit décider s'il y a prescription dans le cas du défendeur Félix Inter-noscia qui n'a pas payé à M. Emilien M. Dossin la somme de \$1,350, prêtée le 12 août 1936 à un taux d'intérêt de 6 pour cent. Me Jean Gauthier, de l'étude Baril & Gauthier, occupant pour le défendeur, a plaidé les moyens suivants à l'audience: le défendeur admet le prêt en question mais il a été incapable de payer à la date requise; le demandeur n'aurait perdu tout recours reconnaissant même cette prescription en ne poursuivant pas le défendeur dans les délais légaux. Partant cette action est mal fondée et devrait être renvoyée avec dépens. Le demandeur, représenté par Me Alphonse Patenaude, a soumis que le défendeur a reconnu avoir reçu la somme mentionnée dans l'action, s'est engagé à la rembourser et ne l'a pas fait. Le tribunal devrait donc ordonner le remboursement du montant avec intérêt à dater du 12 août 1936, le tout avec dépens. (C. S. 204,818)

LA COUR SUPERIEURE APPELEE A DECIDER SI UN DEMANDEUR A PERDU SES DROITS EN NE POURSUIVANT PAS DANS LES DELAIS LEGAUX

L'hon. juge en chef Greenshielda

débattre depuis hier sur un point de droit des plus intéressants. Ce tribunal doit décider s'il y a prescription dans le cas du défendeur Félix Inter-noscia qui n'a pas payé à M. Emilien M. Dossin la somme de \$1,350, prêtée le 12 août 1936 à un taux d'intérêt de 6 pour cent. Me Jean Gauthier, de l'étude Baril & Gauthier, occupant pour le défendeur, a plaidé les moyens suivants à l'audience: le défendeur admet le prêt en question mais il a été incapable de payer à la date requise; le demandeur n'aurait perdu tout recours reconnaissant même cette prescription en ne poursuivant pas le défendeur dans les délais légaux. Partant cette action est mal fondée et devrait être renvoyée avec dépens. Le demandeur, représenté par Me Alphonse Patenaude, a soumis que le défendeur a reconnu avoir reçu la somme mentionnée dans l'action, s'est engagé à la rembourser et ne l'a pas fait. Le tribunal devrait donc ordonner le remboursement du montant avec intérêt à dater du 12 août 1936, le tout avec dépens. (C. S. 204,818)

LA COUR SUPERIEURE APPELEE A DECIDER SI UN DEMANDEUR A PERDU SES DROITS EN NE POURSUIVANT PAS DANS LES DELAIS LEGAUX

L'hon. juge en chef Greenshielda

débattre depuis hier sur un point de droit des plus intéressants. Ce tribunal doit décider s'il y a prescription dans le cas du défendeur Félix Inter-noscia qui n'a pas payé à M. Emilien M. Dossin la somme de \$1,350, prêtée le 12 août 1936 à un taux d'intérêt de 6 pour cent. Me Jean Gauthier, de l'étude Baril & Gauthier, occupant pour le défendeur, a plaidé les moyens suivants à l'audience: le défendeur admet le prêt en question mais il a été incapable de payer à la date requise; le demandeur n'aurait perdu tout recours reconnaissant même cette prescription en ne poursuivant pas le défendeur dans les délais légaux. Partant cette action est mal fondée et devrait être renvoyée avec dépens. Le demandeur, représenté par Me Alphonse Patenaude, a soumis que le défendeur a reconnu avoir reçu la somme mentionnée dans l'action, s'est engagé à la rembourser et ne l'a pas fait. Le tribunal devrait donc ordonner le remboursement du montant avec intérêt à dater du 12 août 1936, le tout avec dépens. (C. S. 204,818)

LA COUR SUPERIEURE

La mort du très honorable Ernest Lapointe cause des regrets universels

La Magistrature et le Barreau rendent hommage à M. Lapointe

Les audiences sont suspendues dans les deux Palais et juges et avocats s'unissent pour offrir leurs sympathies à la famille si cruellement éprouvée

La mort du très honorable Ernest Lapointe, ministre de la Justice et de la Magistrature, a été vivement ressentie dans la Magistrature locale et au Barreau. Juges et avocats se sont unis pour rendre hommage à la mémoire du plus grand des Canadiens de l'époque et offrir leurs sympathies à la famille du regretté défunt.

En cour d'Appel

A la reprise de l'audience, hier après-midi, en Cour d'Appel, l'honorable juge Séverin Létourneau, président du tribunal déclara en termes émus :

« Depuis l'ajournement, nous avons été informés du décès du ministre de la Justice. Cette mort, bien qu'attendue depuis quelques jours déjà, ne laisse pas de plonger toute la nation, le peuple de cette province en particulier, dans une grande consternation. Le ministre de la Justice est à la tête de la magistrature de tout le pays; il y occupe la première place et c'est justice la Cour d'Appel de la province de Québec de prendre officiellement part au deuil général. Depuis qu'il a débuté au mois, nous avons eu la nouvelle de ce danger d'une fin prochaine pour le très honorable M. Lapointe, nous nous sommes vus des jours d'angoisse. Homme d'Etat vers lequel tous les regards étaient tournés, depuis surtout qu'il avait l'unité de la justice nationale, il était devenu plus nécessaire encore, était, devait-il dire, essentielle à raison des circonstances difficiles que nous traversons, cette perte de monsieur Lapointe sera partout, dans chaque foyer, vivement ressentie. Son fils et son gendre M. Hugues Lapointe et M. Roger Oumet, deux membres du Barreau et à ce titre encore, par ce motif également, nous tenons à affirmer la part que nous prenons au deuil. Individuellement chacun des membres du Banc offre avec respect à Mme Lapointe et à sa famille l'expression d'un profond regret, d'un grand chagrin.

Me Jean Brisset qui plaide devant ce haut tribunal, la dernière affaire de la session de novembre, se leva aussitôt pour exprimer :

« Je ne me sens pas digne de représenter le Barreau devant cette Cour et de parler en son nom mais je joins mon humble témoignage de sympathie à la famille du défunt aux éloges si bien exprimés par le président du tribunal.

En Cour supérieure

L'honorable juge en chef Greenshield se fit l'interprète de tous ses collègues de la Cour supérieure pour déclarer :

« La disparition du ministre de la Justice est une perte nationale. Il était un grand Canadien, l'un des plus grands, et un homme d'Etat qui croyait en son pays, le Canada, et qui avait quelle part importante notre Dominion était destinée à tenir dans les affaires du monde. La façon avec laquelle le regretté défunt a préparé notre pays à remplir cette tâche est bien connue de tous ceux qui ont suivi sa carrière politique.

Il a toujours été le premier, parmi les Canadiens de langue anglaise ou les Canadiens-Français; à promouvoir la cause de la bonne entente entre deux grandes races et à être lui-même un vivant exemple de cette bonne entente. Mais c'est surtout par son travail comme ministre de la Justice que j'ai pu le mieux apprécier son caractère et ses mérites. Je sais avec quels soins, il a toujours su remplir sa tâche, consacrant comme pas un de ses devanciers à ne craindre pas de dire que jamais un homme n'a eu plus de respect pour nos lois que pour les principes sacrés qui sont la base de toute justice. C'est grâce à lui si la justice canadienne et son administration font l'émerveillement du monde entier. J'offre à sa famille éplorée mes plus respectueuses sympathies.

En cour de Circuit

L'honorable Paul Mercier, juge en chef de la Cour de Circuit, présidant à un procès autour du rôle d'évaluation de la cité de Verdun lorsqu'il avait lui-même été le juge de l'honorable Lapointe. Le juge en chef ajourna aussitôt l'audience jusqu'après les funérailles et fit écho du disparu. Mes George Campbell, c.r. et Francis Fautoux, c.r., deux anciens bâtonniers s'unirent au tribunal pour présenter au nom du Barreau leurs sympathies à la famille. Dans ses courtes remarques l'hon. Paul Mercier déclara qu'après la mort de sir Wilfrid Laurier le Canada français venait de subir sa plus grande perte.

Aux Sessions de la Paix

L'honorable juge en chef Gustave Perreault, après avoir demandé à Me Paul Monty, greffier de la Paix de faire ajourner tous les tribunaux de la correctionnelle pendant 15 minutes, en signe de deuil réunit ses collègues les juges Amédée Monet, Edouard Archambault, Gustave Marin, Jules Desmarais, F. T. Enright, C.E. Guérin, Maurice Tétreau et J.-C. Langlois dans la sixième chambre d'audience. Les juges vêtus de leurs toges et près de 200 avocats écoutèrent debout les remarques du juge en chef. Après avoir présenté au nom de ses confrères les sympathies de la magistrature à la famille du défunt le juge Perreault souligna les qualités de cœur et d'esprit du ministre de la Justice qui avait toujours été une inspiration pour tous les citoyens du Canada. En terminant le juge Perreault déclara :

« Il a été un grand Canadien, notre chef bien-aimé et le distributeur de la justice dans notre province.

Me René Larivée, avocat du ministère public, se fit l'interprète des membres du jeune Barreau et de ses confrères de la Couronne.

« La mort du ministre de la Justice dit-il, est une perte irréparable pour tous les citoyens du Canada. Je présente les condoléances du Barreau à son épouse si cruellement éprouvée, à son fils, l'un des nôtres et à mon confrère, son gendre, Me Roger Oumet. Non seulement cette mort est regrettée par tous les Canadiens mais elle aura sa répercussion dans tout l'Empire britannique.

Me John C. E. Elliott c.r. se fit en-

suite l'interprète de ses confrères de langue anglaise pour dire :

Au nom du Barreau anglais je présente mes sympathies à la famille du défunt pour la perte du plus noble fils du Canada, non seulement le Canada du Québec, mais le Canada tout entier. L'honorable Lapointe a appris l'anglais très jeune pour devenir utile à son pays. Sa vie a été une vie de sacrifices et de pur patriotisme. Son bel exemple de bilinguisme devrait être suivi par tous. Il avait qu'il était frappé à mort, il y a plusieurs mois, mais il n'en a pas moins continué à la radio et dans ses discours à intensifier l'effort de guerre du Canada. L'Empire perd l'une de ses plus belles figures.

Le Barreau

Me Claude Prévost, parlant au nom de ses confrères du ministère public en 2e Chambre de la Correctionnelle, présidée par le juge C.-E. Guérin, a offert ses condoléances à Me Roger Oumet, gendre du T. H. Ernest Lapointe, ainsi qu'aux autres membres de la famille. Me Prévost a déploré la mort du grand disparu et en a fait un vibrant éloge et a dit entre autres choses : « que comme ministre de la Justice, le T. H. M. Lapointe dans la préparation et l'application des lois il était toujours inspiré de l'idéal démocratique, dont il a été un des éminents défenseurs ». Me Prévost a également dit qu'il était difficile pour les citoyens de M. Lapointe de se rendre compte de l'immense perte qui les afflige actuellement.

A la demande du juge Guérin, Me Roch Pinard, au nom des membres du Barreau présents, exprima lui aussi ses sentiments en la circonstance. Me Pinard a fait remarquer : « que les quelques minutes de silence qui étaient observées en hommage à la mémoire du T. H. M. Lapointe, si elles ne suffisaient sans doute pas à constituer un témoignage suffisant à l'occasion de cette tragique infortune, qu'elles contribuent du moins à faire réfléchir toutes les personnes présentes au grand malheur qui frappe non seulement les membres du Barreau, non seulement les Canadiens-français de la province de Québec, mais le pays tout entier ». Me Pinard ajouta : « Cette disparition prématurée survient à une heure pénible et il sera sans doute difficile de la combler ».

Me Paul Monty

De son côté Me Paul Monty, greffier de la Paix et son assistant, Me Wilfrid Denis, ont également exprimé leurs condoléances au nom du personnel du greffe. Me Cléo Guimond, greffier de la Couronne se fit aussi l'interprète de son personnel pour exprimer ses sympathies à la famille en deuil.

En Cour de Recorder

Se levant au cours de l'audience de la Cour de recorder, Me Armand Pagé, avocat de la police, a fait, au nom de ses confrères du Barreau, présents devant le tribunal, un éloquent éloge du regretté ministre de la Justice.

« Je m'excuse, dit-il, d'interrompre les plaidoiries, mais j'apprécie le distingué ministre de la Justice, le très hon. Ernest Lapointe, de qui dépendent les magistrats et les avocats qui plaident devant ce tribunal, vient de mourir à l'hôpital Notre-Dame.

« Tout le pays honore cet homme d'Etat, qui nous a si bien représentés et qui fut durant de nombreuses années le bras droit du premier ministre. D'une humble origine, M. Lapointe a démontré que le travail pouvait renverser tous les obstacles.

« Je demanderais à toutes les personnes présentes devant ce tribunal de se recueillir durant quelques instants ».

Le recorder Léonce Plante abonda dans le sens des paroles de Me Pagé. « J'ai connu personnellement M. Lapointe et je peux dire que le Canada perd un homme qui sera difficile à remplacer. La mort de M. Lapointe produit un vide énorme et je laisse à des voix plus autorisées que la mienne le soin de faire son éloge.

« Toutes les personnes présentes doivent se lever et garder le silence en respect pour le grand citoyen qui vient de disparaître ».

M. M. J. Goldwell

Ottawa, 26. — « La mort prématurée de M. Ernest Lapointe sera regrettée par toute la population, à quel parti qu'il appartienne, a déclaré M. M. J. Goldwell, leader de la C.C.F. M. Lapointe était une grande figure de la vie publique canadienne. Il a joué un rôle noble en rapprochant les deux grandes races qui doivent travailler en harmonie si nous voulons édifier une nation unie. Bien que différent d'opinion avec lui sur certaines questions, j'avais la plus profonde admiration pour un grand homme et pour un grand Canadien auquel il sera difficile de trouver un successeur. Mes condoléances à Mme Lapointe, à son fils, que j'ai rencontré à Londres récemment, et au premier ministre qui ressentira personnellement et profondément la mort de M. Lapointe ».

Le kiwanis St-Laurent

Le conseil d'administration du club kiwanis St-Laurent de Montréal réuni en séance extraordinaire, à 2 heures hier après-midi, a été mis au courant du décès du très honorable Ernest Lapointe, ministre de la Justice, député de Québec-Est et membre éminent du barreau, et a publié l'ordre du jour suivant : « La mort du très honorable Ernest Lapointe est un deuil national. Le Canada perd en lui un de ses hommes d'Etat les plus éminents et Québec un de ses fils très distingués.

« Madame Lapointe et aux membres de sa famille, le club kiwanis St-Laurent offre l'expression de ses condoléances, les plus vives dans le grand deuil qui les frappe ».

J.-Théo. LEGAULT, fils, secrétaire-honoraire.

Un grand homme d'Etat canadien disparaît

(P.C.) — Une carrière ininterrompue de plus de 35 ans à la Chambre des Communes, de solides qualités de chef et une charmante personnalité ont fait du très hon. Ernest Lapointe une éminente figure canadienne. Peu d'hommes publics canadiens ont joui d'une plus grande popularité dans toutes les parties du Canada, que le grand, le génial représentant du comté de Québec-Est.

La situation de M. Lapointe dans la vie publique canadienne était unique. En un sens, il avait hérité de la position de sir Wilfrid Laurier comme vif, gougeur porte-parole du Canada français, mais il était également, en pratique sinon en fait, co-premier ministre durant les années de sa collaboration avec le très hon. M. King, chef du gouvernement libéral.

Il occupa le poste de ministre de la Justice, poste d'une importance vitale dans un Etat fédéral comme le Canada, où surgissent constamment des conflits de juridiction entre le Parlement fédéral et les provinces.

Dans les sphères impériale et internationale, il avait été fréquemment porte-parole et représentant du Canada, ainsi qu'un pionnier de l'établissement de nouvelles relations avec l'Empire, qui se sont traduites par l'obtention d'un statut de complète souveraineté et d'égalité entre le Royaume-Uni, le Canada et les autres Dominions. Il avait été le signataire, pour le Canada, du premier traité passé par ce pays pour son propre compte. C'était une entente pour la protection des pêcheries de la côte du Pacifique conclue avec les Etats-Unis et signée par M. Lapointe avec pleins pouvoirs reçus du roi.

Au moment de l'entrée en scène de la plus célèbre de ses discours, a été prononcé le 9 septembre 1939 à la session spéciale du Parlement convoqué au sujet de la question de la participation du Canada à la seconde Grande Guerre. Laisant au premier ministre et aux autres orateurs le soin de discuter les valeurs en jeu dans cette guerre, il s'était attaché à montrer deux choses : que le Canada ne pouvait pas demeurer neutre et ne pouvait pas accepter la conscription.

Plutôt que d'accepter la conscription au Canada, il avait déclaré qu'il quitterait le Cabinet avec les autres ministres de la province de Québec. La neutralité entraînerait la guerre civile, parce que les Canadiens ne pourraient remplir les conditions de la neutralité qui seraient l'obligation d'interdire les soldats britanniques et de défendre l'Empire, avait dit M. Lapointe.

Il avait terminé en citant les paroles prononcées par la reine Elizabeth en quittant le Canada après la visite royale en 1939 : « Que Dieu bénisse le Canada ». Cette évocation émut les vétérans de la Vie Impériale qui avaient écouté attentivement ce qui aurait pu n'être qu'une froide dissertation.

« Oui, que Dieu bénisse le Canada », avait-il dit. « Dieu sauve le Canada, Dieu sauve l'honneur du Canada, l'âme du Canada, la dignité du Canada, la conscience du Canada. Que Dieu éclaire les Canadiens et leur indique leur devoir en ces heures d'épreuve, afin que nos enfants et les enfants de nos enfants puissent hériter d'une terre où triomphent la liberté et la paix et où les doctrines de tyrannie du nazisme et du communisme soient à jamais bannies. Oui, Dieu bénisse le Canada. Dieu bénisse notre reine. Dieu bénisse notre roi ».

Député aux Communes en 1904

Bien que M. Lapointe, en 1904, fut entré à la Chambre des Communes sans avoir une connaissance très approfondie de la langue anglaise, il était devenu après un certain temps, un des plus remarquables et des plus éloquents orateurs, aussi bien en anglais qu'en français. Son accent s'est toujours senti de sa formation française. M. Lapointe était toujours clair et intéressant aussi bien en énonçant un point de la loi constitutionnelle à la Chambre des Communes que dans les débats mouvementés au cours des campagnes électorales.

M. Lapointe était né sur une ferme de St-Eloi, comté de Temiscouata, Québec, le 6 octobre 1876 et avait fait ses études au collège de Rimouki et à l'Université Laval. Il avait été admis au Barreau et avait fait ses débuts comme avocat dans la ville de Québec.

En 1904, il avait été élu député de Kamouraska aux Communes et avait représenté ce comté jusqu'à la mort de sir Wilfrid Laurier, en 1919. Alors, il avait établi une étude légale à Québec et s'était tellement distingué parmi les libéraux de langue française qu'il avait été considéré digne de succéder à sir Wilfrid Laurier comme député pour Québec-Est. Il avait été élu à une élection complémentaire, tenue dans Québec-Est le 27 octobre 1919 et conserva son siège au cours de six élections générales successives, de 1921-1940.

Au congrès libéral de 1919, M. Lapointe avait accordé tout son appui à Mackenzie King, bien qu'il aurait pu s'il avait voulu, poser sa propre candidature avec des chances de succès.

« Je ne me rappelle pas une seule occasion où Lapointe et moi ayons été complètement en désaccord au sujet d'une question d'intérêt public au Canada », a dit M. King plus tard.

Son entrée dans le Cabinet

Quand le parti libéral a accédé au pouvoir en 1921, M. Lapointe fut nommé ministre de la Marine et des Pêcheries. Sir Lomer Gouin, premier ministre du Québec pendant plusieurs années, était le plus ancien ministre québécois, mais quand il démissionna comme ministre de la Justice en 1924, M. Lapointe lui succéda.

A partir de ce moment, il devint le bras droit de M. King. Il partagea sa place à la Chambre des Communes. Il a été l'un des plus puissants orateurs du parti libéral en temps d'élection, dans le Québec et dans les provinces de langue anglaise.

Durant la session critique de 1926, quand le parti libéral était privé

d'une importante majorité à la Chambre et que M. King n'avait pas de siège, M. Lapointe a prouvé ses capacités politiques en dirigeant le gouvernement jusqu'à ce que M. King eût obtenu un siège à une élection complémentaire.

La plus grande manifestation des qualités de chef de M. Lapointe s'est certainement produite vers la fin de 1939, peu de temps après la déclaration des présentes hostilités. A ce moment, Maurice Duplessis, premier ministre du Québec et représentant de l'Union Nationale, lança des élections générales et menaça la solidité de la politique du gouvernement fédéral au sujet de la question de la participation.

La cause de la victoire est menacée

M. Lapointe avait annulé cette menace en annonçant que si M. Duplessis gagnait les élections, lui-même et tous les autres ministres québécois dans le gouvernement King démissionneraient. Il avait appuyé de toutes ses forces, dans cette campagne, l'hon. Adolphe Godbout, chef du parti libéral provincial. Il en résultait pour M. Duplessis une défaite écrasante, événement qui fut interprété dans les autres parties du Canada et outre-mer comme une preuve de l'unité des Canadiens français du Québec et des Canadiens de langue anglaise en faveur de la participation totale.

M. Lapointe avait été considéré comme le héros de la victoire. Aux élections générales pour le fédéral qui suivirent, le parti libéral, remporté presque tous les sièges de la province de Québec.

Aux élections fédérales de 1940, Hugues, fils unique de M. Lapointe, fut élu député à la Chambre des Communes.

M. Lapointe avait épousé Emma Pratte, de la Rivière-du-Loup, en 1904. Sa fille Odette, avant son mariage avec Me Roger Oumet, participa au mouvement du Club libéral du 20e siècle.

Renseignements sur la carrière de M. Lapointe

Au cours de sa longue carrière, M. Lapointe a toujours travaillé au développement du Canada comme nation au sein du commonwealth des nations britanniques. Comparé aux impérialistes de 1920, il était un nationaliste, mais comparé à quelques nationalistes de la province de Québec, il était un impérialiste.

Il avait foi en la collaboration du Canada avec les autres Dominions du Royaume-Uni, et il pensait que la liberté de l'homme, d'une manière générale, était plus en sûreté sous la Couronne britannique que partout ailleurs.

Il fit beaucoup pour la réalisation de ses propres idées. Avec M. King, il assista à la Conférence Impériale de 1926, où furent définies les grandes lignes des nouvelles relations entre les divers Etats du Commonwealth. En 1929, il retourna à Londres à la tête d'une délégation canadienne pour assister à une réunion de conseillers juridiques où furent fixés les derniers détails.

On posa les bases du Statut de Westminster en vertu duquel l'égalité des Dominions avec le Royaume-Uni est affirmée et qui reconnaît aux Parlements des Dominions le pouvoir de légiférer au sujet de questions extraterritoriales.

Plusieurs reprises, M. Lapointe a représenté le Canada à des sessions de la Société des Nations. En 1927, il s'était rendu en Australie pour y représenter le Canada à l'inauguration de la nouvelle capitale de cette nation, Canberra. Il représenta officiellement le gouvernement aux fêtes commémoratives de Vimy, en France, en 1936.

En reconnaissance des services rendus à l'Empire et au Canada, M. Lapointe fut fait membre du Conseil Privé du Royaume-Uni, en 1937.

Figure de premier plan au Canada

La politique intérieure à base de libéralisme de M. Lapointe en faisait un champion des droits de la classe ouvrière et se manifestait par une répugnance à l'endroit des lois d'oppression de toutes sortes.

Ce même libéralisme l'incitait à respecter les droits des Assemblées législatives provinciales et il hésitait toujours à recommander des mesures qui venaient en contradiction avec les lois provinciales.

Au cours de son terme comme ministre de la Justice, la loi 98 du Code pénal qui permettait aux autorités d'agir avec rigueur en cas d'activité séditieuse a été abolie. M. Lapointe considérait cette loi comme contraire à la liberté de parole et d'assemblée.

Irreductible adversaire de la conscription

Comme représentant du Québec qui s'était opposé à la conscription au cours de la première grande Guerre mondiale, M. Lapointe combattit les nationalistes extrémistes au cours de la période qui précéda l'entrée du Canada dans le conflit actuel. Il se montra absolument en faveur de la participation.

Mais contrairement à 1917, quand seule la province de Québec manifesta son opposition à la conscription, en 1939 et 1940, ce sentiment exprimé par M. Lapointe était général.

Admiré pour son esprit de tolérance

Bien que défenseur de la langue et des autres droits des Canadiens-français, M. Lapointe était admiré pour son esprit de tolérance. Il demandait seulement aux Canadiens-français de faire preuve de la même bonne volonté que les Canadiens-français.

« A cause des différences d'origine raciale, de croyance et de langue », a-t-il déjà dit, « le salut national ne peut être assuré que par la tolérance et la volonté de s'unir et de coopérer ».

M. Lapointe, comme M. King, était en faveur des réformes et du progrès, mais il avait soin de ne pas trop déconcerter l'opinion publique. En une ou deux occasions, en particulier, il exprima sa foi dans les réformes, mais il admit que le temps n'était pas encore venu, attendu que la majorité des Canadiens était contre.

Il espérait voir le temps où le Ca-

nada pourrait amender sa propre constitution sans en appeler au Parlement britannique pour faire modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord; il croyait que l'on devrait abolir le recours au Conseil Privé et il était en faveur de l'adoption d'un drapeau canadien.

Grand ami du très hon. W.-L. Mackenzie King

A plusieurs reprises, M. Mackenzie King exprima publiquement son admiration pour l'amitié et la loyauté indéfectibles de M. Lapointe à son égard. « M. Lapointe et moi-même, nous nous sommes connus depuis plusieurs années à la table du Conseil », a dit M. King. « Bien que nous différons d'origine raciale, bien que nous appartenions à des religions différentes, je ne me rappelle pas une seule fois où nous ayons été en complet désaccord au sujet d'une question publique, au Canada ».

De telles relations entre les chefs représentant les deux races du Canada étaient désirables, a dit M. King, en comparant sa collaboration avec M. Lapointe aux relations d'amitié qu'entretenaient son grand-père, William-Lyon Mackenzie, et Louis-Joseph Papineau, un siècle plus tôt.

Les amis et les adversaires de M. Lapointe ont tenu à lui rendre hommage à l'occasion du 35e anniversaire de sa carrière parlementaire. Plus de 10 députés et tous les membres du Cabinet assistaient à ce dîner à l'issue duquel Mlle Agnes MacPhail s'exprima ainsi à son sujet : « Il a soutenu ma foi dans la nature humaine à un moment où il ne m'en restait guère ».

Très puissant orateur

M. Lapointe était très apprécié comme orateur politique dans toutes les parties du Canada.

Il parlait avec fermeté et ne se laissait jamais déconcerter par les interruptions. Une fois à une grande assemblée dans une ville de l'Ouest à laquelle MM. King et Lapointe devaient adresser la parole, un groupe particulièrement hostile faisait grand bruit. Aucun orateur ne pouvait se faire entendre, quand M. Lapointe Lapointe s'avança avec un large sourire et dit : « Ah! je savais que vous étiez des gentlemen ».

Tout le cahut cessa et la soirée se termina sans autre incident.

M. Lapointe était un enthousiaste joueur de golf et il comptait à chaque partie environ 100 points.

L'honorable C. G. Power

Ottawa, 26. — Le major Power, ministre de l'aviation, en apprenant la mort de M. Ernest Lapointe, a déclaré à la presse ce qui suit :

« Comment exprimer la douleur que je ressens, en ce moment, à la nouvelle que M. Ernest Lapointe vient de mourir? franchement, les mots me manquent. Depuis tant d'années, Ernest Lapointe a si bien servi sa race, son pays et son Roi qu'on peut difficilement juger de la grandeur de la perte que nous subissons tous présentement. Cette perte est d'autant plus grande — d'autant plus terrible, devrais-je dire — qu'elle survient aux heures les plus angoissantes de notre histoire. Personnellement, je perds en Ernest Lapointe un grand chef, un ami sincère et loyal ».

L'hon. Wilfrid Hamel

Québec, 26. — L'hon. Wilfrid Hamel, ministre sans portefeuille, a fait la déclaration suivante :

« Par la mort du très hon. Ernest Lapointe, tout le pays est en deuil. « Pour les gens du Québec, c'est plus que la perte d'un chef admiré et vénéré; M. Lapointe occupait dans leurs cœurs la place d'un père de famille. »

« Les siens le pleureront avec un chagrin que partagent tous ceux qui l'ont connu. »

« Il nous laisse l'exemple d'un grand politique qui n'a connu que le devoir ».

L'honorable T.-D. Bouchard

Québec, 26. — L'hon. T.-D. Bouchard, ministre des travaux publics et de la voirie, la déclaration suivante :

« La mort de l'hon. M. Lapointe est une perte nationale. Il était une des plus belles figures des derniers survivants d'une génération d'hommes politiques qui ont bien servi leur pays et qui ont fait le plus grand honneur à leur race.

« La carrière publique de M. Lapointe a été caractérisée par le travail incessant qu'il a fait pour aider le pays à s'acheminer vers le statut d'une nation parfaitement autonome; ses efforts vers ce but ont été couronnés de succès et avant de mourir il a eu la joie de voir l'œuvre capitale du groupe de grands libéraux dont il faisait partie complètement réalisée.

« Le Canada a cessé d'être une simple colonie pour devenir un pays indépendant dans le commonwealth des nations britanniques.

« On dit que c'est dans le plus grand calme qu'il a accueilli la grande nouvelle de la mort de M. Lapointe. Toute sa carrière est l'expression du service public dans son sens le plus élevé, et sa disparition sera profondément regrettée aux Etats-Unis, où son noble caractère et ses qualités de diplomate lui ont conquis un grand nombre d'amis et d'admirateurs ».

« Il est mort, l'âme sereine, comme tout bon serviteur qui peut se dire à

Le conseil municipal garde un silence de deux minutes

Il rend ainsi un hommage officiel aux « éminentes qualités de cœur et d'esprit » du très honorable Ernest Lapointe — Sympathies à la famille — Drapeau en berne

Au début de la séance qu'il a tenue hier après-midi, quelques heures après que l'on eut répandu d'un bout à l'autre du pays la nouvelle de la mort du très honorable Ernest Lapointe, le conseil municipal, à la suggestion de M. A.-E. Goyette, son chef, a rendu un émouvant hommage à la mémoire du grand homme d'Etat que le Canada vient de perdre. Il a, pendant deux minutes de silence absolu, réfléchi « sur les éminentes qualités de cœur et d'esprit » de ce grand serviteur de la chose publique, sur sa laborieuse et brillante carrière politique, sur le rôle prépondérant qu'il a joué dans les affaires de la nation. Il a ensuite exprimé à Mme Lapointe, ainsi qu'aux autres membres de la famille du distingué défunt, de même qu'aux autorités fédérales, ses plus vives condoléances dans le deuil cruel qui vient de les frapper.

« Que, en témoignage de respect pour le cœur et d'esprit de ce grand homme d'Etat, le conseil observe le silence pendant deux minutes », a dit le conseil.

Son Honneur M. Adhémar Raynault, maire de Montréal, et M. J. O. Asselin, président du comité exécutif, ont aussi, dans des déclarations, rendu hommage à la mémoire du très honorable Ernest Lapointe.

Le drapeau qui flotte à la grande tour de l'hôtel de ville a été, sur l'ordre de M. Raynault, mis en berne en signe de deuil.

« Que les membres de ce conseil ont été douloureusement frappés

L'honorable Pierre-F. Casgrain

Ottawa, 26. — M. Pierre-F. Casgrain, secrétaire d'Etat, a rendu le témoignage suivant à la mémoire de M. Ernest Lapointe :

La mort de M. Ernest Lapointe, ministre de la Justice, est un deuil national, à cause du rôle important qu'il a rempli, aux heures difficiles, dans notre vie publique.

Personnellement, j'en ai ressenti une profonde émotion parce que j'ai toujours suivi, comme chef politique et comme ami.

Sa disparition me cause un profond chagrin. Sa vie exemplaire, sa droiture, son honnêteté à toute épreuve, sa modération l'imposaient à l'attention du pays.

A tous les points de vue, c'était un chef. Rien de petit en lui. Cœur généreux et enthousiaste, il avait in-

cessamment à ceux qui le suivaient le sacre pour surmonter les obstacles et assurer le triomphe des meilleures causes.

Élevé à l'école de Laurier, il a toujours suivi ses enseignements et n'a eu qu'un but, la grandeur et la prospérité du Canada. L'autonomie, le progrès de son pays étaient chers à son cœur.

Aussi, son nom passera-t-il à la postérité comme le champion de notre évolution, de notre avancement et de nos libertés.

Son véritable patriotisme et son idéal lui ont conquis depuis longtemps l'estime et le respect de ses collègues et de tous les partis politiques. Aucun homme public n'a eu autant d'amis.

Il a eu des adversaires, mais il n'avait pas d'ennemis.

Il appartenait à tout le pays et sa réputation s'est répandue jusqu'à l'étranger.

Parlementaire de vaste expérience, il était aussi un puissant orateur. Ses interventions en Chambre produisaient toujours dans les discussions plus de lumière et elles étaient marquées au coin de la sincérité.

Ses qualités bien françaises faisaient na

Quelques scènes de la vie du très hon. Ernest Lapointe



La famille Lapointe photographée avant la fête populaire du Palais-Montcalm qui marqua en 1939, le 35e anniversaire du mariage du ministre de la Justice et de Mme Lapointe, née Emma Protte. Assis: Mme Lapointe et le très honorable M. Lapointe; debout (de gauche à droite) M. Roger Guimet et Mme Guimet, née Odette Lapointe; Mme Hugues Lapointe, née Lucette Valin et le R. Hugues Lapointe.



Voici, au cours de la visite royale, l'hon. Ernest Lapointe (à l'extrême droite). A gauche, Madame Casgrain s'incline devant le Roi. A la gauche du Roi se trouve l'hon. Mackenzie King. Au centre, l'hon. Pierre-F. Casgrain présente ses hommages à S. M. la reine. (Photo du service fédéral de l'information)



Photo prise aux chantiers militaires de Sorel. L'hon. Ernest Lapointe examine avec intérêt l'intérieur d'un canon destiné à nos troupes. (Photo du service fédéral de l'information)



L'hon. Adélard Godbout, premier ministre de la province de Québec, photographié en compagnie de l'hon. Ernest Lapointe, au cours d'une assemblée politique. (Photo CANADA)



Cette photo, prise dans le bureau de l'hon. Ernest Lapointe, montre le jeune sculpteur canadien Roland Beauchamp en train de faire les dernières retouches au buste du ministre de la Justice.



Parmi les personnalités qui composaient le cortège (aux funérailles de l'hon. sénateur J.-Marcellin Wilson le 14 septembre 1940), on reconnaît, ici, par ordre de marche: MM. Pierre Ostiguy, Guy Brodeur, J.-Aldéric Raymond, P.-E. Ostiguy, le très honorable Ernest Lapointe, l'hon. P.-J.-A. Cardin, ministre des travaux publics dans le cabinet King, le commodore Victor-G. Brodeur, l'hon. Pierre-F. Casgrain, secrétaire d'Etat. (Photo CANADA)



L'hon. Ernest Lapointe et Mme Lapointe prient pour la victoire au cours de la messe votive de Notre-Dame. (Photo du service fédéral de l'information)



Autre photo de l'hon. ministre de la Justice à genoux pendant la Messe Votive pour la Victoire, le printemps dernier, à Notre-Dame de Montréal. (Photo du service fédéral de l'information)



Cette photo montre l'hon. Ernest Lapointe dans une attitude caractéristique, au cours d'un discours politique. (Photo CANADA)



L'hon. ministre de la Justice et Madame Lapointe, photographiés au cours d'une croisière.



L'hon. ministre de la Justice, photographié alors qu'il adressait la parole au cours d'un dîner. (Photo CANADA)



A la messe inaugurale de la récente semaine de reconsecration, à la porte principale de l'hôtel du gouvernement fédéral.

La mort du très honorable Ernest Lapointe cause des regrets universels

"Un modèle d'intégrité personnelle et politique", dit l'hon. M. King

Ottawa, 26. — Le très hon. W. L. Mackenzie King, premier ministre du Canada, a rendu le touchant témoignage suivant au sujet de la mort de son ami et principal lieutenant, le très hon. Ernest Lapointe :

"La nouvelle de la mort du très hon. Ernest Lapointe sera accueillie avec une émotion douloureuse à travers tout le Canada. Les Canadiens de partout, de tous les partis politiques, s'accorderont à dire, en perdant M. Lapointe, notre pays a perdu un de ses fils les plus grands, un homme d'Etat qui nous manquera tous les jours pendant toute la période de crise que nous traversons."

"Au cours d'une des dernières conversations que j'eus avec M. Lapointe, il me disait que ce qui le tourmentait le plus était la maladie, c'était qu'il l'empêchait d'être ici pour prendre sa part des responsabilités dans cette situation difficile que traverse le pays. Ce tourment sera maintenant celui de tout le Canada. M. Lapointe nous a quittés à un moment qui peut bien devenir le plus critique de l'histoire de notre pays, voire de l'histoire du monde."

M. Lapointe et sir Wilfrid

"La mort de M. Lapointe prend un sens particulier de survenir ainsi à quelques jours de distance du centième anniversaire de naissance de sir Wilfrid Laurier. Leurs vies embrassent un siècle d'histoire du Canada. Durant cette période, l'influence qu'ils ont exercée sur la vie politique canadienne, sur les affaires internationales et internationales, a été plus profonde que toutes celles de cette pléiade d'hommes d'Etat de la province de Québec nous a fournies."

"M. Lapointe fut si fidèle en toutes choses à sir Wilfrid Laurier, à la tradition de Laurier, que leurs deux vies n'en firent qu'une. Jamais un maître n'eut un disciple aussi fidèle; jamais un disciple ne se pénétra davantage des pensées, des convictions de son maître. Chacun d'eux, devant leur propre génération, se fit remarquer par les mêmes qualités chevaleresques, la même tolérance généreuse, la même largeur de vues dans les affaires nationales et internationales. Tout ce que M. Lapointe écrit des aspirations, des méthodes, de l'exemple de sir Wilfrid Laurier à l'occasion du centième anniversaire de naissance de ce dernier, on pourrait l'appliquer aujourd'hui à M. Lapointe lui-même."

"Plus tard, le grand homme d'Etat, le grand parlementaire, de la place qu'il tenait dans le cœur du peuple, de la contribution qu'il apporta à l'unité du Canada et du Commonwealth britannique et aussi à la bonne volonté internationale."

"Nous sommes encore trop près de tout cela et la confusion de notre temps est trop grande pour que nous puissions placer dans leur vraie perspective les services extraordinaires qu'il a rendus à ses semblables. Tout cela s'éclaircira de plus en plus à mesure que les autres pays pourront se rendre compte des forces qui ont uni les nations qui défendent leur liberté aujourd'hui et qui voudraient sauver celle des autres peuples d'une destruction totale. En politique comme dans la vie, les forces invisibles et silencieuses qui sont généralement les plus résistantes."

"M. Lapointe était le plus désintéressé des hommes et aussi le plus patriotique et le plus chevaleresque. Son grand talent, ses dons d'orateur, le charme de sa personnalité lui eussent assuré la première place dans toute profession qu'il eût choisie. Il préféra ne pas accepter la sécurité que la profession légale lui eût assu-

rée, à lui et à sa famille, pour consacrer presque toute sa vie au service de son pays. Il ne rechercha jamais les honneurs pour lui-même, mais était toujours prêt à encourager et à louer les autres."

"Il se fit le champion sans peur de toute cause juste. Ses sympathies allaient surtout au peuple qui lutte pour ses libertés économiques et sociales; sa sollicitude s'étendait aux droits des minorités et au bien-être des humbles."

"Durant toute sa vie publique, M. Lapointe fut un modèle d'intégrité personnelle et politique. En politique comme en toute autre chose, il était incapable de bassesse, de méthodes inavouables. Il détestait la ruse et le subterfuge, l'arrogance et, par dessus tout, tout ce qui avait une teinte d'intolérance et de coercition. Il choisissait la liberté et tenta d'en défendre les principes, d'en élargir les limites."

"Le Canada n'oubliera pas de sitôt l'éloquent appel aux armes qu'il lança au début de cette guerre; ni la croisée qu'il entreprit dans sa province natale peu après la déclaration de guerre en faveur d'une collaboration entière du Canada, comme association de la Grande-Bretagne, pour résister à l'agression en Europe."

"L'amitié personnelle et politique qu'il unissait à M. Lapointe depuis de si nombreuses années était si intime qu'il n'est impossible de dire ce que sa mort signifie pour moi. Je préfère penser à ce que j'ai acquis moi-même à son contact durant ces années que dura notre longue et intime association dans la vie publique du Canada plutôt qu'à la perte que je fais en ne le sentant plus à mes côtés."

"Notre amitié a duré près de 40 ans; elle commença en 1904 quand Lapointe se fit élire au Parlement pour la première fois. En 1908, je le rejoignis à la Chambre des Communes. Quoique cette association fût temporairement interrompue, notre amitié ne fit que grandir à cause des vives communes que nous partagions. Durant plus de 22 ans, nous avons partagé le même bureau à la Chambre des Communes. Durant 14 ans, nous avons siégé ensemble au conseil des ministres. Ensemble, nous avons essayé de maintenir les principes, de préconiser une politique que nous croyons essentielle à l'unité du Canada en temps de paix comme en temps de guerre."

"La perte d'un tel collègue serait irréparable si je ne croyais pas que, tout comme l'esprit de sir Wilfrid Laurier continue d'inspirer et de guider l'esprit d'Ernest Lapointe, le plus fidèle des disciples de sir Wilfrid, continuera d'inspirer ceux qui, au cours de sa vie publique si noble et désintéressée, ont de plus en plus raison d'admirer son adhésion entière à des principes et de croire à la sagesse de son jugement."

"Tous les Canadiens voudront se joindre au grand deuil de Mme Lapointe, de sa fille, Mme Roger Oulmet et de son fils, le lieutenant Hugues Lapointe, M.P., et voudront offrir à tous leurs condoléances les plus sincères."

"Durant toute sa vie politique, M. Lapointe avait espéré qu'un jour, après s'être retiré de la politique, lui et Mme Lapointe, pourraient jouir dans la paix du foyer d'un repos bien mérité. Aujourd'hui, Madame Lapointe doit ajouter ce sacrifice à tant d'autres, parmi lesquels l'absence du lieutenant Hugues Lapointe, qui était autrefois au moment de la maladie de son père, et compte également pour beaucoup en ce moment de deuil."

L'honorable Pierre-Emile Côté

Québec, 26. — Voici la déclaration de l'hon. P.-E. Côté, ministre des Terres et Forêts :

"Le pays perd un grand Canadien et ceux qui ont connu Ernest Lapointe intimement, un ami précieux. Tous le regrettent, beaucoup le manquent."

"Il fut un homme d'Etat assez grand pour que le premier ministre de son pays ait dit : 'Le gouvernement King-Lapointe'. Il fut l'idole de ceux qui ne lui eussent pas pardonné d'être un politicien, alors qu'ils le voulaient un homme d'Etat. Dans Québec-Est, comme au Canada français, non seulement il succéda à Laurier, mais il le remplaça."

"La Providence avait doué ces deux êtres de qualités et d'aptitudes identiques, et d'une emprise incomparable sur leurs concitoyens, car tous deux, quoique membre d'une minorité, en aspirant aux mêmes fins, avec le même idéal et le même champ d'action réussirent à un quart de siècle d'intervalle à maintenir et à sauvegarder l'unité canadienne."

"Leurs contemporains ont déjà exprimé à leur égard ce dont l'histoire leur sera reconnaissante."

L'honorable J. L. Ralston

Ottawa, 26. — Le colonel, l'hon. J.-L. Ralston, ministre de la défense nationale, a exprimé son regret personnel le plus profond du décès du très honorable Ernest Lapointe, ministre de la justice, et procureur général du Canada. Voici le message du colonel Ralston :

"Mme Lapointe, sa fille et son fils soldat ne sont pas seuls à avoir subi une perte irréparable par le décès du très hon. Ernest Lapointe. Le pays tout entier en est affecté. Les mots sont impuissants, en vérité, à exprimer notre chagrin et notre appréciation de ses mérites."

"C'est un grand chef, tolérant et courageux, qui vient de disparaître. L'immense contribution qu'il a apportée à la cause commune depuis le début de la guerre a sans aucun doute hâté sa mort."

"Il était un sage conseiller, zélé et sincère dans ses efforts inlassables pour le bien du Canada. Son cœur et son âme appuyaient tout entier l'effort de guerre du Commonwealth Britannique."

"Toutes les races qui sont unies dans l'édification d'un grand Dominion, n'ont-elles aujourd'hui dans une grande douleur la disparition d'un homme d'Etat qui a consacré

au bien de son pays une vie entière de dévouement et lui a rendu des services incalculables. Il était, dans le sens le plus vrai du mot un grand Canadien."

M. R. C. Vaughan

Le président du Canadian National, a rendu hommage en ces termes, à la mémoire du très hon. Ernest Lapointe :

"La disparition du très honorable Ernest Lapointe sera vivement regrettée de toute la population du Canada. Au cours de sa longue carrière, il a rendu de grands services à son pays, tant au Canada qu'à l'étranger, en apportant sa signature à des traités et par sa participation à des conférences où ses grandes connaissances comme législateur et son bilinguisme parfait lui ont été d'une grande valeur pour représenter le pays où les deux langues sont à l'honneur."

L'hon. F.-P. Brais

Trois-Rivières, 26 (Spécial au Canada). — "Le très honorable M. Lapointe laisse un vide encore irréparable pour tous ceux qui ont eu le privilège de le connaître un peu intimement, déclare le 'leader' ministériel au Conseil législatif. Son caractère si remarquablement riche; son humour si humain; sa droiture sans compromission lui valaient une amitié et un respect de son entourage tel que peu d'hommes ont su s'attirer. A la jeunesse de notre pays, il servira d'exemple des sommets auxquels un Canadien français peut atteindre. Il a porté haut dans le monde entier le renom du Canada français et a été d'une suprême utilité à sa race et à son pays parce qu'il a toujours été canadien avant tout."

F.-Philippe BRAIS.

L'hon. L.-A. Taschereau

Québec, 26. — M. L.-A. Taschereau, ancien premier ministre de la province, a fait la déclaration suivante au sujet de la mort de M. Lapointe :

"Il est des morts qui vous impressionnent et vous affectent plus que d'autres, celle de M. Lapointe en est une. Le deuil est une poignante tristesse se lisant sur toutes les figures, on est bouleversé de l'apprendre, on voudrait ne pas le croire."

"C'est en effet un grand Canadien qui disparaît, avant tout un homme de bien. Grand dans son amour pour son pays, grand dans sa carrière d'homme probe et honnête, dans son affabilité pour tous, riches et humbles, mais grand aussi par sa merveilleuse éloquence, ses convictions religieuses, si confiantes au moment suprême, grand enfin dans un foyer heureux et qu'il aimait tant."

La mort du ministre de la Justice est une perte irréparable pour le Canada où il était une figure dominante, non seulement dans Québec, mais aussi dans les provinces sœurs, où il s'était acquis un prestige jamais dépassé par Laurier lui-même, dont il était l'héritier et le continuateur."

"Cet homme si admirablement doué, physiquement et moralement, est-il la victime des efforts, des soucis et des sacrifices que le Canada, dans les jours sombres que nous vivons, demande à ses enfants, aux meilleurs de ses fils, d'une robuste constitution et d'un esprit affectueux lui promettaient encore de longues années."

"Qu'il repose en paix, son souvenir vivra longtemps, son exemple sera pour les jeunes un flambeau et une inspiration."

"Je prie Madame Lapointe et ses enfants d'accepter mes respectueuses sympathies dans le deuil qui les frappe, j'offre également à l'hon. M. King mes sincères condoléances, il est douloureusement frappé dans ce qu'une amitié de tant d'années, de toujours, a de plus touchant et de meilleur."

L.-A. TASCHEREAU

Le brigadier G.-P. Vanier

Québec, 26. — Le brigadier Georges P. Vanier a publié cet après-midi, la déclaration suivante sur la mort de M. Ernest Lapointe :

"J'apprends avec tristesse la mort d'un ami pour qui j'avais une vive admiration et une grande affection. 'A Mme Lapointe et aux membres de sa famille j'adresse mes sincères condoléances."

"Leur deuil est un deuil national auquel s'associent tous les Canadiens sans distinction d'origine."

"Pour ses compatriotes de la province de Québec sa mort est particulièrement cruelle à un moment où sa direction était si nécessaire et précieuse."

"Pour nous de l'armée, ce fut toujours un appui solide. Son dernier discours prononcé à Québec le 24 septembre fut émouvant et d'une haute inspiration. Il a décrit le nouvel et important développement de l'action canadienne-française dans l'armée et a indiqué les mesures prises pour assurer à ses compatriotes la possibilité d'occuper les plus hautes postes, puis, il a lancé un appel vibrant à la jeunesse, l'invitant à se ranger sous les drapeaux."

"Après avoir préconisé la liberté dont nous jouissons ici il s'est écrié : 'Je vous le demande, mes compatriotes, tout cela ne vaut-il pas la peine d'être défendu, et n'est-ce pas le devoir de nos jeunes gens d'assurer le maintien de nos libertés civiles et religieuses au Canada ?'"

"Ces paroles résonnent encore à ma mémoire. C'est ainsi que j'aime à me rappeler le chrétien et le patriote que fut Lapointe."

M. R. B. Hanson

Ottawa, 26. (P.C.) — Voici le tribut d'hommage rendu à la mémoire de M. Lapointe par M. R.-B. Hanson, leader parlementaire du parti conservateur, dans un message de sympathies adressé au premier ministre King et à Mme Lapointe :

"La mort prématurée du très honorable Ernest Lapointe enlève de la vie publique canadienne l'une de ses figures les plus colorées."

"L'histoire de sa vie fut une roman de la démocratie canadienne. D'une humble situation, il s'est élevé à un rang de prééminence et d'autorité nationales. Son influence aura été très grande, spécialement dans sa propre province et sa perte sera durement ressentie par ses collègues."

"Au nom du parti conservateur, je voudrais exprimer notre plus sincère sympathie à Mme Lapointe et aux autres membres de sa famille ainsi qu'à M. King, dont M. Lapointe fut un compagnon d'armes loyal et dévoué pendant de si nombreuses années."

M. R. E. Quinn

M. R. E. Quinn, membre du comité exécutif a déclaré en apprenant la mort de M. Lapointe : "La mort de M. Lapointe est une lourde perte pour le Canada, particulièrement un temps où le pays a tant besoin d'hommes de sa trempe."

La famille du T. H. M. Lapointe

Le regretté M. Lapointe laisse, outre son épouse, née Emma Pratte : une fille, Mme Roger Oulmet (née Odette Lapointe) et un fils, le lieutenant Hugues Lapointe, de l'armée canadienne; un gendre, M. Roger Oulmet, avocat, une belle-fille, Mme Hugues Lapointe (née Lucette Valin), deux petites-filles, Hugues et Elizabeth Oulmet; trois sœurs, Mmes Léonée Godbout (née Eugénie Lapointe), Octave Michaud (Clémence) et Gédéon Duval (Marie-Louise).

Louise d'Anjou-Lapointe, fille adoptive, d'Orléans (Varmont); sept belles-sœurs, Mme Vve Jean Lapointe, épouse de feu le frère de M. Lapointe, de Lambton, dans le comté de Frontenac, Mme Martial Côté (Gabrielle Pratte, sœur de Mme Ernest Lapointe), et Mmes Gaston Pratte, Joseph Pratte et Gérard Pratte; six beaux-frères, MM. Martial Côté, l'hon. juge Gaston Pratte et MM. Gaston Pratte, Louis Pratte, Joseph Pratte et Gérard Pratte.

Causerie politique de trente-sept ans

Le Très Honorable Ernest Lapointe, ministre de la Justice et député de Québec-Est, est né le 6 octobre 1876, à St-Eloi, dans le comté de Témiscouata, Québec-Est, est né le 6 octobre 1876, de S. Lapointe et Adèle La-Loie, tous deux décédés. Après ses études au collège de Rimouski et à l'Université Laval de Québec, il fut admis au Barreau en juillet 1898 et pratiqua le droit à la Rivière-du-Loup et à Québec. Le 16 février 1904, il épousa Mme Emma Pratte, fille de feu J.-A. Pratte, de la Rivière-du-Loup. Deux enfants sont nés de ce mariage; Odette, mariée à M. Roger Oulmet, et Hugues, marié à Mme Lucette Valin.

A la Société des Nations

M. Lapointe représenta le Canada à la Société des Nations, à Genève, en 1922. Avec l'hon. W.-S. Fielding, il négocia et signa le traité avec la France en 1922. Il négocia et signa aussi, au nom du Canada, un traité avec les Etats-Unis se rattachant aux pêcheries du Pacifique. Ceci fut le premier traité signé uniquement par un Canadien, avec pleins pouvoirs de Sa Majesté le Roi. M. Lapointe signa d'ailleurs quatre autres traités avec les Etats-Unis.

M. Lapointe fut le leader du gouvernement à la Chambre des Communes durant la session de 1926 et repréenta le Canada, avec l'hon. Mackenzie King, à la Conférence Impériale qui eut lieu la même année. En mai 1927, il représenta le Canada à l'inauguration de Canberra, la nouvelle capitale australienne. Plénipotentiaire canadien à la conférence de désarmement naval, durant l'été de 1925, il dirigea la délégation canadienne à la Conférence Impériale de

1929. Il fut délégué par le Canada au dévoilement du mémorial canadien à Vimy, en 1936, et était au nombre de la délégation canadienne au couronnement de S. M. George VI, le 12 mai 1937 et à la Conférence Impériale de Londres, qui suivit le couronnement. Il fut chef de la délégation canadienne à la 19e assemblée de la Société des Nations, à Genève en 1938.

Il fut élu à la Chambre des Communes, par acclamation, dans le comté de Kamouraska, le 12 février 1904 et réélu aux élections générales de 1904, 1908, 1911 et 1917; il démissionna en 1919 pour accepter la nomination au siège de Québec-Est rendu vacant par la mort de Sir Wilfrid Laurier. Il fut élu à l'élection complémentaire du 27 octobre 1919 et réélu aux élections générales de 1921.

Membre du Conseil Privé

Il fut assermenté comme membre du Conseil Privé et nommé ministre de la Marine et des Pêcheries dans le cabinet King, le 29 décembre 1921; il fut nommé ministre de la Justice en janvier 1924. Réélu à la Chambre des Communes, aux élections générales de 1925, de 1926 et de 1930, il remplit son portefeuille lors de la chute de l'administration King le 7 août 1930. Il fut encore réélu à la Chambre des Communes aux élections générales de 1935 et a été assermenté ministre de la Justice dans le cabinet King, le 23 octobre 1935. Il fut assermenté membre du Conseil Privé de Sa Majesté pour le Royaume-Uni, à Londres, le 28 mai 1937. M. Lapointe a maintes fois été honoré par les Universités; il est B.A. et LL.B. de Laval, et LL.D. de Laval, de Cambridge, de McGill et de Montréal.

L'honorable J. L. Hsley

Ottawa, 26. — L'hon. J.-L. Hsley, ministre des finances, a rendu le tribut d'hommage suivant au ministre de la Justice :

"J'exprime simplement les sentiments de tous les Canadiens patriotes en disant que la mort du très hon. Ernest Lapointe est une calamité nationale."

"Durant la majeure partie de sa vie publique, il a rendu des services incomparables non seulement au Canada, mais à l'Empire britannique. Par sa parole et son exemple, il a contribué puissamment à une meilleure entente au Canada même, ainsi qu'entre les divers pays, de l'Empire."

Selon la tradition de Laurier et avec un succès éclatant, il a beaucoup aidé la cause de l'unité nationale. "C'était un privilège que de l'écouter au Parlement. Comme avocat, il était aussi solide qu'habile; comme collègue, il était loyal et dévoué; comme chef, il était magnétique et convaincant; comme ami, il était le plus charmant des hommes."

"A beaucoup, il a donné ou redonné confiance en la démocratie. On avait rarement vu dans les temps modernes une personnalité aussi puissante. C'est comme si un chêne géant avait été abattu."

L'honorable Athanase David

C'est fini. Ernest Lapointe est mort. Québec voit disparaître un de ses fils les plus illustres, et le Canada perd un de ses parlementaires les plus autorisés. L'histoire que le préjugé n'entachera pas, fera réfléchir les hommes de demain, sur le manque de justice de certains contemporains à l'égard de ce chef politique de Québec. Mercier, Laurier, Lapointe auront été grandis par la mort, aux yeux de leurs compatriotes. Puisse-nous, un jour, avoir un esprit d'équité mieux équilibré, plus éclairé, et alors nous accorderons à celui qui se dévoua pour nous dans la vie publique, plus de bienveillance et de gratitude."

Athanase David.

L'honorable Norman McLarty

Ottawa, 26. — Voici l'hommage du ministre du Travail, l'hon. Norman A. McLarty, à la mémoire du très hon. Ernest Lapointe :

"La mort du très hon. Ernest Lapointe crée un vide profond. Durant ses 37 années dans la vie publique canadienne, il s'était acquis le respect et l'estime de chacun, de quelque nationalité, religion ou classe sociale qu'il fut."

"Il a été plus de 20 ans le bras droit du premier ministre et était sans contredit la figure politique la plus puissante du Québec. Comme son chef, sir Wilfrid Laurier, il s'ap-

pliqua à harmoniser les traditions et les idées politiques du Québec avec celles des autres parties du Canada. Son succès sous ce rapport a été des plus marquants, et le Québec lui a donné un appui encore plus grand qu'il ne l'avait fait à sir Wilfrid Laurier. J'ai toujours apprécié pleinement, comme collègue, ses conseils aux fréquentes occasions où je m'adressai à lui, conseils des plus pratiques qu'il a toujours donnés de grand cœur."

"En M. Lapointe, le Canada fait une lourde et irréparable perte, et son nom demeurera toujours honoré par tous les Canadiens."

pliqua à harmoniser les traditions et les idées politiques du Québec avec celles des autres parties du Canada. Son succès sous ce rapport a été des plus marquants, et le Québec lui a donné un appui encore plus grand qu'il ne l'avait fait à sir Wilfrid Laurier. J'ai toujours apprécié pleinement, comme collègue, ses conseils aux fréquentes occasions où je m'adressai à lui, conseils des plus pratiques qu'il a toujours donnés de grand cœur."

"En M. Lapointe, le Canada fait une lourde et irréparable perte, et son nom demeurera toujours honoré par tous les Canadiens."

pliqua à harmoniser les traditions et les idées politiques du Québec avec celles des autres parties du Canada. Son succès sous ce rapport a été des plus marquants, et le Québec lui a donné un appui encore plus grand qu'il ne l'avait fait à sir Wilfrid Laurier. J'ai toujours apprécié pleinement, comme collègue, ses conseils aux fréquentes occasions où je m'adressai à lui, conseils des plus pratiques qu'il a toujours donnés de grand cœur."

"En M. Lapointe, le Canada fait une lourde et irréparable perte, et son nom demeurera toujours honoré par tous les Canadiens."

pliqua à harmoniser les traditions et les idées politiques du Québec avec celles des autres parties du Canada. Son succès sous ce rapport a été des plus marquants, et le Québec lui a donné un appui encore plus grand qu'il ne l'avait fait à sir Wilfrid Laurier. J'ai toujours apprécié pleinement, comme collègue, ses conseils aux fréquentes occasions où je m'adressai à lui, conseils des plus pratiques qu'il a toujours donnés de grand cœur."

"En M. Lapointe, le Canada fait une lourde et irréparable perte, et son nom demeurera toujours honoré par tous les Canadiens."

pliqua à harmoniser les traditions et les idées politiques du Québec avec celles des autres parties du Canada. Son succès sous ce rapport a été des plus marquants, et le Québec lui a donné un appui encore plus grand qu'il ne l'avait fait à sir Wilfrid Laurier. J'ai toujours apprécié pleinement, comme collègue, ses conseils aux fréquentes occasions où je m'adressai à lui, conseils des plus pratiques qu'il a toujours donnés de grand cœur."

"En M. Lapointe, le Canada fait une lourde et irréparable perte, et son nom demeurera toujours honoré par tous les Canadiens."

pliqua à harmoniser les traditions et les idées politiques du Québec avec celles des autres parties du Canada. Son succès sous ce rapport a été des plus marquants, et le Québec lui a donné un appui encore plus grand qu'il ne l'avait fait à sir Wilfrid Laurier. J'ai toujours apprécié pleinement, comme collègue, ses conseils aux fréquentes occasions où je m'adressai à lui, conseils des plus pratiques qu'il a toujours donnés de grand cœur."

"En M. Lapointe, le Canada fait une lourde et irréparable perte, et son nom demeurera toujours honoré par tous les Canadiens."

pliqua à harmoniser les traditions et les idées politiques du Québec avec celles des autres parties du Canada. Son succès sous ce rapport a été des plus marquants, et le Québec lui a donné un appui encore plus grand qu'il ne l'avait fait à sir Wilfrid Laurier. J'ai toujours apprécié pleinement, comme collègue, ses conseils aux fréquentes occasions où je m'adressai à lui, conseils des plus pratiques qu'il a toujours donnés de grand cœur."

"En M. Lapointe, le Canada fait une lourde et irréparable perte, et son nom demeurera toujours honoré par tous les Canadiens."

pliqua à harmoniser les traditions et les idées politiques du Québec avec celles des autres parties du Canada. Son succès sous ce rapport a été des plus marquants, et le Québec lui a donné un appui encore plus grand qu'il ne l'avait fait à sir Wilfrid Laurier. J'ai toujours apprécié pleinement, comme collègue, ses conseils aux fréquentes occasions où je m'adressai à lui, conseils des plus pratiques qu'il a toujours donnés de grand cœur."

"En M. Lapointe, le Canada fait une lourde et irréparable perte, et son nom demeurera toujours honoré par tous les Canadiens."

pliqua à harmoniser les traditions et les idées politiques du Québec avec celles des autres parties du Canada. Son succès sous ce rapport a été des plus marquants, et le Québec lui a donné un appui encore plus grand qu'il ne l'avait fait à sir Wilfrid Laurier. J'ai toujours apprécié pleinement, comme collègue, ses conseils aux fréquentes occasions où je m'adressai à lui, conseils des plus pratiques qu'il a toujours donnés de grand cœur."

"En M. Lapointe, le Canada fait une lourde et irréparable perte, et son nom demeurera toujours honoré par tous les Canadiens."

pliqua à harmoniser les traditions et les idées politiques du Québec avec celles des autres parties du Canada. Son succès sous ce rapport a été des plus marquants, et le Québec lui a donné un appui encore plus grand qu'il ne l'avait fait à sir Wilfrid Laurier. J'ai toujours apprécié pleinement, comme collègue, ses conseils aux fréquentes occasions où je m'adressai à lui, conseils des plus pratiques qu'il a toujours donnés de grand cœur."

"En M. Lapointe, le Canada fait une lourde et irréparable perte, et son nom demeurera toujours honoré par tous les Canadiens."

pliqua à harmoniser les traditions et les idées politiques du Québec avec celles des autres parties du Canada. Son succès sous ce rapport a été des plus marquants, et le Québec lui a donné un appui encore plus grand qu'il ne l'avait fait à sir Wilfrid Laurier. J'ai toujours apprécié pleinement, comme collègue, ses conseils aux fréquentes occasions où je m'adressai à lui, conseils des plus pratiques qu'il a toujours donnés de grand cœur."

Un grand Canadien

Hommage de l'hon. Adélard Godbout

Québec, 26. — L'hon. Adélard Godbout, premier ministre de la province, a fait la déclaration suivante à l'occasion de la mort du très hon. M. Lapointe :

"La mort d'un homme d'Etat tel que le très hon. Ernest Lapointe laisse un vide que rien ne peut combler et des regrets que rien ne saurait adoucir."

"Quel ami nous perdons ! Quel défenseur de nos droits ! Quel patriote nécessaire ! Aux heures troublées où le monde entier chancelait sur ses bases et où le Canada traversait une crise d'une extrême gravité; où la guerre universelle, en nous entraînant dans son torrent, pouvait être l'occasion de sérieuses querelles et de dissensions entre les éléments divers qui composent le Canada, Ernest Lapointe s'est dressé pour exprimer l'esprit d'entraide, de générosité, de dévouement de tous les Canadiens à une cause supérieure. Il a été la voix de son peuple. Il a montré comment les Canadiens français, étant les premiers occupants du pays et les premiers à en écrire l'histoire économique, religieuse, sociale et politique, veulent aussi en être la première et la plus ferme sauvegarde."

M. Lapointe a créé des liens de bonne entente

"Nul doute, nulle hésitation, nulle équivoque n'ont marqué cette pression de la volonté de son peuple, expression que tout le Canada attendait. Claire et nette, elle a été celle d'un homme d'Etat, une déclaration comme seul Lapointe pouvait en faire une, que tous ont pu comprendre et que personne n'a pu mal interpréter. Tel un mot d'ordre, cette déclaration s'est répandue dans chaque coin du pays, a constitué, depuis la base de notre effort national de guerre et a créé, entre les Canadiens français et les Canadiens anglais, des liens de bonne entente, d'amitié et de bonne foi plus forts qu'ils n'en avaient jamais été auparavant."

"Il ne s'est point contenté de cela. Il a appelé à ses frères que les libertés constitutionnelles dont ils jouissent, les garanties qui leur sont permises l'exercice incontesté sont en péril, si l'hérésie incontestée est en fait la Grande-Bretagne, comme il l'a fait la France et de tant de pays insuffisamment préparés à faire face à l'orage."

"Qu'il dorme en paix, celui des nous vénérons la mémoire et que nous complissons tous les glorieux devoirs qu'il a revus pour son pays."

"Je me suis adressé à madame Lapointe et de toute la famille du grand disparu l'interprète du gouvernement et du peuple de la province de Québec pour leur offrir l'hommage de nos condoléances profondes émues."

(Signé) **Adélard Godbout**

L'honorable Oscar Drouin

Québec, 26. — L'hon. Oscar Drouin, ministre des Affaires municipales, du Commerce et de l'Industrie, a fait la déclaration suivante :

"Les mots me manquent pour exprimer les sentiments que je ressens dans le moment."

"L'immensité de la perte pour la nation canadienne, les pensées d'angoisse pour l'avenir, et des souvenirs d'intimité, dont Lapointe m'honorait sont autant de choses qui me rendent cette nouvelle pénible."

La mort du très honorable Ernest Lapointe cause des regrets universels

Le général Charles de Gaulle

Londres, 15. (P.C.) — Le général Charles de Gaulle, chef de la France libre, a exprimé aujourd'hui son "profond regret" à la nouvelle du décès, à Montréal, du ministre de la Justice du Canada, M. Ernest Lapointe.

"A titre de président du comité national français, a-t-il dit, j'ai ap-

pris avec un profond regret la mort de M. Lapointe, ministre canadien de la Justice.

"Sa lutte pour la cause alliée, qui est aussi la cause de la France, lui a coûté l'estime et l'admiration de tous les Français qui poursuivent la lutte pour la libération de leur pays et le salut de la civilisation".

S. Exc. M. Ristelhueber

Ottawa, 26. — A l'occasion de la mort de M. Ernest Lapointe, M. René Ristelhueber, ministre de France à Ottawa, a fait la déclaration suivante:

"Il y a un an, M. Lapointe, s'adressant à mes compatriotes, rappelait avec une grande élévation de pensée que qui rapproche et unit le Canada français à son ancienne mère-patrie. Les Français, de leur côté, n'ont jamais oublié que, comme le rappelait la "voix fraternelle" de l'éminent homme d'Etat, "quatre millions d'hommes et de femmes de notre sang partagent nos angoisses et nos espoirs". C'est cet héritage spirituel commun qui les incite à se tourner avec plus de sympathie que toute autre nation vers les rives du Saint-Laurent et vers ceux qui y sont aujourd'hui les gardiens de l'idéal français sur la terre d'Amérique. Et c'est surtout cette même communauté de sang et d'idées qui leur fait ressentir plus vivement que quiconque la perte que vient d'éprouver le Canada dans la personne d'un de ses chefs les plus illustres.

"Je n'ai pas la prétention d'évoquer ici la grande figure que fut Ernest Lapointe, héritier spirituel de sir Wilfrid Laurier et collaborateur fidèle du premier ministre du Canada. Je tiens simplement à dire que les Français apprendront avec émotion la perte douloureuse ressentie par leurs amis canadiens dans la personne de celui qui les a représentés si longtemps avec tant d'autorité et tant de cœur à la fois".

"M. Lapointe a fait face à toutes les critiques et il a toujours suivi la ligne de conduite que lui dictait sa conscience. Sa droiture commandait le respect de tout le monde.

"A Mme Lapointe, à son fils, outremer avec l'armée canadienne et à sa fille, nous offrons nos sincères sympathies. Mais ils ne seront pas seuls à porter ce grand deuil, car tout le Canada le partage."

Hon. J.-Arthur MATHEWSON

M. A.-E. Goyette

Madame Ernest Lapointe.

Je viens d'apprendre le fatal dénouement que les nouvelles de ces derniers jours nous laissent malheureusement trop redouter. Au nom de mes collègues du conseil et en mon propre nom, je vous prie de bien vouloir agréer, pour vous-mêmes et votre famille, l'expression de notre profonde sympathie, dans ce deuil qui vous frappe aussi cruellement.

Je me permets d'ajouter, avec vous, le regret d'être en deuil, et de partager votre deuil. Cette sympathie universelle doit vous être une consolation, dans cette douloureuse épreuve.

De tous les coins du pays, d'innumérables amis vous diront, avec moi, que cette disparition est une perte nationale, et pour les Canadiens français plus spécialement, une perte irréparable. C'est une carrière tragiquement rompue alors que nous avions encore tellement besoin des talents et du prestige de votre illustre époux.

De plus profond de cœur, je vous réitère nos bien vives condoléances, et je vous prie de me croire, madame, votre tout dévoué,

(Signé) A.-E. GOYETTE, chef du conseil municipal de Montréal

L'hon. Robert Laurier

Ottawa, 26. — Voici le message de M. Robert Laurier, ministre des Mines en Ontario:

"C'est avec le plus indicible chagrin que j'apprends la triste nouvelle de la mort de M. Lapointe que tous nous appréhendions. Mon affectueuse amitié pour lui, en plus de mon profond attachement, m'avait fait espérer que sa robuste constitution saurait vaincre le mal dont il était atteint.

"Sa disparition suscitait chez tous les Canadiens, sans égard à leur nationalité, à leurs croyances et à leur allégeance politique, un regret aussi profond qu'était grande l'admiration que tous lui portaient.

"Disciple fidèle de Laurier, il continuait l'œuvre de ce dernier en s'efforçant, tant par ses actes que par la chaleur de sa parole, de concilier les deux groupes ethniques qui composent notre pays.

"Son urbanité toute de bienveillance en plus d'un cœur grand et noble, lui attirait les plus cordiales sympathies. Son esprit perspicace et plein d'équité savait attribuer à chacun ses mérites tout en lui donnant ses conseils mûris par l'expérience et sa féconde carrière.

"Son influence fut des plus marquées et le respect qu'il commandait dans les autres provinces n'était égalé et surpassé que par la loyauté admirable que lui conservait et lui a toujours conservé sa chère et vieille province natale du Québec.

"Sur sa tombe, je dépose le tribut de mon souvenir le plus ému, et je prie Madame Lapointe ainsi que les membres de sa famille d'agréer l'expression de mes plus vives et de mes plus respectueuses condoléances."

J. E. Dubreuil, Député de Jeanne-Mance à l'Assemblée législative.

L'hon. John Bracken

Le premier ministre du Manitoba s'exprime ainsi dans son témoignage de condoléances: "Il est assez peu connu que de toutes les démocraties du monde le Canada avec sa diversité de régions économiques, ses divers groupes ethniques et ses deux races est l'un des pays les plus difficiles à gouverner. S'il l'a été si bien au cours des dernières années on le doit dans une large mesure à la direction sage, solide et conciliante de T. H. Ernest Lapointe. Le Canada lui doit beaucoup plus qu'on ne pense et c'est lorsqu'on s'arrête un moment pour y penser qu'on se rend compte de l'ampleur de son influence. Les décisions qu'il a dû prendre en marge du présent conflit démontrent ce que la sagesse et le courage peuvent accomplir en cas d'urgence. En lui le Canada perd son plus remarquable citoyen canadien-français."

M. Stanley Lewis

Ottawa, 26. — M. Stanley Lewis, maire d'Ottawa, en apprenant la mort du très hon. Ernest Lapointe, a fait la déclaration suivante:

"La mort de M. Lapointe est regrettée par la population d'Ottawa, comme s'il avait été un citoyen de la capitale. Nous le considérons comme un grand Canadien. Et nous étions fiers de lui, comme de l'un des meilleurs hommes publics.

"Partout au Canada, la population espérait qu'il recouvrerait la santé, reconnaissant que nous avions besoin de lui. Tout le pays déplore la mort de cet homme d'Etat qui a été appelé à la capitale nous sommes peinés de son décès.

"A Madame Lapointe et à sa famille, j'offre, au nom de la population de cette ville, mes condoléances sincères et profondes."

L'honorable J. A. Mathewson

Ottawa, 26. — A l'occasion de la mort de M. Ernest Lapointe, M. René Ristelhueber, ministre de France à Ottawa, a fait la déclaration suivante:

"Il y a un an, M. Lapointe, s'adressant à mes compatriotes, rappelait avec une grande élévation de pensée que qui rapproche et unit le Canada français à son ancienne mère-patrie. Les Français, de leur côté, n'ont jamais oublié que, comme le rappelait la "voix fraternelle" de l'éminent homme d'Etat, "quatre millions d'hommes et de femmes de notre sang partagent nos angoisses et nos espoirs". C'est cet héritage spirituel commun qui les incite à se tourner avec plus de sympathie que toute autre nation vers les rives du Saint-Laurent et vers ceux qui y sont aujourd'hui les gardiens de l'idéal français sur la terre d'Amérique. Et c'est surtout cette même communauté de sang et d'idées qui leur fait ressentir plus vivement que quiconque la perte que vient d'éprouver le Canada dans la personne d'un de ses chefs les plus illustres.

"Je n'ai pas la prétention d'évoquer ici la grande figure que fut Ernest Lapointe, héritier spirituel de sir Wilfrid Laurier et collaborateur fidèle du premier ministre du Canada. Je tiens simplement à dire que les Français apprendront avec émotion la perte douloureuse ressentie par leurs amis canadiens dans la personne de celui qui les a représentés si longtemps avec tant d'autorité et tant de cœur à la fois".

"M. Lapointe a fait face à toutes les critiques et il a toujours suivi la ligne de conduite que lui dictait sa conscience. Sa droiture commandait le respect de tout le monde.

"A Mme Lapointe, à son fils, outremer avec l'armée canadienne et à sa fille, nous offrons nos sincères sympathies. Mais ils ne seront pas seuls à porter ce grand deuil, car tout le Canada le partage."

Hon. J.-Arthur MATHEWSON

M. A.-E. Goyette

Madame Ernest Lapointe.

Je viens d'apprendre le fatal dénouement que les nouvelles de ces derniers jours nous laissent malheureusement trop redouter. Au nom de mes collègues du conseil et en mon propre nom, je vous prie de bien vouloir agréer, pour vous-mêmes et votre famille, l'expression de notre profonde sympathie, dans ce deuil qui vous frappe aussi cruellement.

Je me permets d'ajouter, avec vous, le regret d'être en deuil, et de partager votre deuil. Cette sympathie universelle doit vous être une consolation, dans cette douloureuse épreuve.

De tous les coins du pays, d'innumérables amis vous diront, avec moi, que cette disparition est une perte nationale, et pour les Canadiens français plus spécialement, une perte irréparable. C'est une carrière tragiquement rompue alors que nous avions encore tellement besoin des talents et du prestige de votre illustre époux.

De plus profond de cœur, je vous réitère nos bien vives condoléances, et je vous prie de me croire, madame, votre tout dévoué,

(Signé) A.-E. GOYETTE, chef du conseil municipal de Montréal

L'hon. Robert Laurier

Ottawa, 26. — Voici le message de M. Robert Laurier, ministre des Mines en Ontario:

"C'est avec le plus indicible chagrin que j'apprends la triste nouvelle de la mort de M. Lapointe que tous nous appréhendions. Mon affectueuse amitié pour lui, en plus de mon profond attachement, m'avait fait espérer que sa robuste constitution saurait vaincre le mal dont il était atteint.

"Sa disparition suscitait chez tous les Canadiens, sans égard à leur nationalité, à leurs croyances et à leur allégeance politique, un regret aussi profond qu'était grande l'admiration que tous lui portaient.

"Disciple fidèle de Laurier, il continuait l'œuvre de ce dernier en s'efforçant, tant par ses actes que par la chaleur de sa parole, de concilier les deux groupes ethniques qui composent notre pays.

"Son urbanité toute de bienveillance en plus d'un cœur grand et noble, lui attirait les plus cordiales sympathies. Son esprit perspicace et plein d'équité savait attribuer à chacun ses mérites tout en lui donnant ses conseils mûris par l'expérience et sa féconde carrière.

"Son influence fut des plus marquées et le respect qu'il commandait dans les autres provinces n'était égalé et surpassé que par la loyauté admirable que lui conservait et lui a toujours conservé sa chère et vieille province natale du Québec.

"Sur sa tombe, je dépose le tribut de mon souvenir le plus ému, et je prie Madame Lapointe ainsi que les membres de sa famille d'agréer l'expression de mes plus vives et de mes plus respectueuses condoléances."

J. E. Dubreuil, Député de Jeanne-Mance à l'Assemblée législative.

L'hon. John Bracken

Le premier ministre du Manitoba s'exprime ainsi dans son témoignage de condoléances: "Il est assez peu connu que de toutes les démocraties du monde le Canada avec sa diversité de régions économiques, ses divers groupes ethniques et ses deux races est l'un des pays les plus difficiles à gouverner. S'il l'a été si bien au cours des dernières années on le doit dans une large mesure à la direction sage, solide et conciliante de T. H. Ernest Lapointe. Le Canada lui doit beaucoup plus qu'on ne pense et c'est lorsqu'on s'arrête un moment pour y penser qu'on se rend compte de l'ampleur de son influence. Les décisions qu'il a dû prendre en marge du présent conflit démontrent ce que la sagesse et le courage peuvent accomplir en cas d'urgence. En lui le Canada perd son plus remarquable citoyen canadien-français."

M. Stanley Lewis

Ottawa, 26. — M. Stanley Lewis, maire d'Ottawa, en apprenant la mort du très hon. Ernest Lapointe, a fait la déclaration suivante:

"La mort de M. Lapointe est regrettée par la population d'Ottawa, comme s'il avait été un citoyen de la capitale. Nous le considérons comme un grand Canadien. Et nous étions fiers de lui, comme de l'un des meilleurs hommes publics.

"Partout au Canada, la population espérait qu'il recouvrerait la santé, reconnaissant que nous avions besoin de lui. Tout le pays déplore la mort de cet homme d'Etat qui a été appelé à la capitale nous sommes peinés de son décès.

"A Madame Lapointe et à sa famille, j'offre, au nom de la population de cette ville, mes condoléances sincères et profondes."

A la convention libérale de 1938



Feu les honorables Ernest Lapointe et Fernand Rinfret étaient au nombre des lieutenants du très honorable Mackenzie King à la convention libérale qui, à Québec, le 11 juin 1938, élut l'honorable Adélard Godbout chef du parti libéral de la province. Dans cette photo, prise à cette occasion, on reconnaît, de gauche à droite les honorables Cléophas Bastien, T.-D. Bouchard, Fernand Rinfret et Ernest Lapointe, celui-ci causant avec l'honorable Wilfrid Hamel.

L'honorable J. A. Mathewson

Ottawa, 26. — A l'occasion de la mort de M. Ernest Lapointe, M. René Ristelhueber, ministre de France à Ottawa, a fait la déclaration suivante:

"Il y a un an, M. Lapointe, s'adressant à mes compatriotes, rappelait avec une grande élévation de pensée que qui rapproche et unit le Canada français à son ancienne mère-patrie. Les Français, de leur côté, n'ont jamais oublié que, comme le rappelait la "voix fraternelle" de l'éminent homme d'Etat, "quatre millions d'hommes et de femmes de notre sang partagent nos angoisses et nos espoirs". C'est cet héritage spirituel commun qui les incite à se tourner avec plus de sympathie que toute autre nation vers les rives du Saint-Laurent et vers ceux qui y sont aujourd'hui les gardiens de l'idéal français sur la terre d'Amérique. Et c'est surtout cette même communauté de sang et d'idées qui leur fait ressentir plus vivement que quiconque la perte que vient d'éprouver le Canada dans la personne d'un de ses chefs les plus illustres.

"Je n'ai pas la prétention d'évoquer ici la grande figure que fut Ernest Lapointe, héritier spirituel de sir Wilfrid Laurier et collaborateur fidèle du premier ministre du Canada. Je tiens simplement à dire que les Français apprendront avec émotion la perte douloureuse ressentie par leurs amis canadiens dans la personne de celui qui les a représentés si longtemps avec tant d'autorité et tant de cœur à la fois".

"M. Lapointe a fait face à toutes les critiques et il a toujours suivi la ligne de conduite que lui dictait sa conscience. Sa droiture commandait le respect de tout le monde.

"A Mme Lapointe, à son fils, outremer avec l'armée canadienne et à sa fille, nous offrons nos sincères sympathies. Mais ils ne seront pas seuls à porter ce grand deuil, car tout le Canada le partage."

Hon. J.-Arthur MATHEWSON

M. A.-E. Goyette

Madame Ernest Lapointe.

Je viens d'apprendre le fatal dénouement que les nouvelles de ces derniers jours nous laissent malheureusement trop redouter. Au nom de mes collègues du conseil et en mon propre nom, je vous prie de bien vouloir agréer, pour vous-mêmes et votre famille, l'expression de notre profonde sympathie, dans ce deuil qui vous frappe aussi cruellement.

Je me permets d'ajouter, avec vous, le regret d'être en deuil, et de partager votre deuil. Cette sympathie universelle doit vous être une consolation, dans cette douloureuse épreuve.

De tous les coins du pays, d'innumérables amis vous diront, avec moi, que cette disparition est une perte nationale, et pour les Canadiens français plus spécialement, une perte irréparable. C'est une carrière tragiquement rompue alors que nous avions encore tellement besoin des talents et du prestige de votre illustre époux.

De plus profond de cœur, je vous réitère nos bien vives condoléances, et je vous prie de me croire, madame, votre tout dévoué,

(Signé) A.-E. GOYETTE, chef du conseil municipal de Montréal

L'hon. Robert Laurier

Ottawa, 26. — Voici le message de M. Robert Laurier, ministre des Mines en Ontario:

"C'est avec le plus indicible chagrin que j'apprends la triste nouvelle de la mort de M. Lapointe que tous nous appréhendions. Mon affectueuse amitié pour lui, en plus de mon profond attachement, m'avait fait espérer que sa robuste constitution saurait vaincre le mal dont il était atteint.

"Sa disparition suscitait chez tous les Canadiens, sans égard à leur nationalité, à leurs croyances et à leur allégeance politique, un regret aussi profond qu'était grande l'admiration que tous lui portaient.

"Disciple fidèle de Laurier, il continuait l'œuvre de ce dernier en s'efforçant, tant par ses actes que par la chaleur de sa parole, de concilier les deux groupes ethniques qui composent notre pays.

"Son urbanité toute de bienveillance en plus d'un cœur grand et noble, lui attirait les plus cordiales sympathies. Son esprit perspicace et plein d'équité savait attribuer à chacun ses mérites tout en lui donnant ses conseils mûris par l'expérience et sa féconde carrière.

"Son influence fut des plus marquées et le respect qu'il commandait dans les autres provinces n'était égalé et surpassé que par la loyauté admirable que lui conservait et lui a toujours conservé sa chère et vieille province natale du Québec.

"Sur sa tombe, je dépose le tribut de mon souvenir le plus ému, et je prie Madame Lapointe ainsi que les membres de sa famille d'agréer l'expression de mes plus vives et de mes plus respectueuses condoléances."

J. E. Dubreuil, Député de Jeanne-Mance à l'Assemblée législative.

L'hon. John Bracken

Le premier ministre du Manitoba s'exprime ainsi dans son témoignage de condoléances: "Il est assez peu connu que de toutes les démocraties du monde le Canada avec sa diversité de régions économiques, ses divers groupes ethniques et ses deux races est l'un des pays les plus difficiles à gouverner. S'il l'a été si bien au cours des dernières années on le doit dans une large mesure à la direction sage, solide et conciliante de T. H. Ernest Lapointe. Le Canada lui doit beaucoup plus qu'on ne pense et c'est lorsqu'on s'arrête un moment pour y penser qu'on se rend compte de l'ampleur de son influence. Les décisions qu'il a dû prendre en marge du présent conflit démontrent ce que la sagesse et le courage peuvent accomplir en cas d'urgence. En lui le Canada perd son plus remarquable citoyen canadien-français."

L'honorable G.-E. Dansereau

Ottawa, 26. — A l'occasion de la mort de M. Ernest Lapointe, M. René Ristelhueber, ministre de France à Ottawa, a fait la déclaration suivante:

"Il y a un an, M. Lapointe, s'adressant à mes compatriotes, rappelait avec une grande élévation de pensée que qui rapproche et unit le Canada français à son ancienne mère-patrie. Les Français, de leur côté, n'ont jamais oublié que, comme le rappelait la "voix fraternelle" de l'éminent homme d'Etat, "quatre millions d'hommes et de femmes de notre sang partagent nos angoisses et nos espoirs". C'est cet héritage spirituel commun qui les incite à se tourner avec plus de sympathie que toute autre nation vers les rives du Saint-Laurent et vers ceux qui y sont aujourd'hui les gardiens de l'idéal français sur la terre d'Amérique. Et c'est surtout cette même communauté de sang et d'idées qui leur fait ressentir plus vivement que quiconque la perte que vient d'éprouver le Canada dans la personne d'un de ses chefs les plus illustres.

"Je n'ai pas la prétention d'évoquer ici la grande figure que fut Ernest Lapointe, héritier spirituel de sir Wilfrid Laurier et collaborateur fidèle du premier ministre du Canada. Je tiens simplement à dire que les Français apprendront avec émotion la perte douloureuse ressentie par leurs amis canadiens dans la personne de celui qui les a représentés si longtemps avec tant d'autorité et tant de cœur à la fois".

"M. Lapointe a fait face à toutes les critiques et il a toujours suivi la ligne de conduite que lui dictait sa conscience. Sa droiture commandait le respect de tout le monde.

"A Mme Lapointe, à son fils, outremer avec l'armée canadienne et à sa fille, nous offrons nos sincères sympathies. Mais ils ne seront pas seuls à porter ce grand deuil, car tout le Canada le partage."

Hon. J.-Arthur MATHEWSON

M. A.-E. Goyette

Madame Ernest Lapointe.

Je viens d'apprendre le fatal dénouement que les nouvelles de ces derniers jours nous laissent malheureusement trop redouter. Au nom de mes collègues du conseil et en mon propre nom, je vous prie de bien vouloir agréer, pour vous-mêmes et votre famille, l'expression de notre profonde sympathie, dans ce deuil qui vous frappe aussi cruellement.

Je me permets d'ajouter, avec vous, le regret d'être en deuil, et de partager votre deuil. Cette sympathie universelle doit vous être une consolation, dans cette douloureuse épreuve.

De tous les coins du pays, d'innumérables amis vous diront, avec moi, que cette disparition est une perte nationale, et pour les Canadiens français plus spécialement, une perte irréparable. C'est une carrière tragiquement rompue alors que nous avions encore tellement besoin des talents et du prestige de votre illustre époux.

De plus profond de cœur, je vous réitère nos bien vives condoléances, et je vous prie de me croire, madame, votre tout dévoué,

(Signé) A.-E. GOYETTE, chef du conseil municipal de Montréal

L'hon. Robert Laurier

Ottawa, 26. — Voici le message de M. Robert Laurier, ministre des Mines en Ontario:

"C'est avec le plus indicible chagrin que j'apprends la triste nouvelle de la mort de M. Lapointe que tous nous appréhendions. Mon affectueuse amitié pour lui, en plus de mon profond attachement, m'avait fait espérer que sa robuste constitution saurait vaincre le mal dont il était atteint.

"Sa disparition suscitait chez tous les Canadiens, sans égard à leur nationalité, à leurs croyances et à leur allégeance politique, un regret aussi profond qu'était grande l'admiration que tous lui portaient.

"Disciple fidèle de Laurier, il continuait l'œuvre de ce dernier en s'efforçant, tant par ses actes que par la chaleur de sa parole, de concilier les deux groupes ethniques qui composent notre pays.

"Son urbanité toute de bienveillance en plus d'un cœur grand et noble, lui attirait les plus cordiales sympathies. Son esprit perspicace et plein d'équité savait attribuer à chacun ses mérites tout en lui donnant ses conseils mûris par l'expérience et sa féconde carrière.

"Son influence fut des plus marquées et le respect qu'il commandait dans les autres provinces n'était égalé et surpassé que par la loyauté admirable que lui conservait et lui a toujours conservé sa chère et vieille province natale du Québec.

"Sur sa tombe, je dépose le tribut de mon souvenir le plus ému, et je prie Madame Lapointe ainsi que les membres de sa famille d'agréer l'expression de mes plus vives et de mes plus respectueuses condoléances."

J. E. Dubreuil, Député de Jeanne-Mance à l'Assemblée législative.

L'hon. John Bracken

Le premier ministre du Manitoba s'exprime ainsi dans son témoignage de condoléances: "Il est assez peu connu que de toutes les démocraties du monde le Canada avec sa diversité de régions économiques, ses divers groupes ethniques et ses deux races est l'un des pays les plus difficiles à gouverner. S'il l'a été si bien au cours des dernières années on le doit dans une large mesure à la direction sage, solide et conciliante de T. H. Ernest Lapointe. Le Canada lui doit beaucoup plus qu'on ne pense et c'est lorsqu'on s'arrête un moment pour y penser qu'on se rend compte de l'ampleur de son influence. Les décisions qu'il a dû prendre en marge du présent conflit démontrent ce que la sagesse et le courage peuvent accomplir en cas d'urgence. En lui le Canada perd son plus remarquable citoyen canadien-français."

L'honorable Hector Perrier

Ottawa, 26. — A l'occasion de la mort de M. Ernest Lapointe, M. René Ristelhueber, ministre de France à Ottawa, a fait la déclaration suivante:

"Il y a un an, M. Lapointe, s'adressant à mes compatriotes, rappelait avec une grande élévation de pensée que qui rapproche et unit le Canada français à son ancienne mère-patrie. Les Français, de leur côté, n'ont jamais oublié que, comme le rappelait la "voix fraternelle" de l'éminent homme d'Etat, "quatre millions d'hommes et de femmes de notre sang partagent nos angoisses et nos espoirs". C'est cet héritage spirituel commun qui les incite à se tourner avec plus de sympathie que toute autre nation vers les rives du Saint-Laurent et vers ceux qui y sont aujourd'hui les gardiens de l'idéal français sur la terre d'Amérique. Et c'est surtout cette même communauté de sang et d'idées qui leur fait ressentir plus vivement que quiconque la perte que vient d'éprouver le Canada dans la personne d'un de ses chefs les plus illustres.

"Je n'ai pas la prétention d'évoquer ici la grande figure que fut Ernest Lapointe, héritier spirituel de sir Wilfrid Laurier et collaborateur fidèle du premier ministre du Canada. Je tiens simplement à dire que les Français apprendront avec émotion la perte douloureuse ressentie par leurs amis canadiens dans la personne de celui qui les a représentés si longtemps avec tant d'autorité et tant de cœur à la fois".

"M. Lapointe a fait face à toutes les critiques et il a toujours suivi la ligne de conduite que lui dictait sa conscience. Sa droiture commandait le respect de tout le monde.

"A Mme Lapointe, à son fils, outremer avec l'armée canadienne et à sa fille, nous offrons nos sincères sympathies. Mais ils ne seront pas seuls à porter ce grand deuil, car tout le Canada le partage."

Hon. J.-Arthur MATHEWSON

M. A.-E. Goyette

Madame Ernest Lapointe.

Je viens d'apprendre le fatal dénouement que les nouvelles de ces derniers jours nous laissent malheureusement trop redouter. Au nom de mes collègues du conseil et en mon propre nom, je vous prie de bien vouloir agréer, pour vous-mêmes et votre famille, l'expression de notre profonde sympathie, dans ce deuil qui vous frappe aussi cruellement.

Je me permets d'ajouter, avec vous, le regret d'être en deuil, et de partager votre deuil. Cette sympathie universelle doit vous être une consolation, dans cette douloureuse épreuve.

De tous les coins du pays, d'innumérables amis vous diront, avec moi, que cette disparition est une perte nationale, et pour les Canadiens français plus spécialement, une perte irréparable. C'est une carrière tragiquement rompue alors que nous avions encore tellement besoin des talents et du prestige de votre illustre époux.

De plus profond de cœur, je vous réitère nos bien vives condoléances, et je vous prie de me croire, madame, votre tout dévoué,

(Signé) A.-E. GOYETTE, chef du conseil municipal de Montréal

L'hon. Robert Laurier

Ottawa, 26. — Voici le message de M. Robert Laurier, ministre des Mines en Ontario:

"C'est avec le plus indicible chagrin que j'apprends la triste nouvelle de la mort de M. Lapointe que tous nous appréhendions. Mon affectueuse amitié pour lui, en plus de mon profond attachement, m'avait fait espérer que sa robuste constitution saurait vaincre le mal dont il était atteint.

"Sa disparition suscitait chez tous les Canadiens, sans égard à leur nationalité, à leurs croyances et à leur allégeance politique, un regret aussi profond qu'était grande l'admiration que tous lui portaient.

"Disciple fidèle de Laurier, il continuait l'œuvre de ce dernier en s'efforçant, tant par ses actes que par la chaleur de sa parole, de concilier les deux groupes ethniques qui composent notre pays.

"Son urbanité toute de bienveillance en plus d'un cœur grand et noble, lui attirait les plus cordiales sympathies. Son esprit perspicace et plein d'équité savait attribuer à chacun ses mérites tout en lui donnant ses conseils mûris par l'expérience et sa féconde carrière.

"Son influence fut des plus marquées et le respect qu'il commandait dans les autres provinces n'était égalé et surpassé que par la loyauté admirable que lui conservait et lui a toujours conservé sa chère et vieille province natale du Québec.

"Sur sa tombe, je dépose le tribut de mon souvenir le plus ému, et je prie Madame Lapointe ainsi que les membres de sa famille d'agréer l'expression de mes plus vives et de mes plus respectueuses condoléances."

J. E. Dubreuil, Député de Jeanne-Mance à l'Assemblée législative.

L'hon. John Bracken

Clyde Tolson gagne le Handicap Memorial Burch à la piste Bowie

AU FORUM SAMEDI SOIR



FRANK BRIMSEK, le brillant gardien de buts des Bruins de Boston, qu'on verra à l'œuvre lorsque les Canadiens feront face aux détenteurs de la Coupe Stanley samedi soir au Forum.

CHRONIQUE SPORTIVE

Par Phil SEGUIN Rédacteur en chef du sport

Les malchances de Tony Demers

Les Canadiens ont été poursuivis par la guigne depuis le début de la saison, et dans trois semaines de jeu, ils ont perdu plus de joueurs par suite d'accidents que pendant toute la saison, l'année dernière. Parmi les joueurs du club, le plus malchanceux est probablement Tony Demers.

Demers avait pris du temps à retrouver son aplomb au début de la campagne, mais dimanche, il a compté deux buts contre les Rangers à New-York, et il était redevenu le dangereux compte, au lancer redouté par tous les gardiens de buts de la ligue.

L'instructeur Dick Irvin était donc confiant de voir Tony lui donner au moins une dizaine de buts d'ici la fin de la saison, mais voilà que Tony, en se promenant en automobile à Valleyfield mardi soir, a été victime d'un accident assez grave. Demers s'est fracturé une jambe et il s'est infligé d'autres blessures variées.

L'accident a été assez grave que Tony ne pourra probablement plus jouer au hockey cette saison, peut-être plus jamais de sa vie.

Demers n'en est pas à son premier accident grave. Il y a cinq ou six ans, lorsqu'il a fait ses débuts dans la ligue Senior avec le Lafontaine, il avait été bousculé par un adversaire dans la première joute de la saison, et, en tombant, il s'était frappé la tête violemment sur la glace, s'infligeant une commotion du cerveau. Tony était resté sans connaissance pendant plusieurs jours par suite de cet accident, et sa vie a même été en danger quelque temps, mais il s'est rétabli, qu'il n'ait pu jouer pendant le reste de la saison.

Une couple d'années plus tard, Demers était en voie de s'assurer une place régulière dans la N.H.L., mais, dans une joute dans la ligue Américaine, il s'est fracturé une jambe et il a encore été au repos forcé pour le reste de la saison. Tony était revenu au jeu la saison suivante, et l'année dernière, il est devenu un régulier avec les Canadiens, comptant 18 buts pendant la saison.

Cette année, Tony avait compté trois buts et autant d'assistances en sept joutes depuis le début de la campagne et il était le deuxième compte du club. Il sera difficile de lui trouver un remplaçant, car les bons joueurs sont rares, et les clubs qui en possèdent n'ont pas l'intention de les vendre. Les Habitants devront donc probablement chercher chez les amateurs pour trouver un remplaçant à Demers. En attendant, le vétérinaire Charlie Sands remplira le poste laissé libre.

L'accident de Demers fait disparaître complètement le trio Lach-Adams-Demers qui s'était fait valoir dans la N.H.L. l'hiver dernier. Jack Adams a été appelé pour son service militaire peu avant l'ouverture de la saison, et Elmer Lach s'est fracturé un bras dans la première joute de la campagne.

Le nouveau gérant de Cleveland

Le président Alva Bradley des Indiens de Cleveland a causé une surprise assez considérable lorsqu'il a choisi Lou Boudreau, qui n'a que 24 ans, comme gérant des Indiens pour la prochaine saison. Boudreau est le plus jeune gérant dans l'histoire des ligues majeures de baseball, et sa nomination devrait satisfaire les lecteurs de sport de Cleveland.

Depuis plusieurs années, les journalistes à Cleveland ont été les gérants non officiels des Indiens, mais la saison prochaine, ils ne pourront critiquer Boudreau sans s'attirer des critiques eux-mêmes. En effet, ils ont choisi Boudreau comme le joueur le plus utile et le plus populaire des Indiens cette saison.

Walter Johnson et Steve O'Neill, deux excellents gérants, avaient dû abandonner leur poste à Cleveland à cause des critiques des journalistes, qui n'étaient jamais satisfaits des gestes du gérant.

On conçoit facilement que Boudreau sera un gérant pour la forme plus que d'autre chose la saison prochaine, et que Roger Peckinpaugh, qui a été nommé vice-président du club, sera le gérant derrière la scène, guidant le jeune Lou dans les situations embarrassantes pour un joueur qui ne possède pas l'expérience d'un McCarthy, un Dykes ou un Connie Mack.

Boudreau suivra sans doute les conseils de Peckinpaugh, jusqu'à ce qu'il ait acquis l'expérience nécessaire comme gérant pour savoir se débrouiller sans aide.

Ici et là

En jetant un coup d'œil sur le classement de la N.H.L., on constate que les buts sont beaucoup plus nombreux cette année. Depuis le début de la saison, les clubs de la N.H.L. ont compté 156 buts, contre 126 pour le même nombre de joutes au début de la campagne l'an dernier. Ceci semble indiquer que les défenses sont moins solides qu'auparavant et que la tâche des gardiens de buts est plus lourde. C'est peut-être aussi parce que les avants se sont développés plus rapidement que les joueurs de défense depuis quelques années. En effet, les nouvelles étoiles à la défense sont rares, et il est difficile de remplacer les Shore, Goodfellow, Red Horner et autres qui ont quitté la N.H.L.

Johnny Mowers, le gardien de buts de Detroit, a obtenu une assistance au cours du match contre Boston dimanche soir, mais Tiny Thompson, l'ancien gardien de buts des Bruins, a fait mieux déjà dans sa carrière. Tiny a déjà obtenu deux assistances dans la même joute, dans la saison 1935-36, à Toronto. A chaque occasion, Thompson avait porté la rondelle jusqu'à la ligne bleue des siens après un arrêt pour la donner à Babe Siebert, qui avait ensuite compté un point. Roy Worters, l'ancien gardien de buts des Américains, est allé encore plus loin, et il avait compté un point lui-même. Ceci s'était produit dans une joute de la ligue amateur des Etats-Unis, il y a une quinzaine d'années, lorsque Worters jouait avec les Yellow Jackets de Pittsburgh. Dans une joute contre Minneapolis, une discussion s'est élevée après une décision d'un arbitre, et le club Minneapolis a quitté la glace. L'arbitre a alors laissé tomber la rondelle au centre de la glace et il a annoncé que la victoire serait accordée à Pittsburgh par défaut après qu'un point serait compté. Worters a été choisi et il n'a eu qu'à patiner, prendre la rondelle au centre et aller la porter dans le filet vide.

Les échanges seront probablement nombreux aux prochaines assemblées des ligues mineures et des ligues majeures de baseball. Voici les joueurs qui ont le plus de chances d'être échangés dans les majeures: Harry Danning, Bartell, Lhorman et Moore, Giants; Phelps, Hamlin et Lavazette, Dodgers; Sturm et Selkirk, Yankees; Fox, Red Sox; Weatherly et Trosky, Indiens; Kreevich et Kuhel, White Sox; Leonard (à vendre), et Vernon, Sénateurs; McQuinn, Clift (à vendre), Browns; Moses, Babich, Wagner, Athlétiques; Gehring, Rowe, York, Detroit; Lombardi, Derringer, Mike McCormick, Reds; Mize et la plupart des jeunes lanceurs des Cards; Vaughan, Pirates; Miller, Berres, Hassett, West, Braves; Litwiler et Mulcahy (à vendre), Phillies; Bill Lee, Cavaretta et Leiber, Cubs.

Tony Demers est blessé gravement et ne pourra plus jouer cette saison

Tony Demers, le brillant ailier droit des Canadiens, est actuellement à l'hôpital Western, où il se rétablit d'un accident d'automobile dont il a été victime mardi soir à Valleyfield, et il ne pourra plus jouer cette saison.

Les directeurs du club cherchent de tous côtés afin de lui trouver un remplaçant, mais on n'a pas eu de succès jusqu'ici.

Demers, son épouse, son frère Rosaire, et l'épouse de son frère ont tous été blessés lorsque l'auto qu'ils occupaient a donné contre un arbre dans un parc à Valleyfield, et c'est Tony qui a été blessé le plus gravement.

Hier après-midi, Tony a été transporté à l'hôpital Western, où le Dr Fred J. Tees a pratiqué une opération pour replacer les os de sa jambe fracturée. Demers s'est fracturé la jambe droite à deux endroits, près de la cheville et au-dessus du genou, et il s'est de plus fracturé deux côtes en plus de s'infliger des lacerations à la figure et à la main droite.

On n'avait pas encore déterminé hier soir s'il avait subi des blessures internes graves. Mme Tony Demers s'est infligé des coupures au bras et à la figure. M. et Mme Rosaire Demers n'ont été blessés que légèrement. Tous quatre ont été soignés par le Dr Aimé Leduc, à l'Hôtel-Dieu de Valleyfield.

La nouvelle de l'accident a ajouté des soucis aux Canadiens, qui ont déjà perdu Elmer Lach pour une bonne partie de la saison, comme Lach s'est fracturé un bras dans la première joute de la campagne. Les Habitants ont aussi été privés des services de Kenny Reardon pour les trois premières parties.

Comme Jack Adams a été appelé pour son service militaire quelques jours avant l'ouverture de la saison, le trio Lach-Adams-Demers qui a fait sensation dans la N.H.L. l'hiver dernier, est maintenant disparu complètement.

Tommy Gorman a déclaré hier que le club cherche à s'assurer un remplaçant pour Demers. Les Canadiens ont encore trois ailiers droits, Jos. Benoit, Charlie Sands et Terry Reardon, mais Sands n'a joué que deux matches cette saison, et Reardon ne peut jouer que dans les parties au Canada comme il n'a pas de passeport pour aller aux Etats-Unis.

Il se peut que Peggy O'Neill ou Rod Lorrain soit appelé de Washington, mais les Lions sont aussi à court d'ailiers droits, et Georges Mantha, un ailier gauche, a joué à droite à Washington dans les joutes récentes.

Les Canadiens engageraient peut-être Herman Gruhn, du Canadien amateur, mais Gruhn n'a pas de passeport. Ainsi, le club local tente d'obtenir un ailier droit d'un autre club de la N.H.L.

LE TENNIS

Frankie Kovacs et Riggs deviennent professionnels

New-York, 26. (P.A.) — Les deux premiers joueurs de tennis amateurs des Etats-Unis, le champion national Bobby Riggs et Frankie Kovacs, sont devenus professionnels aujourd'hui et ils ont signé des contrats pour une série de matches avec les deux as "pros", Fred Perry et Donald Budge.

Les quatre joueurs commenceront une série de 80 matches au Madison Square Garden le 26 décembre, sous la direction d'Alexis Thompson, qui est propriétaire des Eagles de Philadelphie, de la ligue Nationale de football.

Thompson annoncera l'itinéraire complet de la tournée plus tard. Le premier soir, Riggs rencontrera Perry et Kovacs jouera contre Budge. Dans les doubles, Budge et Perry seront opposés à Riggs et Kovacs.

Thompson a dit qu'il a garanti \$100,000 aux quatre joueurs. Le joueur qui aura gagné le plus de matches à la fin de la tournée recevra 36 pour cent de la part des joueurs, le deuxième, 28 pour cent, le troisième, 21 pour cent et le quatrième, 15 pour cent.

Rotation Numérique

Bowie

Voici les chiffres les plus significatifs depuis 30 jours. Les chiffres dans la troisième colonne indiquent le nombre de fois que les chiffres sont apparus depuis 1937. Les chiffres dans la dernière colonne indiquent le nombre de fois que d'autres combinaisons du même nombre se sont répétées.

Date	Nombre	Combinaison	Reprises	Date	Nombre	Combinaison	Reprises
24	216	2 1 7	6	040	2 3	5	095
25	213	1 1 7	4	975	3 17	5	095
26	099	6 6	3	072	2 5	5	095
27	244	2 6	1	259	2 7	5	095
28	231	1 10	1				
29	083	2 11	31	403	3 8	3	095
30	323	1 4	30	096	1 2	2	095
1	158	1 12	29	052	2 9	2	095
2	337	1 13	28	021	3 8	3	095
3	028	3 4	27	947	3 15	3	095
4	045	3 5	25	746	4 11	1	095
5	099	1 6	24	081	2 4	6	095
6	125	4 17	23	262	1 6	1	095
7	089	0 17	22	200	0 3	3	095
8	056	1 12	21	709	3 4	4	095
9	152	2 11	20	061	3 14	3	095
10	741	3 8	19	023	4 13	3	095

Meade est en tête chez les jockeys

Don a conduit 203 vainqueurs, 19 de plus que Conn McCreary

Don Meade est pratiquement assuré du championnat chez les jockeys cette année. Meade a conduit 203 vainqueurs depuis le début de l'année et il a une avance de 19 victoires sur Conn McCreary, la sensation chez les apprentis l'an dernier. Jimmy Adams est troisième avec 180 victoires, suivi du vétéran Johnny Longden, avec 167.

Voici les 30 meneurs:

Jockey	1er	2e	3e
Meade, D.	203	179	156
McCreary, C.	182	153	112
Adams, J.	180	146	141
Longden, J.	167	140	126
Atkinson, T.	166	139	114
Zufelt, F.	163	140	92
Arasco, R.	157	127	93
Taylor, W. L.	158	129	100
Eads, W.	150	119	110
King, G.	146	111	128
Brooks, S.	134	105	96
Westrope, J.	134	102	140
Whitting, L.	131	105	117
Briggs, M.	127	113	105
Robertson, A.	119	95	76
Neves, R.	117	77	93
Halaski, L.	111	63	95
Howell, R.	111	80	118
James, B.	110	84	97
Corbett, C.	108	100	95
Kelper, P.	108	98	81
Madden, D.	105	98	95
Young, S.	105	79	100
Haskell, L.	99	102	107
Pierston, N. L.	98	82	101
Pearson, B.	96	78	82
MacAndrew, D.	95	96	81
Richard, J.	91	61	68
Milligan, P.	88	91	91

LES RÉSULTATS

Bowie

PREMIERE COURSE — Newfoundland, P. Keiper, 3.20; 3.30, 2.40; Cairngorm, J. Wagner, 3.60; 3.50; Calcutta, N. Coule, 4.00. Temps: 1:12. L'h. Up, Walter Haight, G. G. Hamilton, Magnify, Bright Finish, Market Place, Bluffer ont aussi couru.

DEUXIEME COURSE — Imperial Impy, W. Day, 3.60; 3.70; 2.40; Pindexter, D. Meade, 2.50; 2.60; Butcher Boy, W. Stricker, 4.50. Temps: 1:13. Fold Under Zenana, Blue String, White Sand, oanny Miss Steppy, Dollar Sign, Corn Oakes ont aussi couru.

TROISIEME COURSE — Shadows Pass, P. Keiper, 2.40; 2.60; 2.60; Sun Triad K. McComb, 2.60; 2.60; Hada Star, J. Breen, 3.70. Temps: 1:13 1/5. Dainty Ford, Berwyn, Batter, Port Wales, Backtime, oger ont aussi couru.

QUATRIEME COURSE — Tanganyika, J. Harrell, 4.10; 2.40; 3.20; Alimony Kid, G. Smith, 6.30; 6.50; City Judge, W. Stricker, 7.50. Temps: 2:05 1/5. Good Odds, Hot Mana Official, Lavin, Shady Town, Tyr, Brilliant One, Grey Dertree ont aussi couru.

CINQUIEME COURSE — Quix Kid, P. Gil-dewell, 11.30; 5.30; 5.30; She Dast, P. Keiper, 3.70; 3.80; Michigan Sun, W. Day, 4.20. Temps: 1:46 4/5. Fuego, Bally Arnett, Bean by Bean, Boston, Impregnable, Skippers Mate ont aussi couru.

SIXIEME COURSE — Clyde Tolson, P. Keiper, 14.70; 5.60; 3.90; Omission, D. Meade, 4.70; 2.60; Speed to Spare, N. Wall, 5.50. Temps: 1:12 2/5. Dawn Attack, Night Editor, Quaker-town, Swabia, Air ride ont aussi couru.

SEPTIEME COURSE — Bunny Baby, J. Breen, 5.70; 5.70; 2.70; The Scoundrel, E. Love Mark, 102 Terrier ont aussi couru.

CHOIX DU JOUR

A BOWIE

- 1-Lady Count, Red Duke, Sea Slave.
- 2-Mares Camlor, Two Fly, Nilon.
- 3-Great Murry, Alleghany, Bala Mowlee.
- 4-Mera Matruh, Blue Ceiling, New Flower.
- 5-Red Wreck, Blue Lily, Blue Twink.
- 6-Ranger II, Navy, Overlight.
- 7-Slow Pace, Lor-Lin, Pittsburgh.
- 8-Legal Light, Canterbury, Rough Brigade.

LES INSCRITS

Bowie

PREMIERE COURSE, 6 furlongs. — Wheat 110, Red Duke 110, Lucky Number 110, Dark Stream 114, Prison Ship 110, Gytland 110, Noosey Time 110, Little Pelican 114, Markman 112, Stimatoe 110, Bright Erin 110, Lady Count 105, Sea Slave 118, No Dough 110, Curl On 114, Valdisa Oak 110, Council Bluffs 110, Incenior 108.

DEUXIEME COURSE, 6 furlongs. — Sun Scene 118, Light Chatter 107, Macs Cantor 125, Kampot 107, Magic Hill 102, Grimaldi 110, Hill K. 108, Zadora 115, Nilon 107, Opera Crown 107, Two Fly 110, Alady Mowlee 102, Compton 107, Dupluket 102, Miss Fixit 117, Roman Descent 104, Callao 104, Miss Ballo 112.

TROISIEME COURSE, 6 furlongs. — Meadow Fun 106, Alleghany 111, Vain 106, Dore 115, Brown Gal 105, Hearts Entwine 110, Great Hurry 110, Bola Mowlee 115, Devil Try 100.

QUATRIEME COURSE, 6 furlongs. — Remorse 105, New Flower 115, Lupola 110, Miss Carle 115, Mera Matruh 115, She's Top 105, Bright Heirina 110, High Ceiling 105, Seven Seas 110, Miss Suringa 110.

CINQUIEME COURSE, 6 furlongs. — Old Roadbush 106, Blue Lily 104, Sir Marlboro 115, Sack 112, Red Wreck 115, Blue Twink 112, Mattie J. 109, Happy Lark 110, Westheirite 104, Mary Schuls 109.

SIXIEME COURSE, 1-8 mile. — Jactal 115, Navy 120, Overlight 109, Belle D'Amour 102, Miss Goben 112, Ranger II 111, Resolute II 114.

SEPTIEME COURSE, 1-8 mile. — Seacanter 108, ASlow Pace 100, Lorton 105, aFortunate Boop 100, Pittsburgh 108, Yellow Dragon 108, Philate Sun 106, Ceaseno 112, Flo Bean 108, White Fan 105, Hepzibah 106, Ler-Lin 108, Rumson 116.

ENTREE R. J. Wayland et L. Lee. HUITIEME COURSE, 1-8 mile. — Canterbury 108, Palkin 104, Fair Isle 106, Talent 104, Lapis 104, Legal Light 116, Rough Brigade 109, Clapair 109, Ellacaw 107, Ebony Boy 114, Tiny Trick 112, Peppery 104, Jelly Flap 109, Mill End 107, Fair Rock 106, Hazel W. 109, Brookie Boy 115.

PARI-DOUBLE
A Bowie — \$33.68.

DeCamillas, 6.10, 4.10; Cangrierron, W. Strickler 2.20. Temps: 2:04 2/5. Scoria, Speedship, Second Best, Yankee Lad, Overcall, Welsh Lad Rough Going, Dark May, Bar Ship ont aussi couru.

HUITIEME COURSE — Wood Blase, N. Coule, 7.10; 30.50; 17.00; Say Judge, G. Smith 9.30, 8.50; Uncle Moon, K. Robertson, 7.20. Temps: 2:04 2/5. Feedpatch Diabrown, Takit-frome, Levena, Residue, Dizzy Dame, Madison, Love Mark, 102 Terrier ont aussi couru.

CLYDE TOLSON BAT OMISSION PAR UN NEZ

Le porte-couleurs de G.-R. Watkins gagne une bourse de \$4,150

Bowie, 26. (P.A.) — Clyde Tolson, à G. R. Watkins, a défait le favori Omission par un nez, dans le Handicap Memorial, W. P. Burch, ici aujourd'hui sur une piste qui s'est séchée rapidement, après deux jours de gelée.

Une foule de 10,000 amateurs assistée à la course contestée, et ceux qui avaient parié sur les chances de vainqueur ont touché \$14.70 pour un en jeu de \$2. Speed to Spare s'est assuré la troisième place dans le groupe de huit partants.

La victoire de Clyde Tolson était la deuxième de son propriétaire dans la journée. Le jockey Paul Keiper, qui aime à mâcher des lames de rasoir pour passer le temps, a conduit trois vainqueurs, dont Clyde Tolson, Watkins a gagné une bourse de \$4,150.

Clyde Tolson a couru les six premiers en 1.12 2-5 minute, un temps excellent si on considère l'état de la piste, qui était boueuse en certains endroits.

Selke devient gérant du Garden de Toronto

Toronto, 26. (P.C.) — Frank Selke a été nommé gérant du Maple Leaf Garden aujourd'hui, remplaçant le major Conny Smyth, qui a obtenu congé pour la durée de la guerre. Smyth était directeur-gérant.

Le major Smyth a été nommé commandant de la 30e Batterie, avant l'ouverture de la saison de hockey. Selke est à l'emploi du Garden depuis 15 ans. Avant d'être chargé pour son nouveau poste, il était en charge de la publicité.

HOCKEY

FORUM — SAM. 29 nov. à 8 h. 30 p.m.
Ligue Nationale de Hockey

BOSTON vs CANADIENS

Billets maintenant en vente
Prix: \$1.25, \$1.75, \$2.00, \$2.25, \$2.50
toutes taxes comprises.

Reservations Wilbank 61

BLACK HORSE

C'est certain!

— Elle est douce et savoureuse



L'OEUVRE DE CINQ GÉNÉRATIONS DE MAÎTRES BRASSEURS

La meilleure BIÈRE au Canada

Wall Street et nos marchés, en retraite hier

COMMERCE et FINANCE

Wall Street était plutôt hésitant hier et l'orientation des cours hier sur les Bourses de Montréal et de Toronto paraissait aussi quelque peu lourde. Quant aux prix du blé, ils étaient irréguliers hier sur le marché de Winnipeg et décidément à la baisse sur celui de Chicago. Sur la Bourse de Londres, la tendance était encore à la hausse hier.

S'il est vrai que Throgmorton Street continuait de se bien comporter hier, il n'en est pas moins vrai que les stocks retraits à la clôture sur nos marchés, ainsi qu'à Wall Street. La plus grande pression, exercée par les armées allemandes aux environs de Moscou — elles n'y seraient qu'à 16 milles, d'après certaine dépêche — et la ferme résistance offerte par les nazis aux troupes britanniques en Libye, auraient influé d'autant plus défavorablement sur le sentiment spéculatif hier à la Bourse de N.Y. ainsi que sur nos marchés, que Washington rapportait que la situation approchait du "point critique" entre les E.-U. et le Japon. Tant que l'on ne saura donc pas à quoi s'en tenir sur ce qui surviendra définitivement en Russie, au Japon et enfin en Libye, il ne faut pas s'attendre à ce que Wall Street soit acheminé, d'autant plus que la décision de Roosevelt hier, au sujet des chemins de fer, est mal vue du public, puisqu'elle signifierait, en quelque sorte, la solution de tout différend ouvrant par une hausse des gages et salaires,

sans égard aux mérites du cas en cause.

Comme nous le laissons entendre hier, c'est aujourd'hui qu'un important syndicat bancaire, dirigé par la firme Paul Gonthier & Cie Ltée, et comprenant plusieurs maisons de Québec et de Montréal, offre en souscription au public une émission de \$600,000 d'obligations, à 4 1/2 et 4 p.c. de l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi. De tels taux d'intérêt devraient être d'autant bien vus des épargnants que le loyer de l'argent persiste à s'avilir et que les garanties offertes sont apparemment intéressantes, comme nous nous sommes évertués à le démontrer hier.

Les directeurs des entreprises suivantes doivent se réunir aujourd'hui pour considérer la question du dividende: Am. Smelting & Refining Co., Anaconda Copper Co., Cluett, Peabody & Co., Commercial Credit Co., Gillette Safety Razor Co., Inspiration Copper et Paramount Pictures Inc.

Commoil paiera un dividende de 1 centin par action aujourd'hui.

C'est aujourd'hui que la Cour doit entendre la cause d'Abitibi P. & P. Co. Après les ajournements récents, c'est dire que le monde des spéculateurs attend avec anxiété le jugement.

La Banque Canadienne de Commerce

La série des rapports bancaires est commencée pour de bon, puisque c'est le troisième que nous publions cette semaine. En effet, lundi, c'était la Dominion Bank qui rendait public son bilan, suivi, le lendemain, par la Banque de Montréal, tandis qu'aujourd'hui, c'est la Banque Canadienne de Commerce qui fait parvenir le sien à ses actionnaires.

Son actif est au plus haut niveau depuis 1929, mais son degré de liquidité se contracte.

Une revue des activités de cette dernière institution permet de constater que presque tous les postes importants de son bilan accusent des augmentations sur les chiffres du dernier exercice, quand ils n'établissent pas des records. C'est ainsi que son actif global atteignait le 31 octobre 1941 \$761,407,978, soit le chiffre le plus élevé encore vu depuis 1929 et soit une augmentation de \$56,927,525, en regard du total de \$704,480,000 à la fin de l'année fiscale précédente. Une analyse de cet actif permet, maintenant, de constater que ses disponibilités s'établissent à \$427,432,070, tandis que ses exibilités figurent à \$709,990,628, soit donc un rapport de 60.20 pour cent comparativement à 67 pour 100 l'année précédente et à seulement 50.2 pour 100 en 1929, alors que la prospérité régnait, cependant, en matière au pays. Il y a donc eu léger avilissement dans son degré de liquidité, tout comme pour nos autres institutions bancaires, qui ont publié à date leur bilan, et, ce n'est que logique, à la suite de l'accroissement marqué dans les activités bancaires, à cause de la guerre. Le fait pour cette banque de posséder pour \$119,206,627 d'espèces réalisables en caisse ou en dépôts ailleurs ne constitue-t-il pas un développement intéressant pour le monde des affaires, en quête de fonds, et pour cause... Personne n'ignore que ces derniers seront consentis sur le champ à tout emprunteur en mesure d'offrir de bonnes garanties de remboursement. Point n'est besoin d'insister longuement sur le fait, qu'en plus des fonds en caisse ou en dépôts à la Banque du Canada, son actif immédiatement réalisable comprend pour \$236,713,601 d'obligations provinciales et du Dominion, contre \$209,274,000 durant l'année fiscale précédente, soit une preuve que cette institution est d'un précieux secours à l'Etat dans les circonstances actuelles.

Ses prêts courants, au pays, n'ont cessé d'augmenter depuis le début des hostilités.

Il n'y a pas que l'Etat qui bénéficie de ses activités, cependant, car l'intéressant accroissement, enregistré dans ses prêts courants, démontre, d'une manière évidente, que le commerce et l'industrie en ont aussi profité. Ses prêts courants, consentis au pays, ne se chiffrent-ils pas, en effet, à \$249,126,821, contre \$219,947,000 l'année précédente et en regard de \$163,508,458 avant la guerre, soit en 1938? De telles augmentations successives démontrent, évidemment, qu'il y a une demande accrue de fonds depuis deux ans, non seulement de la part de nos industries chargées d'exécuter des commandes d'armements, mais, aussi de la part des marchands, des fermiers, etc., comme conséquence du réveil général dans les affaires, à la suite de l'accroissement général dans le pouvoir de gain de la population canadienne.

S'il ressort, donc, de ces données que la Banque Canadienne de Commerce contribue, pour sa part, à stimuler l'effort actuel de guerre du Canada, en prêtant avantage au commerce, à l'industrie, etc., les chiffres suivants, démontrant, par contre, que ses prêts aux provinces et aux municipalités se sont contractés de \$5,490,080 et \$3,757,756 respectivement, font ressortir le fait que les gouvernements provinciaux et le gros de nos cités semblent profiter, tout comme les individus, du redressement général dans les conditions économiques au Canada actuellement.

Les dépôts, confiés à ses soins, augmentent malgré les emprunts de guerre.

Si la forte augmentation de \$29,179,435 dans les prêts courants, consentis par la Banque de Commerce au public au cours du dernier exercice fiscal, démontre donc que cette importante institution jouit particulièrement de la confiance de nos hommes d'affaires, l'accroissement de \$53,151,131 dans le total des dépôts confiés à ses soins cette année (\$68,225,251, en regard de \$615,074,120 l'an dernier) ne laisse aucun doute sur la popularité grandissante de cette banque. Cette foi du public dans cet établissement bancaire, elle se manifeste dans tous les domaines, puisque le monde des épargnants lui a confié durant l'exercice fiscal qui vient de se terminer, pour \$351,428,956 de dépôts, portant intérêt, en regard de \$348,604,722 l'année précédente et puisque les dépôts ne portant pas intérêt qui lui furent confiés par des industriels, des financiers, etc., se totalisent cette année à \$252,067,982, comparativement à \$210,553,462 durant l'année dernière. Ces augmentations respectives de \$2,824,234 et de \$41,514,519 dans les dépôts d'épargne et courants méritent d'autant plus d'être signalées, que 1941 a été témoin de deux importants emprunts de guerre. Point n'est besoin d'insister sur le fait que ces derniers drainèrent plus d'un milliard de dollars, et il va sans dire, que, sans les hausses enregistrées dans le pouvoir de gain des Canadiens, ces derniers n'auraient pu, en même temps, répondre à l'appel de la Patrie et accroître leurs économies. Comme il leur faudra en venir là, advenant que le conflit actuel se prolonge, que tous s'évertuent donc, dès maintenant, à restreindre leurs achats aux seules nécessités de la vie, afin d'être en mesure de prêter le plus possible à l'Etat canadien, pour qu'il poursuive efficacement et rapidement, le programme qui doit contribuer à nous assurer la victoire.

Profits nets accrus, malgré l'affectation de plus forts montants pour les taxes.

Comme le 75^e état financier annuel de la Banque Canadienne de Commerce — cette institution ne comptera officiellement 75 ans d'existence que le 15 mai, cependant, et il n'y a pas toutefois, d'erreur à parler du 75^e bilan, vu qu'il y a quelques années, à la suite d'un changement dans la date de l'année fiscale, l'on fut obligé de soumettre 2 rapports annuels en même temps — révèle d'intéressantes améliorations dans maints postes et, particulièrement, du côté des prêts courants, "la principale source de revenus d'une banque", soit dit en passant, il n'est donc pas étonnant que ses profits aient accusé une légère augmentation cette année, malgré l'affectation d'une somme plus élevée pour le paiement des impôts. En effet, bien que ces derniers aient requis \$1,666,000, à rapprocher de \$1,525,018 en 1940 et à peine \$988,422 avant la guerre, soit en 1939, ses profits nets se sont cependant chiffrés à \$3,013,152 cette année, contre \$3,006,035 l'an dernier, et \$2,938,105, en 1939. Une telle amélioration persistante, malgré des exigences fiscales de plus en plus draconiennes, devrait être, certes, d'autant bien vus de ses actionnaires, qu'après qu'il leur a été payé \$2,400,000 en dividendes et après avoir affecté certains autres montants pour le fonds de pension, les immeubles, etc., le compte de surplus et pertes montrait, le 31 octobre 1941, un solde de \$794,162, en regard de \$785,004 à la même date, en 1940.

L'espace limité, réservé à notre chronique quotidienne ne nous permet pas de procéder à une analyse plus approfondie de l'état financier que la Banque Canadienne de Commerce rend public ce matin, mais, avant de terminer, nous tenons à dire que cette importante institution tient une large place dans la vie économique de notre Dominion — elle y possède 550 succursales, dont 60 dans notre province, soit dit en passant — et nous ajouterons même dans le monde financier anglo-saxon, puisqu'en plus de se classer au 3^e rang parmi les banques canadiennes, elle se classerait au 2^e rang parmi les 150 plus grandes banques qu'il y ait au monde. Avec de telles institutions, capables d'apporter une contribution véritablement efficace aux travaux de la guerre et, en même temps, d'aider à préparer le terrain pour les entreprises de reconstruction au lendemain des hostilités, il importe donc que les Canadiens continuent d'avoir foi en l'avenir non seulement de leur pays, mais, aussi de l'Empire, qui a si bien dirigé jusqu'ici ses destinées.

Marcel CLEMENT

A LA BANQUE DE MONTREAL



M. B. C. GARDNER

A cause du surcroît de travail auquel est soumise sa direction, par suite de la guerre, la Banque de Montréal annonce des permutations dans le personnel de son siège social. C'est ainsi que M. B. C. Gardner qui, pendant les six dernières années, fut gérant général adjoint, avec charge des succursales du Québec, des Princes Maritimes et de Terre-Neuve a été assigné à des fonctions exécutives spéciales. M. F. G. Belcher de Winnipeg, surintendant des succursales de la Banque pour le Manitoba et la Saskatchewan, a été choisi pour lui succéder. M. Gardner qui est entré dans la carrière bancaire en Angleterre, a occupé de nombreux et importants postes au service de la Banque de Montréal. Avant de devenir gérant général adjoint au siège social, c'est-à-dire, il y a six ans, il occupait les fonctions de premier agent de la Banque à New-York. Il remplit également les fonctions de représentant en chef de la Banque à Terre-Neuve, ayant été, au cours des années 1928 à 1930, le gérant de la succursale de St-Jean. En venant occuper son nouveau poste à Montréal, M. Belcher revient dans sa ville natale. Ce dernier est entré dans la carrière bancaire en 1902, à Winnipeg, ses fonctions à la Banque l'ont conduit à plusieurs endroits du Canada. Il a été en charge de plusieurs succursales de l'Ouest, y compris celle de Regina. En 1919, il a été choisi comme inspecteur de la Division de l'Ouest et, trois ans plus tard, il devint surintendant adjoint des succursales de la Saskatchewan, poste qu'il occupa pendant sept années. Jusqu'à ce qu'il fut transféré, au même titre, à la Division de l'Ontario.

M. F. G. BELCHER

Réunion annuelle d'Imperial Bank

Mise en oeuvre des ressources du Canada. Situation économique très favorable

Toronto, 26. — La revue de la situation économique au Canada depuis douze mois indique que les affaires donnent tous les signes de la prospérité. Les ressources du Dominion sont mises en oeuvre plus largement qu'en toute autre période antérieure. Ainsi s'est exprimé M. A. E. Phipps, président de l'Imperial Bank of Canada, à l'assemblée générale des actionnaires.

En dépit de la reprise qui s'est produite pendant une période d'au moins six ans, de nombreux établissements industriels étaient inactifs au Canada au début des hostilités, mais deux années de guerre ont entièrement modifié cet état de choses.

Grâce surtout au stimulant apporté par le programme de guerre, le revenu national a monté à \$3,891 millions dans les neuf premiers mois de cette année, soit environ \$380 millions de plus que l'an dernier.

Les institutions bancaires sont profondément intéressées à l'aspect financier et économique de l'effort de guerre, qui a été accompli sans soulever de problèmes sérieux pour les banques.

Finances nationales

Durant la deuxième année de guerre, les finances nationales ont été placées sur un véritable pied de guerre. Pour la première fois, le chiffre des dépenses correspondait à la gravité de la situation.

Des dépenses de l'exercice courant atteignent \$2,820 millions, dont \$1,450 millions pour l'effort de guerre du pays, \$900 millions pour venir en aide à la Grande-Bretagne et \$470 millions pour défrayer les dépenses ordinaires du pays. Il faut espérer que le revenu provenant des lourdes taxes suffira à payer les dépenses directes de guerre, c'est-à-dire la somme de \$1,450 millions. Pour défrayer les autres dépenses, il faudra probablement recourir à des emprunts. Les Certificats d'Epargne de guerre sont d'un grand secours et l'on compte prélever près de \$200 millions de cette façon. Mais la source la plus avantageuse, c'est sans contredit celle des bons de guerre. Les trois campagnes d'emprunts lancées depuis le début de la guerre ont rapporté une somme de \$1,470,000,000.

Finance bancaire

L'effet de l'expansion des affaires canadiennes sur celles des banques à charte depuis les débuts du présent conflit ressort surtout de la comparaison suivante des divers postes des bilans.

Les dépôts ont passé de \$3,095 millions au début de la guerre à \$3,542 millions au 31 août 1941. Les prêts commerciaux se sont accrus de \$826 millions à \$1,153 millions, ce qui démontre jusqu'à quel point les banques canadiennes ont pu appuyer l'expansion considérable de l'industrie et des affaires au Canada.

Au 31 août 1941, les banques détenaient pour \$1,698 millions de valeurs en portefeuille, en comparaison de \$1,508 millions deux ans auparavant. L'actif des banques a passé de \$3,548 millions à \$4,031 millions durant la même période de temps. En août 1939, il n'était que de \$2,962 millions.

Les membres du conseil d'administration ont été réélus. A une réunion subséquente du conseil, M. Phipps a été réélu président; le col. Michie et M. Waldie, vice-présidents.

A NOTER

Planet Gold Mines et West-Side Long Lac Mines tiendront des assemblées spéciales aujourd'hui à Toronto, tandis que Mercantile Transport en fera autant dans notre ville.

C'est aujourd'hui que Negus Mines tient son assemblée annuelle et que les détenteurs d'actions communes de Manley-Harris sont convoqués en assemblée.

Noranda a gagné \$1.18 par action durant le dernier trimestre de 1940 et tout indiquerait que les gains réalisés cette année durant le même trimestre l'emportent.

Lorsque le monde des spéculateurs canadiens sera plus en mesure d'apprécier les nombreuses mesures de guerre adoptées, nous sommes d'avis que nos marchés se comporteront mieux.

Le dollar canadien

New-York, 26. (P.C.) — Le dollar canadien a baissé de 3-16 de cent à un escompte de 11 7-16 pour cent, aujourd'hui sur le marché des changes étrangers. La seule devise à enregistrer un gain fut le peso uruguayen qui monta de 63 de cent à 49.88. La livre sterling termina à \$4.04.

Marché des changes

Par le service des relations étrangères de la Banque Canadienne Nationale

Cours de changes entre banques	
Angleterre livre cable	\$ 0.03
Suisse franc	23.30
Suède couronne	23.87
Brelil milreis	0.05
Chine dollar H. K.	23.15

Taux de la Commission du contrôle du change étranger:

\$ américain	10%	11% pr.
\$ sterling	4.13	4.47

Le Canada sera demain ce que vous le ferez aujourd'hui. Ne gaspillez donc pas vos ressources. Achetez des Certificats d'épargne de guerre et aidez à la victoire.

Nouvelle émission

Congrégation des Hospitalières de la Miséricorde de Jésus

\$900,000.00

d'obligations

dont

\$600,000.00 émises immédiatement

HOTEL-DIEU ST-VALLIER à CHICOUTIMI

\$ 56,500. à 4% , échéant du 1er novembre 1942, au 1er novembre 1949.

\$543,500. à 4 1/2%, échéant du 1er novembre 1950, au 1er novembre 1953.

Comportant les garanties suivantes:—

- 1.—Une première hypothèque garantissant l'emission intégralement.
- 2.—Le transport au fiduciaire de tous les octrois d'hospitalisation présents et futurs.

Titres datés du 1er novembre 1941. Capital et intérêts semestriels (1er mai et 1er novembre) payables en monnaie légale du Canada à toutes les succursales d'une banque à charte dans la province de Québec et à Toronto. Droit de rachat anticipé en totalité ou en partie, à 100, à toute date des échéances des intérêts sur préavis de soixante jours.

Titres de \$100, \$500, \$1,000.

Légalité: MM. David, Perrier, Dugas, Brossard et Demers, Montréal.

Fiduciaire: Le Sun Trust Limitée, Québec.

Placement légal pour les compagnies d'assurances enregistrées en vertu de la loi concernant les Compagnies d'Assurances Canadiennes et Britanniques de 1932—(22-23 Geo. VI, Canada 1932, Chapitre 46 et ses amendements).

LA CONGREGATION—LA COMMUNAUTE DES HOSPITALIERES DE LA MISERICORDE DE JESUS, connue sous le nom des Religieuses Augustines, fut fondée en France, et est établie au Canada depuis 1639. Elle se voue aux oeuvres d'hospitalisation, possédée ou dirigée dans la Province de Québec plusieurs grands hôpitaux.

L'HOTEL-DIEU ST-VALLIER DE CHICOUTIMI, fondé en 1884, par Monseigneur Dominique Racine, alors évêque de Chicoutimi, par une loi de la législature de Québec, le 9 mai 1885, (48 Victoria, chap. 43).

Cette institution a actuellement une capacité d'environ 313 lits, dont 195 lits d'hôpital général, 40 lits pour tuberculeux et 78 lits d'urgence. L'institution possède les principaux services internes et externes d'hospitalisation. Lorsque la nouvelle construction sera terminée, l'institution aura à sa disposition 200 lits de chambres privées et semi privées des plus modernes. La capacité de l'hôpital ne sera pas atteinte, car elle sera dotée d'une partie des constructions actuelles dont on se sert présentement pour les malades sera dorénavant affectée au personnel de l'hôpital. L'institution possède de plus une ferme moderne d'où elle tire la majeure partie de la nourriture nécessaire à l'hôpital.

GARANTIE DE L'EMISSION—Les obligations sont garanties:—

- 1.—Par une première hypothèque sur les immeubles de l'hôpital y compris la nouvelle construction. Lorsque la nouvelle construction sera terminée, les biens hypothéqués auront une valeur de \$2,000,000. Cette émission d'obligations est autorisée pour un montant de \$900,000 dont \$600,000 seulement doivent être émises immédiatement; le solde de \$300,000 faisant partie de l'échéance de 1953, pourra être émis, pour fins de nouvelle construction, suivant qu'il sera nécessaire, avec l'autorisation du Saint-Siège.
- 2.—De plus, ces obligations seront garanties par le transport au Fiduciaire, pour la durée de l'emprunt, de tous les octrois d'hospitalisation accordés par le gouvernement de la province de Québec. Il est entendu que le fiduciaire ne retiendra que les sommes nécessaires pour acquitter (en capital et intérêt) les obligations de l'emprunteuse, et qu'il remettra le surplus à cette institution. En 1940, le gouvernement de la province de Québec a versé à cette institution pour l'hospitalisation des malades, au-delà de \$51,000.00.
- 3.—L'Hôtel-Dieu de St-Vallier, a été reconnu comme institution d'assistance publique dans les classes, A-2 des hôpitaux généraux, C-1, C-2 des hospices et J-2 des Sanatoria et hôpitaux pour tuberculeux conformément à la loi 2 de Geo. V, Chapitre 79, Sec. 9.

OBJET DE L'EMPRUNT—Le produit de la présente émission servira:

- 1.—Au remboursement par anticipation d'une émission d'obligations de 4%, dont le montant en cours est de \$85,800.00.
- 2.—A défrayer le coût de construction de l'agrandissement actuellement en cours.
- 3.—A l'ameublement et à l'équipement de la nouvelle construction.

Cet emprunt a reçu l'approbation de l'Evêque du Diocèse, ainsi que du Délégué Apostolique.

L'offre de ces titres est subordonnée à leur émission, à leur livraison entre nos mains, et à l'approbation de nos aviseurs légaux.

Prix: 100 et l'intérêt couru.

Nous acceptons en paiement, au prix de 100, et les intérêts courus, les obligations de l'Hôtel-Dieu de St-Vallier, 4%, échéant du 1er novembre 1941, au 1er novembre 1957.

Paul Gonthier & Cie Limitée

Oscar Dubé & Cie Inc.

Clément Guimont Inc.

Crédit Interprovincial Ltée

La Corporation de Prêts de Québec

Desjardins & Couture Inc.

J. E. Laflamme Limitée

P. E. Letourneau Inc.

Les renseignements ci-dessus puisés à bonne source, n'engagent pas notre responsabilité.

